

Perception de la nature en ville



Rapport d'enquête

Mai 2015

Strasbourg.eu
eurométropole

Sommaire

1. Méthodologie	5
1.1 Une approche qualitative	5
1.2 Un questionnaire qui laisse place à l'expression des enquêtés	5
1.3 Population de l'enquête	5
1.4 Périmètre des enquêtes et lieux de résidence des personnes interrogées	8
1.5 Période.....	9
1.6 Thématiques retenues.....	9
1.7 Un outil permettant de faire émerger les contradictions : le photolangage.	9
1.8 Une démarche participative et de consultation citoyenne	10
1.9 Analyse des données	10
2. Résultats	11
2.1 Question 1 : Quels mots vous viennent à l'esprit quand on dit « nature » ?.....	11
2.2 Question 2 : Qu'évoque pour vous la « nature en ville » ?	11
2.3 Question 3 : D'après-vous quelle est l'utilité des parcs, jardins et espaces verts en ville ?..	12
2.4 Question 4. Pensez-vous que « nature » et « ville » soient compatibles ?	13
2.5 Question 5 : Quels lieux de nature fréquentez-vous le plus souvent ?.....	14
2.6 Question 6 a) Quel est votre espace de nature préféré sur la CUS ?	15
2.7 Question 6 b) : Quel est votre espace de nature préféré dans votre quartier ?.....	15
2.8 Question 7. Pour le choix de votre lieu d'habitation, à quoi accordez-vous le plus d'importance ? 16	
2.9 Question 8 : Avez-vous déjà entendu parler des démarches menées par Strasbourg et la CUS en faveur de la nature en ville ? par ses habitants ?	16
2.10 Question 9. Comment jugez-vous la démarche zéro-pesticides ?	18
2.11 Question 10. Les espaces suivants sont-ils pour vous des espaces de nature en ville ?.....	19
2.12 Question 11. Notez-vous des changements sur la présence de la nature au sein de la ville ces dernières années ?	19
2.13 Question 12 a) : Quels aménagements (publics) jugez-vous particulièrement réussis ?.....	21
2.14 Question 12 b) : Quels aménagements (publics) jugez-vous très insatisfaisants ?.....	22
2.15 Question 13 a) : Milieux : choisissez 3 à 5 photos qui correspondent à la nature que vous aimez ? 23	
2.16 Question 13 b) : y'en a-t-il que vous n'appréciez pas ?.....	24
2.17 Question 14 a) : Flore : Choisissez les 3 à 5 photos que vous appréciez le plus ?.....	25
2.18 Question 14 b) : Flore : y'en a-t-il dont la présence vous dérange en ville ?	26
2.19 Question 14 c) : Faune : Choisissez les 3 à 5 photos que vous appréciez le plus ?	27

2.20	Question 14 d) : Faune : y'en a-t-il dont la présence vous dérange en ville ?.....	28
2.21	Question 15. Voyez-vous des aspects négatifs au développement de la nature en ville ?...	28
2.22	Question 16. Que feriez-vous si vous pouviez transformer la ville ?	29
3.	Perception de certains milieux	30
3.1	Synthèse des commentaires sur les milieux les plus appréciés	30
3.2	Synthèse des commentaires sur les milieux les moins appréciés	31
4.	Fiabilité des résultats et biais éventuels	33
4.1	Taille de l'échantillon.....	33
4.2	Sensibilité des répondants à cette thématique.....	33
4.3	Eventuels aléas liés à la période	33
5.	Conclusions	34
5.1	Conclusion pour les décideurs.....	34
5.2	Orientations de gestion pour les services concernés.....	37
5.3	Enseignements en termes de communication	38
6.	Références.....	39
7.	Remerciements	39
8.	Table des figures.....	40
9.	Annexes	41
	Annexe 1 : Questionnaire	42
	Annexe 2 : Photolangage	47
	Annexe 3 : Résultats complets des Wordle	55
	Annexe 4 : Résultats complets du photolangage	71

Introduction

Cette enquête a été réalisée dans le cadre de la construction d'un plan de préservation et de renforcement de la nature à Strasbourg, dont la première étape a consisté à recueillir la perception de ses habitants.

En effet, les politiques de gestion différenciée des espaces verts et de zéro-pesticide, engagées depuis plusieurs années sur l'Eurométropole, ont permis le retour de plusieurs formes de nature (et notamment de la végétation spontanée). Dès lors, les citoyens commencent à changer de regard et sont aujourd'hui demandeurs de davantage de nature en ville.

Cependant une question demeure : de quelle nature parlent-ils ?

Les « mauvaises » herbes sont encore envisagées comme de la saleté par une partie des citoyens, ce qui les exclut par là-même du domaine de la nature. De même, l'Homme a parfois tendance à porter un jugement manichéen : les espèces « utiles » d'un côté / les « nuisibles » de l'autre.

De ce fait, quelles sont réellement les attentes des habitants ? Sont-ils prêts à cohabiter avec l'ensemble de la biodiversité animale et végétale ? Perçoivent-ils la biodiversité comme un atout pour leur cadre de vie ou de travail ? Peut-elle améliorer le paysage urbain ? Quels services y sont associés ?

Voient-ils la ville comme un obstacle à la nature, une zone hostile à la vie ou comme une zone à fort potentiel pour la biodiversité ?

Quels jugements portent-ils sur les aménagements publics strasbourgeois en lien avec cette thématique ?

Ont-ils observé les nombreuses initiatives citoyennes sur cette thématique dans la ville ?

Associent-ils la notion de beau à une végétation « ordonnée » ?

Sont-ils prêts à gommer les frontières entre zones sauvages et cultivées ?

Qu'évoque pour eux le « vert » en ville ? Une nature policée, dominée par des espèces horticoles et soumise à des règles strictes (discipline des haies, des pelouses et des massifs) ou une nature en mouvement ?

Ont-ils des réticences face au développement de la nature à Strasbourg ?

Autant de questions auxquelles cette enquête tente d'apporter quelques éléments de réponse.

1. Méthodologie

1.1 Une approche qualitative

Ces enquêtes ont été menées selon une **approche essentiellement qualitative**.

Un échantillon de 200 personnes a été questionné, certaines sur le format du micro-trottoir (pour 75% des sondés), d'autres lors des ateliers participatifs.

1.2 Un questionnaire qui laisse place à l'expression des enquêtés

Le questionnaire était composé de très nombreuses questions ouvertes, ayant nécessité un travail de reformulation et de regroupement des idées. Ce choix méthodologique permet de ne pas diriger et d'éviter d'influencer les répondants. En revanche, il a pour conséquence une durée d'échanges relativement élevée, approchant les vingt minutes.

Ce type de questions implique de donner tout son poids à une réponse dont l'occurrence s'avère pourtant relativement faible (5 à 10 %). En effet, une expression donnée spontanément, sans propositions préalables, devient tout à fait significative lorsqu'elle est évoquée par 1/10 des enquêtés.

Certains répondants commentaient ou expliquaient spontanément leurs réponses, d'autres ont été invités à le faire. Une large majorité de personnes ont accepté de se prêter à cet exercice.

1.3 Population de l'enquête

L'enquête a touché un large public, de catégories socio-professionnelles diverses, de différentes classes d'âges et dans des situations variées (lieu de vie, de travail, espace récréatif, de pratique sportive, etc.). Les personnes rencontrées peuvent tout aussi bien être des habitants, des personnes présentes pour raisons professionnelles ou encore des personnes de passage.

Figure 1 : répartition par sexe

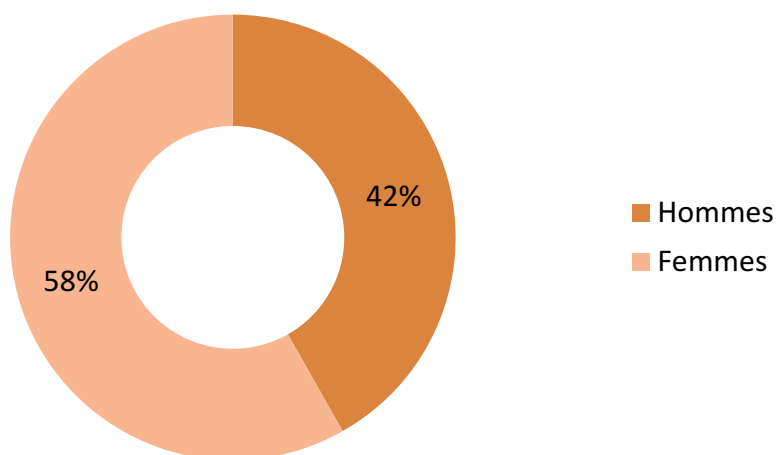


Figure 2 : répartition par classes d'âges

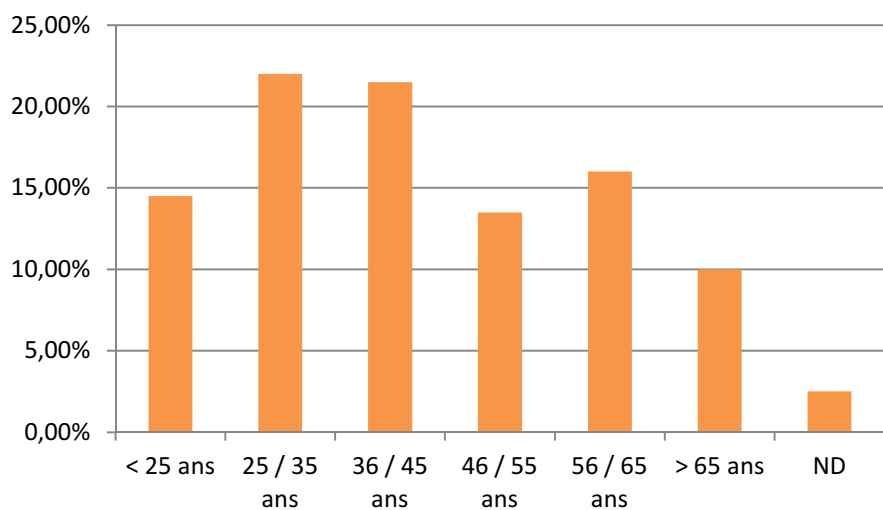


Figure 3 : répartition des répondants par catégories socio-professionnelles

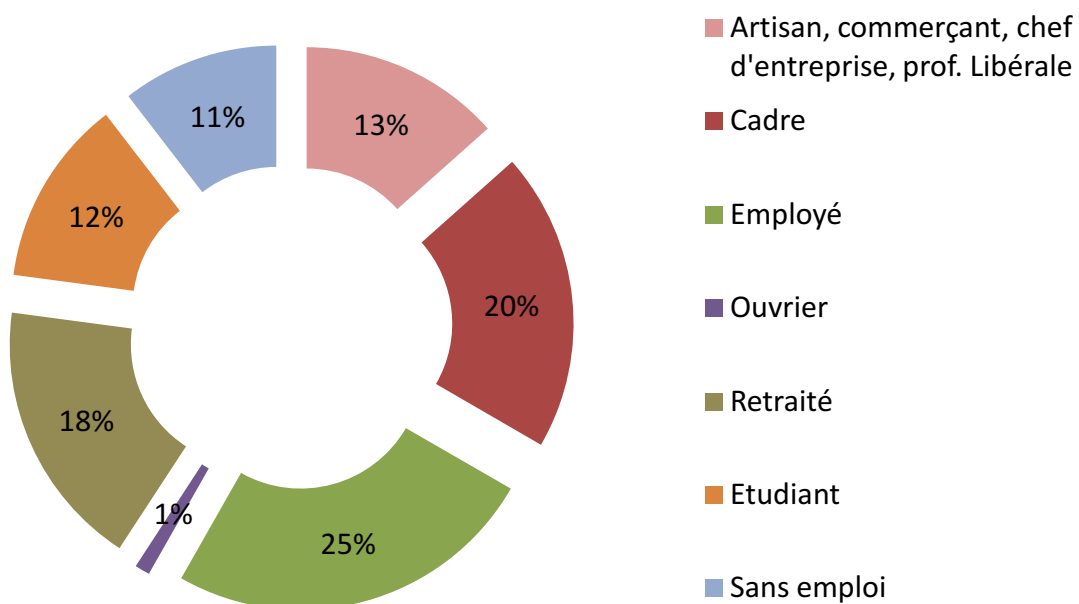


Figure 4: type d'habitat

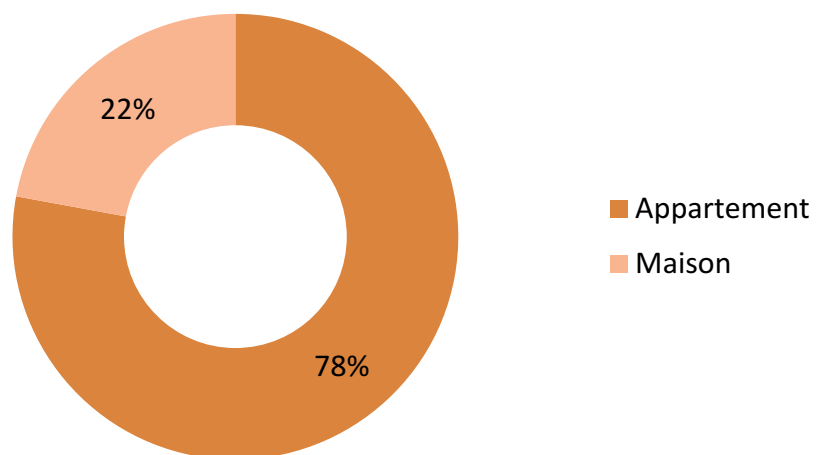


Figure 5 : personnes interrogées disposant d'un jardin

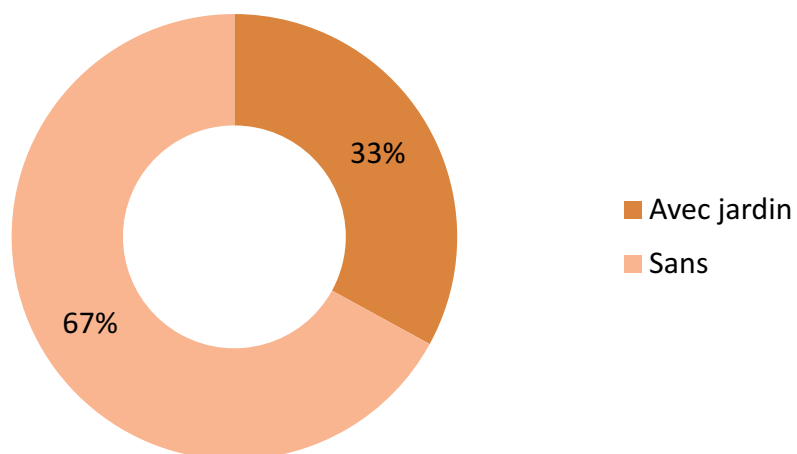
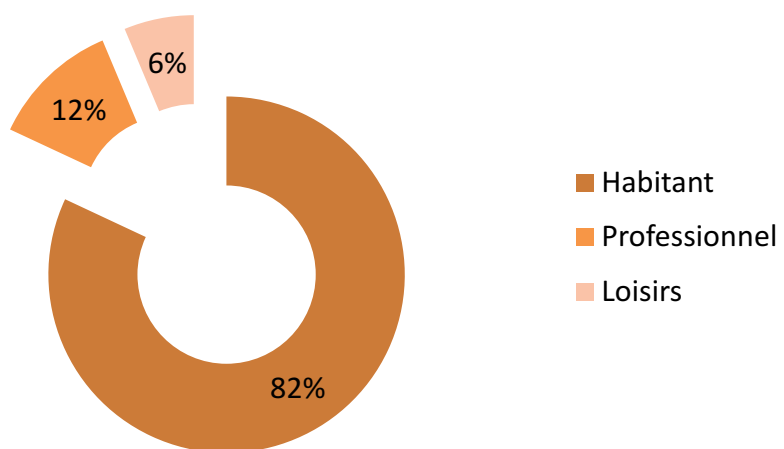


Figure 6 : rde la présence des répondants sur le quartier

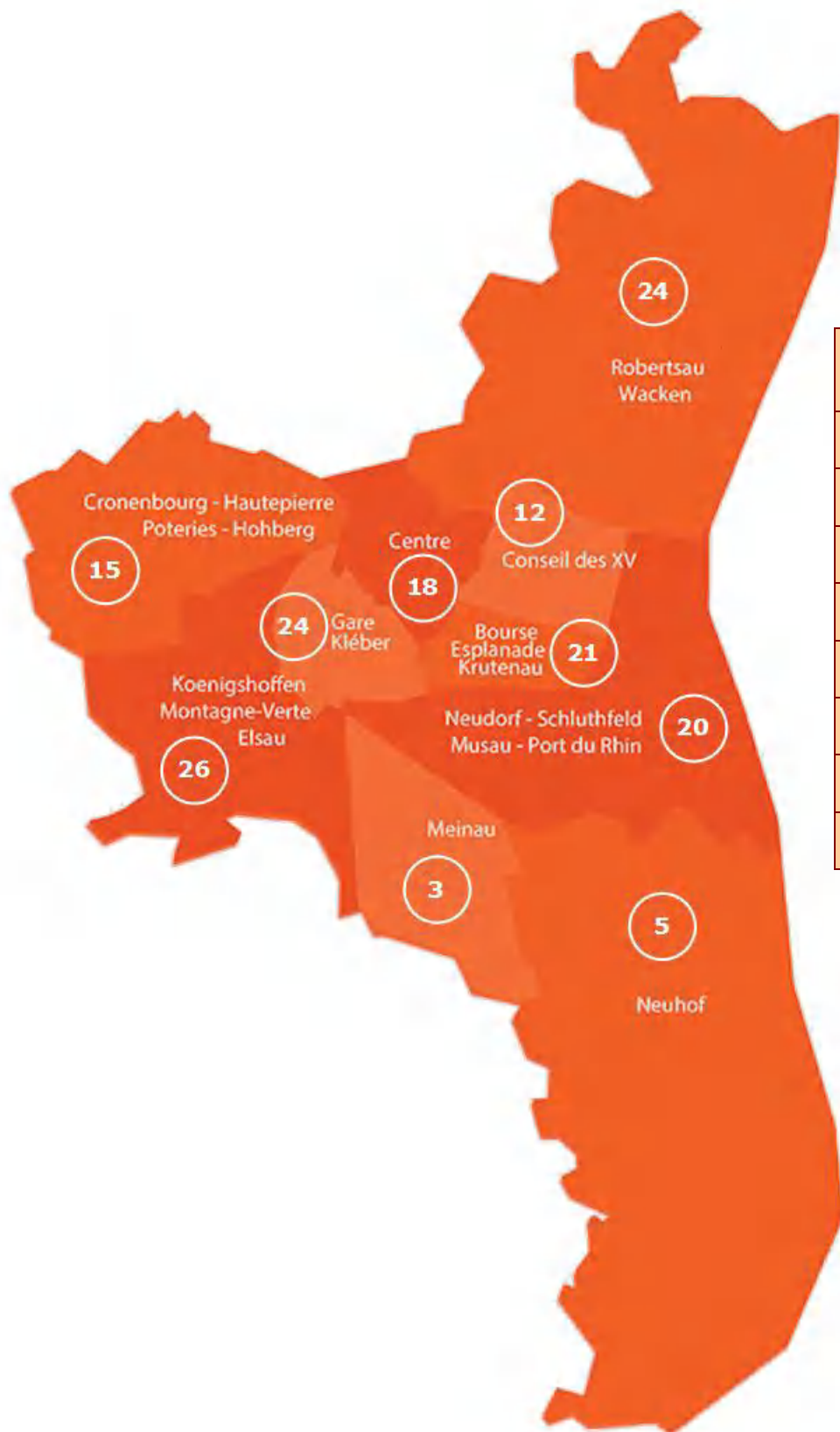


1.4 Périmètre des enquêtes et lieux de résidence des personnes interrogées

Les enquêtes ont été réalisées sur l'ensemble des quartiers strasbourgeois. La répartition des lieux d'habitation des répondants apparaît comme relativement équilibrée. On peut toutefois constater un léger déficit de répondants pour les deux quartiers situés au sud de la ville (Meinau et Neuhof).

Les enquêteurs ont veillé à répartir le travail de terrain sur l'ensemble des quartiers. Cependant, dans un certain nombre de cas, la personne rencontrée y est présente pour raisons professionnelles et par conséquent domiciliée dans un autre quartier.

Figure 7: périmètre d'enquête



Lieu de résidence des personnes interrogées	
Ville de Strasbourg	168
Autres Eurométropole	14
Autres Bas-Rhin	9
Autres Alsace	1
Allemagne (Kehl)	2
Autres régions (Fr)	4
Non Déterminée	2
TOTAL	200

1.5 Période

L'enquête a été réalisée durant la dernière quinzaine du mois d'avril 2015. Dans un souci d'obtenir un échantillon représentatif en termes de classes d'âges et de catégories sociales, les micros-trottoirs ont été réalisés sur l'ensemble de la semaine (lundi au dimanche) et sur une plage horaire ample (8h à 20h).

1.6 Thématiques retenues

Le questionnaire se partage entre :

Des thématiques clairement annoncées :

Qu'évoque pour eux la nature ? La nature en ville ?

Les habitants se sont-ils aperçus, suite aux changements des modes de gestion, de la présence accrue de la végétation dans l'espace urbanisé ?

Perçoivent-ils les espaces verts comme un atout pour leur cadre de vie ou de travail ? Peuvent-ils améliorer le paysage urbain ? Quels services y sont associés ?

Voient-ils la ville comme un obstacle à la nature, une zone hostile à la vie ou comme une zone à fort potentiel pour la biodiversité ? La ville comme un écosystème à part entière ?

Quelles sont leurs réticences face au développement de la nature en ville ?

D'autres davantage suggérées, à l'instar des photolangages :

Quelle est leur tolérance face à la végétation spontanée ?

Associent-ils la notion de beau à une végétation « ordonnée » ?

Sont-ils prêts à gommer les frontières entre zones sauvages et cultivées ?

Qu'évoque pour eux le « vert » en ville ? Une nature policée, dominée par des espèces horticoles et soumise à des règles strictes (discipline des haies, des pelouses et des massifs) ou une nature en mouvement ?

1.7 Un outil permettant de faire émerger les contradictions : le photolangage.

L'intérêt accordé à la nature et au végétal dans la ville est croissant. Mais on s'aperçoit que cette demande de nature en ville, présente et bien réelle, est entachée de contradictions. Certains citoyens ont une méconnaissance de la nature, voire sont en rupture forte avec elle. Chez d'autres, la nature est synonyme de craintes, de perte de contrôle. Comme le souligne l'écologue Philippe Clergeau, « une condition à son acceptation est l'absence de fientes et d'épines », voire d'insectes, pourrait-on ajouter !

Le premier photolangage regroupe des espaces strasbourgeois en gestion plus ou moins intensive, des espaces nourriciers, des espaces plantés ou de végétation spontanée, une végétation plus ou moins présente, etc.

Le second présente des espèces animales et végétales plus ou moins emblématiques, des espèces ayant habituellement un « large capital sympathie » ou d'autres dont la « cote de popularité » est plus faible aux yeux de la population.

Ces outils, fort appréciés des répondants, nous ont permis de les faire réagir, de faire part de leur préférence ou ressenti envers tel ou tel milieu, plante ou animal.

1.8 Une démarche participative et de consultation citoyenne

Jugement porté par les habitants sur les démarches menées par la collectivité

Quelle perception ont les strasbourgeois de la présence de la nature ? Quelles démarches sont-ils nombreux à plébisciter ? Quels espaces aménagés jugent-ils particulièrement réussis et à l'inverse peu satisfaisants ? Quels sont leurs espaces de nature privilégiés au sein de leur quartier, comme sur l'ensemble de l'Eurométropole ?

Les espaces jugés comme attractifs par les habitants sont-ils ceux où la diversité biologique est la plus forte ? Autrement dit, l'appréciation esthétique augmente-t-elle avec la richesse spécifique d'un espace ? Les « formes de nature » plébiscitées correspondent-elles uniquement à la végétation plantée (parcs, jardins...) ou également à la végétation spontanée (prairies fauchées, friches, bords de murs, etc...).

Les habitants : force de proposition

Qu'attendent-ils aujourd'hui des politiques publiques favorables à la nature en ville ? Quels services leurs semblent prioritaires ? Quelle serait à leurs yeux la situation idéale ?

A quels emplacements pensent-ils pour le développement d'une nature de proximité ? Sous quelle(s) forme(s) ?

1.9 Analyse des données

Comme évoqué plus haut (paragraphe 1.2), la part non négligeable de questions ouvertes a nécessairement induit un important travail de reformulation et de synthèse des idées développées par les répondants. A titre d'exemple, lorsqu'une personne évoque « l'arrêt de l'utilisation de produits dans les rues et pour l'entretien des espaces verts » afin d'illustrer une politique mise en place par la collectivité, l'enquêteur notera que la démarche « zéro-pesticide » est connue de l'enquêté.

Plusieurs questions faisant appel au ressenti des personnes interrogées, les réponses sont instinctives et liées à une approche sensible de la nature. Certains décrivent donc avec plus ou moins de précision des émotions et des sentiments en lien avec cette thématique. Les enquêteurs se sont donc attelés à ne pas déformer un propos ou galvauder une idée qui relève souvent d'une expérience propre au répondant.

Néanmoins, dans un souci d'exploitation des résultats, des termes ou expressions synonymes ont été rassemblés, afin d'en dégager les idées les plus largement partagées.

Un outil efficace de rendu : le nuage de mots

Le choix du nuage de mots, qui vient illustrer de nombreux résultats de cette enquête, nous a paru le plus pertinent pour une obtenir une vision instantanée des réponses les plus fréquentes. En revanche, pour connaître les réponses dont l'occurrence est plus faible, il convient de consulter les tableaux complets en annexes de cette étude.

Les résultats du photolangage ont été exploités sur le même principe, en accordant une taille d'image proportionnelle à son niveau de choix.

Remarque : l'outil accorde une police de caractère d'autant plus grande que la réponse est fréquente. Il convient toutefois d'observer à quel pourcentage de réponses cela correspond. En effet, une réponse cinq fois plus fréquente que la seconde, apparaîtra fort logiquement cinq fois plus grande. En revanche, ce rapport peut très bien correspondre à 50% contre 10% des réponses, comme à un ratio de 10 pour 2.

2. Résultats

2.1 Question 1 : Quels mots vous viennent à l'esprit quand on dit « nature » ?

Figure 8 : les mots pour "nature"



« Arbres » (cité par 35% des répondants), « fleurs » (28,5%), « verdure » (21%), constituent les trois réponses les plus fréquentes lorsque l'on demande aux personnes ce qu'évoque pour eux le mot « nature ». Si l'on y ajoute les termes « vert » « forêt » « espaces verts » « plantes », on s'aperçoit que les mots les plus cités sont tous en lien avec le végétal. Le mot « animaux » n'est cité spontanément que par 12% des interrogés. Les strasbourgeois semblent voir en premier lieu l'arbre comme symbole de la présence de la nature et de manière plus générale la végétation.

2.2 Question 2 : Qu'évoque pour vous la « nature en ville » ?

Avec respectivement 35,5% et 20,5% des réponses, les mots « parcs » et « arbres » se détachent nettement. Ils sont suivis par un groupe de mots cités par une personne sur dix : « espaces verts » « fleurs », « jardins » et « verdure ». Aux yeux de ces habitants, la nature en ville paraît surtout prendre forme à travers les parcs. Parmi les répondants, certains peuvent aller jusqu'à citer le nom d'un parc en particulier, mais l'équation « nature » + « ville » = « parc » est bien la plus évidente pour les strasbourgeois rencontrés par les enquêteurs.

A cette question, le mot « forêt » a presque totalement disparu (0,5% des réponses). La ville est pourtant bordée d'imposants massifs forestiers, forêts alluviales remarquables, dont certaines sont protégées. L'explication est simple et nous a d'ailleurs été exprimée clairement par certaines personnes : les forêts ne sont pas perçues comme faisant partie de la ville. La ville est assimilée à l'habitat dense et non à une entité géographique bien précise, encore moins à ses véritables limites administratives. Le fait que la forêt ne soit pas perçue comme intégrée à la ville a également influencé les réponses à la question 10.

2.4 Question 4. Pensez-vous que « nature » et « ville » soient compatibles ?

88,5 % des personnes interrogées jugent « nature » et « ville » compatibles.

Les arguments du OUI

Homme et nature sont intimement liés.

Un Equilibre est non seulement possible, mais **nécessaire**

La nature est un impératif à notre survie. Il est impossible de vivre sans. Elle est **indispensable**.

Nature et ville sont complémentaires.

C'est une évidence.

Il est nécessaire de concevoir des paysages urbains plus naturels.

Cela contribue au mieux vivre ensemble, à notre qualité de vie et crée du lien social.

La ville est bien plus agréable. La nature en ville est source d'harmonie et de **bien-être**.

Les conditions : MAIS

Les citoyens interrogés souhaitent que l'on laisse une véritable place à la nature. Cela passe par des espaces dédiés et non uniquement des projets de végétalisation de murs ou de façades.

Ils reconnaissent qu'un changement de comportements et de regards sont nécessaires.

La nature en ville est aux yeux de certains une certaine forme de nature, à différencier des véritables espaces naturels.

Une plus grande place donnée à la nature impose de repenser l'habitat, d'aller vers une planification harmonieuse et de réinventer la ville.

Les arguments du NON

La nature est sauvage, or l'homme dans sa quête de confort, s'en écarte.

Il apparaît difficile de concilier les deux.

La densification de l'habitat et la préservation de la nature s'opposent, car inévitablement le bâti grignote du terrain.

La pollution est un obstacle à la présence de nature en ville.

Les efforts entrepris ne sont pas suffisants.

C'est tout simplement antinomique.

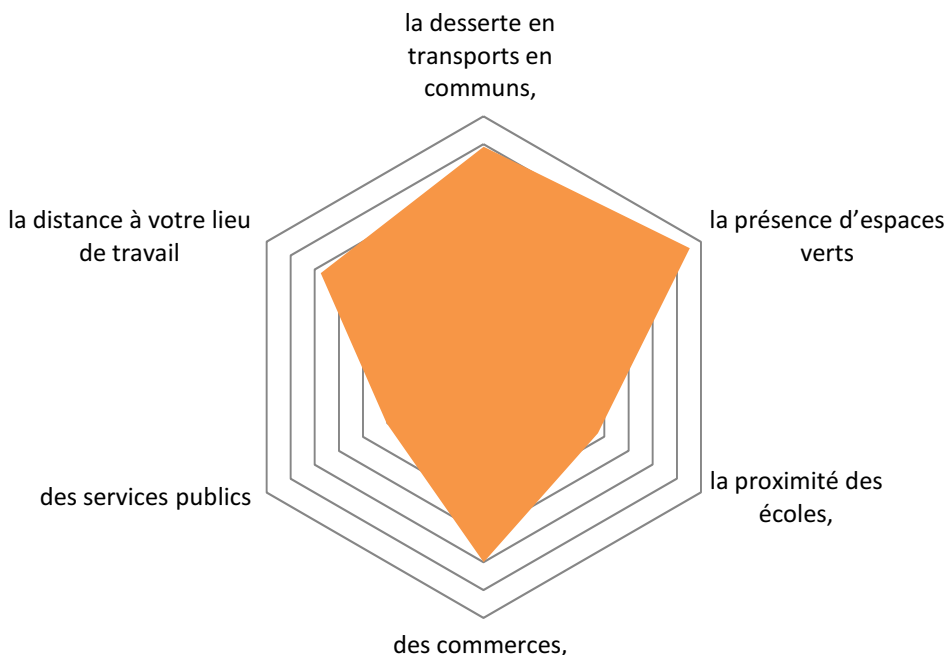
2.8 Question 7. Pour le choix de votre lieu d'habitation, à quoi accordez-vous le plus d'importance ?

Pour cette question, 6 choix ont été proposés.

28% des répondants placent les espaces verts en tête des services essentiels au choix de leur lieu d'habitation. Quant aux transports en commun, ils sont 24% à en faire leur critère n°1. Enfin pour 21% d'entre-eux, c'est la distance au lieu de travail qui doit primer. Il est possible que le thème de l'enquête et les questions précédentes aient pu influencer la mise en avant des espaces verts par les répondants.

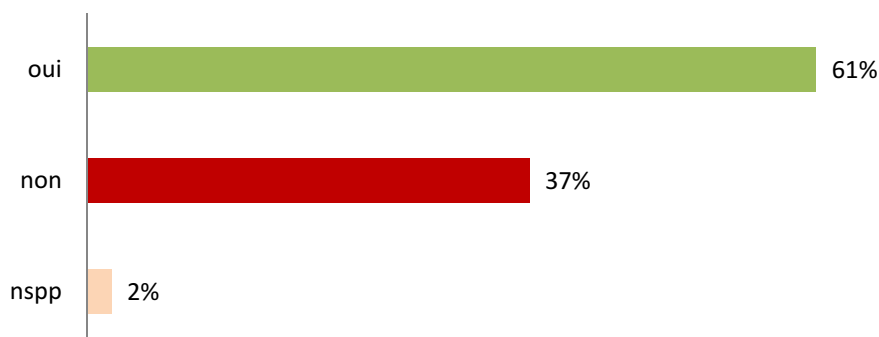
Si les espaces verts arrivent en tête du classement, on remarquera surtout qu'un trio de critères se dégage nettement par rapport aux autres services proposés dans le questionnaire (commerces, écoles, services publics).

Figure 14: critères principaux pour le choix du lieu d'habitation



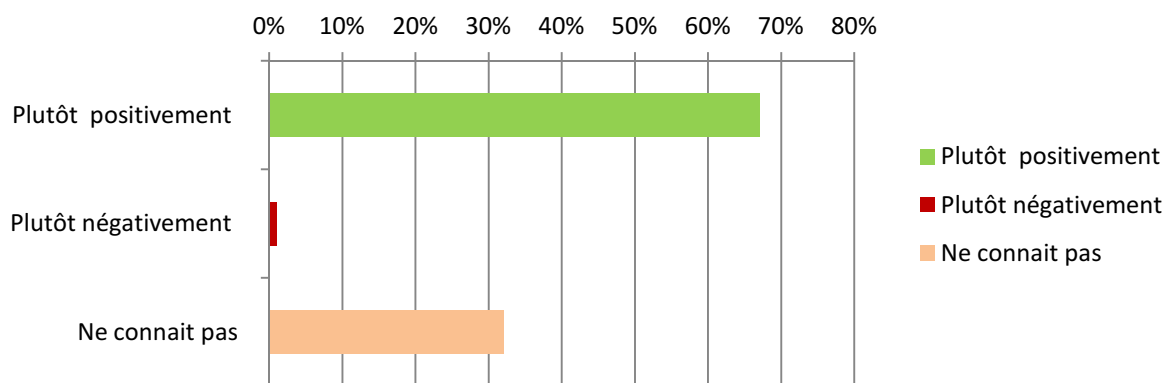
2.9 Question 8 : Avez-vous déjà entendu parler des démarches menées par Strasbourg et la CUS en faveur de la nature en ville ? par ses habitants ?

Figure 15: connaissance des politiques favorables à la nature en ville



2.10 Question 9. Comment jugez-vous la démarche zéro-pesticides ?

Figure 17 : jugement porté sur la démarche zéro-pesticides



67 % des personnes interrogées jugent positivement la démarche entreprise depuis 2009 et ayant abouti à la suppression des pesticides pour l'entretien des espaces gérés par la ville de Strasbourg. Seul 1% des répondants ont un avis négatif sur cette politique.

Il n'en demeure pas moins que **32%** des répondants n'avaient pas connaissance d'une telle action. Lorsque des précisions ont été apportées par les enquêteurs, la quasi-totalité des personnes se disait très favorables à cette démarche et la plébiscitait.

Seul bémol, pour certains, il subsiste un doute sur sa faisabilité à l'échelle de la ville. Il est probable que ces personnes fassent allusion à des sites publics dont la gestion ne relève pas de la compétence de la ville ou de l'Eurométropole. Certains bailleurs ont par ailleurs été directement pointés du doigt par des répondants.

Les arguments des POUR :

On observe que les enjeux de santé publique et de préservation de la ressource prévalent sur ceux de la protection de la biodiversité.

Moins de pollution

Santé publique

Protection eau / nappe phréatique

Favoriser la biodiversité

Ne pas polluer les sols

Exemplarité.

Ca tombe sous le sens. On ne devrait pas se poser la question.

Continuez ! C'est bien que la nature reprenne ses droits, ne pas chercher à tout contrôler !

Pas envie de risquer un cancer pour des rues plus « propres ».

Les mises en garde : MAIS

Difficultés de **gestion** (pas assez). Nécessité de **changer de regard**.

Si alternatives efficaces. Suivre **l'entretien**.

Les arguments des CONTRE :

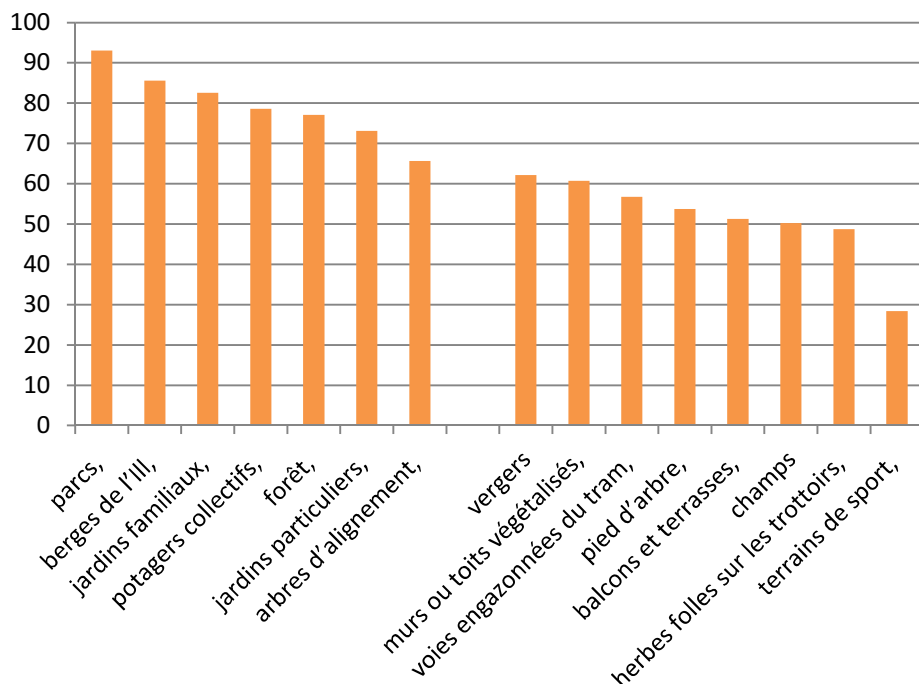
N'y croit pas dans la réalité. Est-ce seulement réalisable ?

Diminution minimale de la pollution.

Bonne idée, mais mauvaise image (sale).

2.11 Question 10. Les espaces suivants sont-ils pour vous des espaces de nature en ville ?

Figure 18 : espaces de nature en ville aux yeux des habitants

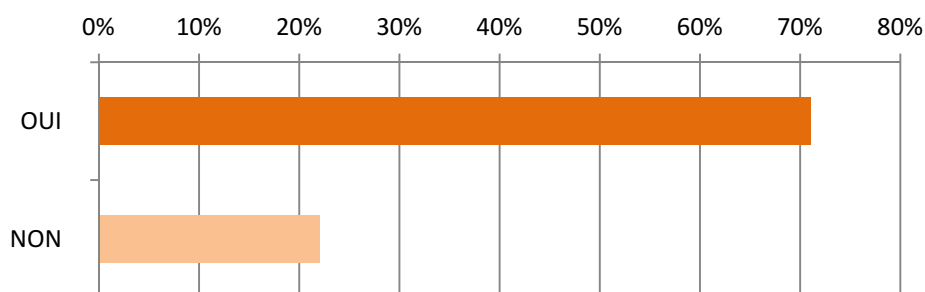


Cette question était construite sous le format des choix multiples.

A l'instar des premières questions de l'enquête, les parcs sont les plus cités et identifiés par le plus grand nombre comme étant des espaces de nature dans la ville. La présence de l'eau (berges de l'III) est également associée à la nature en ville. Les jardins familiaux et potagers arrivent respectivement en 3e et 4e position des espaces les plus souvent choisis. La forêt a, quant à elle, une fréquence de choix légèrement plus faible. Cette dernière est à nouveau jugée par certains comme ne faisant pas partie intégrante de Strasbourg.

2.12 Question 11. Notez-vous des changements sur la présence de la nature au sein de la ville ces dernières années ?

Figure 19 : changements identifiés par la population



Plus de **70 %** des personnes interrogées observent des changements sur la présence de la nature en ville ces dernières années. Le changement devait s'apprécier sur les cinq à dix années passées.

Seuls **9 %** des répondants ont jugé que ces changements allaient dans le sens d'un recul de la place de la nature à Strasbourg.

Les répondants semblent distinguer le qualitatif du quantitatif. A leurs yeux, de nombreux espaces ont vu leur diversité s'accroître, mais les surfaces dédiées à la nature leur paraissent en diminution.

Les points positifs relevés par les répondants :

- La présence accrue des herbes folles
- L'aménagement du Parc du Heyritz
- Le développement du compostage
- Les aménagements des berges
- La tonte moins systématique des gazons
- Le fleurissement des pieds d'arbres
- La mise en place de jardins partagés
- Le plus grand nombre d'espaces verts
- Les voies engazonnées du Tram
- La plantation d'arbres
- Le choix de végétaux moins fragiles
- La gestion différenciée

La phrase revenant le plus fréquemment est « globalement il y a plus de nature, à l'exception de l'hyper centre ».

Les points négatifs :

- Le bétonnage est omniprésent. La ville est de plus en plus dense.
- Les bâtiments ne cessent de pousser.
- La place de la nature diminue.
- Les nouvelles places aménagées sont trop minérales.
- L'entretien est réduit.

2.13 Question 12 a) : Quels aménagements (publics) jugez-vous particulièrement réussis ?

Figure 20 : aménagements publics jugés réussis



Deux opérations récentes figurent en tête des aménagements jugés comme les plus réussis par la population enquêtée. Il s'agit du Parc du Heyritz et de la place d'Austerlitz qui représentent respectivement 13,5 % et 11 % des déclarations spontanées.

Le parc de l'Orangerie complète ce podium, en étant cité par 9,5 % des répondants. Le Jardin des 2 Rives, les voies engazonnées du tram, ainsi que l'ensemble des parcs strasbourgeois sont chacun mis en avant par près de 5% des personnes ayant contribué à cette enquête.

A l'exception de la place d'Austerlitz, ce sont en premier lieu les parcs qui sont plébiscités par les strasbourgeois.

2.15 Question 13 a) : Milieux : choisissez 3 à 5 photos qui correspondent à la nature que vous aimez ?

Figure 22 : milieux les plus appréciés



24 formes de nature en ville ont ici été proposées aux enquêtés.

78 % des répondants citent la photo prise au parc de l'Orangerie. Le saule têtard (39%), les quais aux pavés enherbés (37%) et le parc du Heyritz (33%) dominent également ce classement qui fait appel au ressenti des personnes. Sur les quatre photos citées le plus fréquemment, l'eau est une des composantes principales de l'image (ou est évoquée par le type de végétation). La présence de nature à Strasbourg semble être intimement liée à la présence de l'eau. Ces quatre paysages ont un second point commun : la présence d'arbres relativement imposants. Comme nous pouvions déjà le constater par l'analyse des premières questions de cette enquête, l'arbre est le symbole prépondérant de la présence de nature en ville.

L'espace caractéristique de la gestion différenciée, alternant espaces tondu et zones fauchées est choisi par 26% des répondants. Quant aux deux jardins partagés, chacun d'eux est retenu par 21% des enquêtés.

2.17 Question 14 a) : Flore : Choisissez les 3 à 5 photos que vous appréciez le plus ?



Figure 24: flore la plus appréciée

24 photographies de plantes ont été soumises aux personnes interrogées.

Le pommier en fleur (retenu par 39% des répondants), le coquelicot (37%), le saule (35%) et le framboisier (33%) sont les formes végétales les plus plébiscitées. Deux symboles de la ville nourricière arrivent donc en tête des plantes préférées. Cet engouement pour le développement des comestibles est également visible dans les réponses à l'ultime question de cette enquête (cf. question 16).

Des plantes au caractère bien plus horticole (buddléia, rosiers, bégonias) conservent une place importante dans cet ordre de préférence. Deux arbres étaient proposés dans ce photolangage et c'est bien le saule, dont le port est libre, qui retient l'attention des habitants, face à un arbre taillé.

2.18 Question 14 b) : Flore : y'en a-t-il dont la présence vous dérange en ville ?

Figure 25: la flore qui dérange en ville



51 % des répondants jugent que toutes les plantes ont leur place et décident de ne retenir aucune des photos suggérées.

Le séneçon monté en graines est choisi par 15 % des personnes interrogées. Le pissenlit et l'ortie obtiennent respectivement 12 % et 11% des suffrages. Le cirse et la cardère (deux espèces de chardons) sont retenus par 10% et 8% des participants à cette enquête.

Ces quatre plantes (pissenlit, ortie, cirse et cardère) avaient par ailleurs obtenu entre 7 et 10 % des voix à la question précédente.

2.19 Question 14 c): Faune : Choisissez les 3 à 5 photos que vous appréciez le plus ?

Figure 26 : faune la plus appréciée



30 espèces différentes ont été présentées.

Le podium des animaux les plus appréciés par les strasbourgeois enquêtés est le suivant :

- L'écureuil (cité par 53% des répondants),
- La coccinelle (40%),
- La cigogne blanche (39%), appréciée bien évidemment, mais principalement perçue comme un symbole.

Tout juste derrière on retrouve le hérisson (36%), le paon du jour (35%) et la mésange bleue (31%).

Toutes ces espèces bénéficient d'un très large capital sympathie.

Le bourdon est quant à lui mis en avant par 23% des enquêtés. De manière générale, il ressort des échanges avec les personnes interrogées, que les pollinisateurs sont appréciés et reconnus pour leur rôle, mais les craintes relatives aux piqûres demeurent encore fortes.

Il est intéressant d'observer le très bon positionnement de la chouette hulotte ou de la pipistrelle, au regard du nombre d'espèces présentées (30). Ces espèces, jadis sources de mythes et légendes, semblent être identifiées comme des témoins d'une ville plus accueillante pour la vie sauvage.

2.20 Question 14 d) : Faune : y'en a-t-il dont la présence vous dérange en ville ?

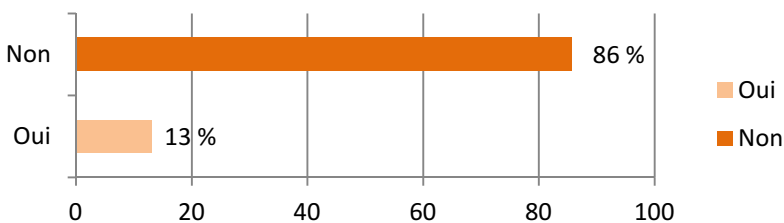
Figure 27: la faune qui dérange



Pour **32 %** des répondants, toutes les espèces animales ont un rôle en ville.

Néanmoins pour 28 % des personnes interrogées le pigeon dérange. 22% des enquêtés se disent gênés par la présence de forficules (perces-oreilles) et 20 % par celle du ragondin. Les espèces citées ensuite sont la guêpe germanique, la corneille et plus surprenant : le cloporte et le lombric (9%). La faune du sol souvent méconnue, et plus particulièrement les décomposeurs, fait encore souvent l'objet de rejets.

2.21 Question 15. Voyez-vous des aspects négatifs au développement de la nature en ville ?



Une écrasante majorité des répondants (86 %) ne voient pas d'aspects négatifs au développement de la nature en ville.

La réponse la plus souvent formulée est « bien au contraire ! ». Beaucoup d'entre-eux insistent sur la nécessité d'une plus grande information et sensibilisation des citoyens. Ils souhaitent conserver un modèle de nature « maîtrisée ».

D'un autre côté, parmi les 13 % de personnes qui y voient de possibles inconvénients on note les arguments suivants :

Crainte de glisser vers le « non entretien ».

Possibles augmentations des coûts d'entretien.

Augmentation de l'humidité.

Raccourci entre nature sauvage et désordre, et craintes de dépôts d'ordures.

Augmentation des populations de certains nuisibles (rats, ...).

Développement des allergies.

2.22 Question 16. Que feriez-vous si vous pouviez transformer la ville ?

Les réponses les plus fréquentes ont été rassemblées sous plusieurs thématiques :

Repenser la place de la voiture en ville

Moins de voitures !

Moins de places réservées au stationnement dans les rues. Développer les parkings.

Transformer des parkings en espaces verts.

Recourir à la traction animale en remplacement des camions-bennes.

Aménager de nouveaux parcs et espaces verts

Verdir les îlots au centre des groupes d'habitats (cf. Bruxelles).

Davantage de petits espaces verts de proximité, à l'échelle de la rue (2 min. max d'une habitation).

Un parc dans chaque quartier.

Ouvrir les cours intérieures pour créer de vrais jardins.

Poursuivre la dynamique de ville jardin / ville nourricière

Jardins partagés.

Plus de fruitiers et d'arbres en fleurs.

Autoriser le jardinage « sauvage ».

Sensibiliser la population

Créer des espaces d'observations.

Créer des espaces nourriciers et pédagogiques.

Végétaliser

Mettre en place du gazon sur l'ensemble du réseau tram.

Imaginer une politique incitative pour aboutir à du végétal devant chaque porte (herbes folles, bacs, au choix de l'habitant).

Murs et toits végétalisés.

Transformer les toits et terrasses en jardins.

Remplacer les clôtures par des haies.

Développer les corridors écologiques.

Autres aménagements urbains

Changer la place Kléber en jardin public.

Verdir les places Kléber, Broglie et du Château.

Encourager l'usage et développer les canisites.

Repenser l'habitat

Privilégier les immeubles bas.

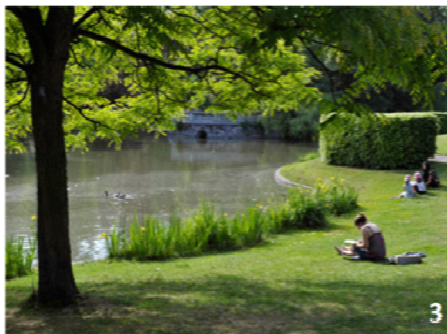
Une pointe d'utopie ...

Créer un central park Strasbourgeois.

3. Perception de certains milieux

Nous avons cherché à mieux comprendre le ressenti que pouvait avoir la population sur les paysages urbains qui leur avaient été présentés. Pour ce faire, nous avons recueilli certains commentaires lors de la phase de micro-trottoir et demandé aux participants aux ateliers de quartier d'apporter des précisions sur leur choix lors d'un exercice de groupe.

3.1 Synthèse des commentaires sur les milieux les plus appréciés



C'est tout d'abord l'arbre situé au premier plan qui retient l'attention des habitants. Ils apprécient l'ombrage qu'il apporte et la dimension poétique, voire romantique que celui-ci donne à ce lieu.

Ils reconnaissent également que l'eau possède des vertus apaisantes et jugent très positivement la végétation des rives.

Nombreux mettent en avant l'aspect « entretenu » du parc de l'Orangerie, même si certains jugent ce parc « trop structuré ».

D'autres dénoncent le manque de poubelles et le problème récurrent des déjections canines.

Le parc de l'Orangerie est apprécié car il représente un espace de nature et de détente au cœur de la ville, à l'aspect soigné (même s'il peut apparaître « trop maîtrisé » aux yeux de certaines personnes).

Cette photo fait consensus pour son côté bucolique. Elle invite au repos, à la contemplation et évoque un esprit « zen ». Elle a aussi été retenue parce qu'elle évoque une nature « sauvage ».



Ce quai de l'ill plait au plus grand nombre. C'est un espace bucolique, au bord de l'eau, en parfait accord avec l'architecture environnante. Les saules évoquent le romantisme. Les pavés enherbés sont perçus comme les témoins d'une nature qui regagne du terrain face au « tout minéral ».

Un bémol toutefois concernant les incivilités (saletés, odeurs) qui nuisent à l'image du lieu.

Le parc du Heyritz fait l'unanimité, aussi bien du point de vue de la prise en compte de la biodiversité que pour le confort et l'invitation à la détente qu'il offre aux riverains et à ses usagers.

Les habitants jugent ces aménagements paysagers réussis. Ils mettent en avant un bel équilibre entre zone de végétation rase, haute et végétation « sauvage » des berges (même si celle-ci, bien qu'indigène, a été plantée).





Cette photo n'a fait l'objet que de commentaires positifs. C'est un lieu agréable, réservoir de biodiversité. Certains y ajouteraient la présence de l'eau (mare).

L'effet de relief et de contraste, ainsi que les courbes sont les principaux atouts de ce paysage. Les personnes semblent associer les herbes hautes à des zones refuges, pour les insectes notamment.

Les jardins partagés sont plébiscités. Il s'agit d'un bel exemple de pédagogie et de nature en ville, d'espace urbain réapproprié et dédié à la nature.

La proximité des transports en commun et la présence d'une piste cyclable est perçue comme un avantage. Le fait que cet espace soit visible par les riverains et passants constitue un véritable point fort pour les personnes enquêtées.

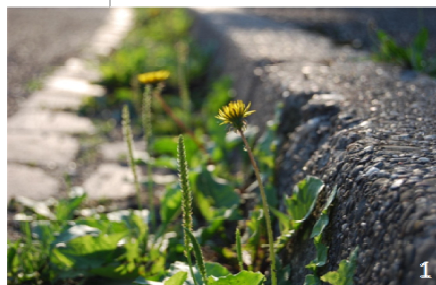


Cette photo largement mise en avant évoque la cohésion entre des habitants, la vie d'un quartier (démarche participative). Il y est possible de partager la nourriture qu'on a planté et de montrer aux plus jeunes le chemin parcouru de la graine à l'assiette (dimension pédagogique).

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est également perçue comme un point fort de cette démarche, que nombreux souhaitent voir se généraliser.

3.2 Synthèse des commentaires sur les milieux les moins appréciés

Les avis sont partagés sur cette photo. Une partie des participants y voit un beau retour de la nature, l'autre un manque d'entretien et un laisser-aller. Nombreux s'accordent pour dire que cette végétation spontanée ne les dérange pas, car la nature doit reprendre ses droits. D'autres considèrent que les herbes folles sont synonymes de désordre à l'exception notable du coquelicot (seule plante dont la présence est tolérée au pied de ce lampadaire).



Les adventices sont bien un signe de nature en ville. Toutefois, pour une frange de la population il ne faudrait pas que l'espace urbain prenne un aspect trop « négligé ».

Le mur végétalisé divise : si certains y voient un bel exemple de renaturation verticale et un bénéfice certain (face aux îlots de chaleur et pour la biodiversité), d'autres trouvent que cet aménagement ne s'intègre pas dans son environnement actuel et n'est pas esthétique. Certains évoquent une architecture déplaisante dans une rue sans âme et un lien inexistant avec le sol. Ils sont désireux d'une plus grande harmonie entre nature et construction.



tel espace.

La prairie fleurie est bel et bien un témoin de la présence d'une nature sauvage. Toutefois, attention à son aspect esthétique : certains y voient un manque d'entretien. Ils demandent une tonte systématique des pourtours.

Si certains connaissent l'intérêt des plantes mellifères, d'autres doutent de la pertinence de ces aménagements et y voient une envie de « se donner bonne conscience ». D'autres encore évoquent de possibles dépôts sauvages ou l'impossibilité de se prélasser dans un

Si la prairie fleurie conserve un important capital sympathie, elle peut aussi être perçue comme une friche laissée à l'abandon. La délimitation franche du parcours piéton et la pose d'un mobilier urbain (bancs) sont envisagés comme une solution à ce ressenti.



Les voies de tramway engazonnées sont très appréciées. Cependant, certains souhaiteraient que ces espaces soient encore plus diversifiés, voire fleuris. Les points noirs dénoncés par les répondants sont les arbres élagués sévèrement et la présence de nombreux véhicules (qui font à leurs yeux obstacles à l'idée de nature en ville). Il faut néanmoins noter que cette photo est l'unique cliché pris hors de la période de végétation. Des arbres plus développés et couverts de leur feuillage auraient probablement modifiée cette perception.

4. Fiabilité des résultats et biais éventuels

4.1 Taille de l'échantillon

Comme évoqué dans le chapitre 1 méthodologie, notre approche essentiellement qualitative nous a contraint à ne retenir que 200 habitants. Si l'on retire les 50 participants aux ateliers de quartiers, qui ont été interrogés collectivement, 150 personnes ont ainsi été écoutées sur le terrain. Ce travail a nécessité plus d'une cinquantaine d'heures d'échanges avec la population (20 min x 150 répondants). A ceci, il faut ajouter un indispensable travail de prospection, durant lequel nous avons pu être confrontés à un certain nombre de refus.

Néanmoins, pour atteindre un échantillon parfaitement représentatif (au regard de la population strasbourgeoise), il conviendrait d'interroger environ 180 personnes supplémentaires.

4.2 Sensibilité des répondants à cette thématique

Mise à part d'infimes exceptions (2%), les personnes ayant accepté de répondre à cette enquête sont parvenues à son terme. Il est pourtant tout à fait concevable qu'une personne peu soucieuse de la place de la nature en ville refuse de consacrer plusieurs minutes à un échange sur ce thème. Ceci nous conforte dans l'idée que ce sujet semble ne laisser personne indifférent. Les répondants à cette enquête doivent donc pouvoir refléter les différentes sensibilités existantes à l'égard de la nature (des plus militants aux moins convaincus).

Par ailleurs, il est fort probable que les participants aux ateliers de quartier font de cette thématique une priorité. Nous pouvions donc envisager une forte disparité des réponses entre les enquêtes « micro-trottoirs » et celles faites durant les ateliers.

Nous avons été surpris de ne constater aucune différence significative entre ces deux grands types de répondants.

4.3 Eventuels aléas liés à la période

En cette fin de mois d'avril, c'est une pleine explosion d'odeurs, de couleurs et de bourdonnements. La vie animale s'anime et les floraisons se succèdent. De plus, la météo était particulièrement clémente. La période choisie, couplée à ces conditions climatiques favorables ont certainement pu influencer les répondants.

Cependant, il n'est pas évident que « l'envie » de nature en ville soit plus forte au printemps sous un soleil radieux, qu'au beau milieu de l'hiver ou par un automne pluvieux. En revanche, il est certain que cette météo quasi estivale a permis aux enquêteurs de rencontrer davantage de personnes sur les différents lieux publics et d'échanger avec eux plus longuement.

5. Conclusions

5.1 Conclusion pour les décideurs

Un plébiscite pour l'arbre

La présence de la nature en ville est intimement liée à celle des arbres. L'arbre est un élément fort de nos paysages. Les citoyens plébiscitent les plantations d'arbres et apprécient particulièrement les techniques de taille douce (ou raisonnée). Dans des rues à forte dominante minérale, la présence d'un seul arbre permet parfois de changer le regard des habitants. Certains nous ont confié qu'un banc placé à l'ombre d'un arbre suffit parfois à adoucir le paysage urbain et contribue à apaiser leur cadre de vie (ou de travail). Par ailleurs, sur le plan environnemental, les fonctionnalités écologiques d'un seul arbre sont bien plus importantes que plusieurs centaines de mètres carrés de pelouse.

Les parcs comme symboles de surfaces dédiées à la nature en ville

Les parcs sont fortement mis en avant dans cette enquête. Ils sont perçus comme les premiers témoins de la présence de nature en ville et sont jugés comme les aménagements publics les plus réussis. Cet engouement s'explique par deux aspirations principales exprimées par les strasbourgeois : des surfaces de nature conséquentes et des fonctions sociales attribuées à ces espaces.

En effet, les personnes interrogées ont exprimé leur souhait de conserver et de développer des espaces de nature de grandes dimensions. S'ils apprécient les travaux de végétalisation de certains espaces (trottoirs, murs, toitures, pieds d'arbres, etc.), ils sont nombreux à affirmer que « ville » et « nature » sont compatibles à la condition de laisser à cette dernière des espaces de taille importante.

Nous savons également que des espaces de grande superficie, couplés à des mosaïques d'habitats, sont les principaux facteurs de développement de la biodiversité.

Nature et fonctionnalités sociales des espaces verts

La préservation et le renforcement de la biodiversité à Strasbourg passe par le développement d'espaces de nature « sauvage ». En effet, une végétation rase et des espaces aseptisés (sans plantes urticantes, épineuses ou tout simplement très denses) ne peuvent abriter une faune variée. Les citoyens semblent aujourd'hui majoritairement prêts à l'accepter.

Cependant, si cette nature fait obstacle aux envies de détente, de jeux ou encore de pique-niques familiaux, elle créera un conflit d'usages et la végétation spontanée ne sera vraisemblablement plus tolérée.

Si les parcs sont appréciés c'est en premier lieu pour leur utilité sociale. Il convient donc de définir comment agrémenter le cadre de vie des habitants, tout en conservant des espaces favorables à la faune et la flore indigène. Un travail de zonage devra être envisagé avec les services compétents.

La nature comme élément essentiel du « mieux vivre ensemble »

Près de 9 personnes sur 10 ont jugé « nature » et « ville » compatibles. La quasi-totalité des répondants explique que la présence de nature contribue fortement à notre qualité de vie et est créatrice de lien social. Tout en la jugeant indispensable (fonctionnalités écologiques), ils l'associent avant tout au bien-être et à l'harmonie.

Le parc de l'Orangerie : une réussite en termes de gestion.

Cité par 4 répondants sur 10 comme espace de nature préféré, ce parc est plébiscité y compris par les non résidents de l'Eurométropole. Ce parc a pourtant changé d'aspect ces dernières années, passant d'un format plus horticole à une gestion compatible avec la politique du « zéro pesticide ». Preuve en est que cette gestion, récompensée par le label « écojardin », est parfaitement compatible avec les aspirations des strasbourgeois (et des visiteurs).

Des aménagements récents appréciés des enquêtés

La place d'Austerlitz et le parc du Heyritz sont mis en avant par les répondants comme étant agréables et semblent être les symboles d'une plus grande prise en compte de la place de la nature en ville. La place d'Austerlitz semble avoir réussi le difficile pari de répondre à ses différents usages. Elle se distingue nettement des autres places strasbourgeoises qui sont majoritairement décriées pour leur aspect trop minéral (Château, Kléber, St Thomas).

Le parc du Heyritz, bien que récent, est déjà bien identifié par la population et semble en passe de devenir un des principaux lieux de promenade au sein de la ville.

Des politiques publiques de mieux en mieux identifiées

6 répondants sur 10 ont affirmé avoir entendu parler des politiques menées par la ville et l'Eurométropole en faveur de la nature. Le « zéro-pesticide » et la promotion du compostage sont les deux démarches les plus citées. Les jardins partagés sont bien identifiés et appréciés des habitants ayant répondu à cette enquête.

Le « zéro-pesticide » comme une évidence !

Les 2/3 des personnes interrogées sont favorables à cette politique. Le tiers restant n'en a pas (encore) entendu parler, mais demeure tout à fait favorable à cette démarche. Seul 1% des répondants s'y déclare opposé.

La crainte d'un laisser-aller reste très présente et certains répondants font part de leurs inquiétudes sur des difficultés de gestion ou sur l'efficacité des techniques alternatives.

Un bémol toutefois : certains habitants, bien que plébiscitant cette politique, ont émis des doutes sur sa mise en œuvre. Les services ne sont pas mis en cause, mais les très nombreux espaces strasbourgeois qui ne sont pas gérés par la ville. Les bailleurs sociaux, comme les syndicats de copropriété ont été très souvent pointés du doigt.

Eau et jardins : un duo gagnant !

L'eau, omniprésente à Strasbourg, est avec l'arbre le symbole de nature le plus plébiscité. Les habitants sont demandeurs et apprécient les berges végétalisées et accessibles. Les jardins partagés (ex : Petite France et Lombric hardi) sont très fréquemment mis en avant comme des réussites.

Une plus grande tolérance à la végétation spontanée

Une des surprises de cette enquête réside dans la part des répondants acceptant l'ensemble des paysages urbains présentés (1/3), l'ensemble de la flore spontanée (1/2) et de la faune sauvage (1/3).

Seuls 10 à 15% des répondants ont admis être dérangés par un séneçon ou un pissenlit sur un trottoir. Ces résultats sont réellement encourageants et doivent inciter la collectivité et ses partenaires à poursuivre l'important travail de sensibilisation engagé ces dernières années. En effet, ces chiffres ne doivent pas masquer la méconnaissance des habitants sur leur patrimoine naturel et la volonté toujours affirmée d'éradiquer les herbes folles de l'espace privé.

Des espèces animales décriées, certaines par méconnaissance.

Certaines espèces peuvent poser problème aux résidents (comme aux aménageurs ou gestionnaires), du fait de leur dynamique de population et/ou des dégâts qu'ils peuvent occasionner.

A titre d'exemple, 30% des habitants se disent dérangés par la présence des pigeons en ville. Le ragondin pose quant à lui problème à 1 répondant sur 5.

En revanche, il est plus étonnant de voir des espèces discrètes et par ailleurs forts utiles à la vie des sols, être régulièrement cités par les répondants (forficule, vers de terre, cloporte, etc.). Cette part de la biomasse, peu ou non visible aux yeux des habitants, est victime de préjugés et de craintes non justifiées. Dans les années à venir, il pourrait donc être opportun d'axer une partie de la sensibilisation des citoyens sur l'importance et la diversité de la vie des sols.

Strasbourg : ville jardin / ville nourricière

Les strasbourgeois et habitants de l'Eurométropole ont déjà la chance d'avoir le record français du nombre de jardins familiaux. Néanmoins, ces espaces sont le plus souvent fermés au public. Les habitants sollicités par ce questionnaire semblent être demandeurs de jardins ouverts à proximité de leurs lieux d'habitation. Les espèces fruitières (ex : pommier, framboisier) sont arrivées en tête des espèces les plus appréciées et les jardins bénéficient d'un très large capital sympathie. Les enquêtés voient en ces espaces des lieux de partage, de convivialité, de contact direct avec la nature proche et des supports pédagogiques pour les plus jeunes.

5.2 Orientations de gestion pour les services concernés

Les trois conditions les plus fréquemment citées à l'acceptation de la flore spontanée en ville sont :

- la présence de plantes messicoles (coquelicots, bleuets, etc.),
- une nature sauvage, mais « maîtrisée »,
- des fonctions sociales préservées.

Favoriser les plantes messicoles en complément de la végétation spontanée

Cette enquête nous confirme le fort engouement de la population pour les plantes messicoles. Ces dernières ont aujourd'hui quasiment disparus des grandes cultures. Elles trouvent dans les espaces fréquemment remodelés des villes des milieux de substitution. Leur présence évoque pour une majorité d'habitants un caractère champêtre et bucolique. La seule présence d'un coquelicot sur pied d'arbre couvert d'herbes folles suffit à modifier la perception des citoyens sur cette végétation spontanée.

Cependant, les messicoles exigent, pour pouvoir aisément se ressemer, que le terrain soit régulièrement remis à nu. Sans cela, les vivaces qui occupent progressivement l'espace offrent une concurrence trop forte.

Le semis de plantes messicoles dans des espaces dominés par des plantes rudérales (sénéçons, plantains, pissenlits, laiternons, etc.) pourrait donc contribuer à une meilleure acceptation de ces dernières. Ces opérations imposent de former les services sur ces espèces au cycle végétatif court et de créer des espaces dédiés aux messicoles. Ces zones seraient ainsi régulièrement « remuées » afin de favoriser le semis spontané.

Montrer le caractère volontaire d'un mode de gestion – Créer des contrastes

Le principe de gestion différenciée, lorsqu'il fait l'objet d'une communication adaptée et d'actions de sensibilisation des publics, est aujourd'hui majoritairement accepté.

Cependant, certains espaces en gestion extensive doivent faire l'objet d'une attention particulière. En effet, des prairies fauchées peuvent jouxter d'importants carrefours de circulation (piétonne ou cycliste, comme automobile).

Dans cette situation, lorsque la végétation haute borde les trottoirs ou les pistes cyclables, le ressenti de la population est globalement négatif. Ce n'est pas la prairie elle-même qui est pointée du doigt, mais bien la hauteur de végétation et l'absence de « zone de transition ».

La tonte de ces espaces en périphérie, sur la largeur de coupe d'une machine, suffit à convaincre les habitants du caractère volontaire de la démarche et à chasser les sentiments de négligence ou de « laisser-aller ».

D'autre part, l'exercice du photolangage a mis en avant l'intérêt que portent les répondants aux espaces faits de contrastes et de reliefs. La monotonie d'un espace entièrement tondu (ou à l'inverse d'une grande étendue d'herbes hautes) fait quasiment l'unanimité contre elle.

En revanche, les effets de lisières et la présence de quelques buttes (même modestes) sont plébiscités par les strasbourgeois enquêtés. Dans la mesure du possible, ce type de gestion doit donc être privilégié, d'autant qu'il contribue également à augmenter la diversité spécifique de ces espaces. Les écotones (lisières) sont en effet les milieux les plus riches en termes de biodiversité.

Créer des cheminements et des espaces de détente

Les aménagements faisant une plus grande place à la nature sauvage sont appréciés. Néanmoins, la fonctionnalité sociale des espaces verts en ville est primordiale aux yeux des habitants.

Une prairie fleurie aménagée sur le terreplein central d'une voie de circulation peut très bien constituer une aire de pause pour un piéton. Il faudra alors veiller à conserver du mobilier urbain et des cheminements bien marqués. Il peut aussi être intéressant de conserver des carrés de végétation rase pour permettre aux personnes qui le souhaitent de se poser à même le sol durant quelques minutes (le temps d'une pause sandwich par exemple).

C'est en parvenant à concilier espaces champêtres et espaces récréatifs que les citoyens seront prêts à donner davantage d'espace à la nature en ville.

5.3 Enseignements en termes de communication

Les campagnes autour du zéro pesticide et de la promotion du compostage ont été efficaces.

Ces deux politiques publiques sont désormais identifiées par une majorité de strasbourgeois. De nombreux répondants nous ont expliqué avoir eu connaissance de ces actions par les campagnes d'affichage et les médias propres à la ville et à l'Eurométropole.

Un doute subsiste néanmoins concernant la démarche « zéro-pesticide ». Il existe une confusion entre espace public et espace géré par l'Eurométropole. Une campagne de communication pourrait confirmer le fait que les services espaces verts et propreté entretiennent la ville sans pesticides (nombre de tonnes évités depuis 2008). Cette même campagne inviterait bien évidemment les jardiniers à faire de même. Enfin, elle proposerait aux habitants de solliciter leurs bailleurs ou leurs syndicats pour qu'ils aillent dans le même sens.

Des chiffres parlants

De nombreux pourcentages issus de cette enquête constituent à fortiori d'excellents supports pour convaincre et mobiliser les strasbourgeois sur le thème de la ville en nature.

Des espèces végétales très appréciées et des animaux au fort capital sympathie

L'enquête nous montre quelles espèces floristiques et faunistiques représentent le mieux la nature en ville. Les prochaines campagnes de communication pourront donc s'appuyer sur ces résultats pour convaincre les strasbourgeois d'agir et leur faire comprendre les enjeux de certaines politiques.

A titre d'exemple, l'écureuil (arrivé en tête des espèces animales les plus citées) a déjà été utilisé par le service écologie urbaine pour modéliser le futur tissu naturel urbain. Cette espèce peut dès lors servir d'emblème pour promouvoir et expliquer cette démarche.

6. Références

Pour construire notre questionnaire et affiner notre méthodologie, nous nous sommes inspirés des enquêtes suivantes :

- *AcceptaFlore, les Plantes sauvages en Milieu urbain, un Désordre naturel ?* Synthèse de l'enquête socio-écologique. Plante et Cité, 2011
- Enquête menée par E. Zadjian à Toulouse, 2004
- Enquête de M-J Menozzi à Rennes, 2007
- Enquête sur la perception de la végétation spontanée par les habitants wallons. Pôle de gestion différenciée, 2012.
- Enquête *Les Marseillais et leurs Natures*, C2Psy, LPED.
- Enquête menée par les Missions Eau alsaciennes sur les communes de Mulhouse, Rixheim Schlierbach et Hombourg, 2008.

7. Remerciements

Nous remercions bien évidemment l'ensemble des citoyens ayant accepté de participer à cette enquête.

Merci aux enquêteurs : Emeline Ball, Evangéline Barbier, Cécile Cervantes, Cécile Favé, Florian Franck-Neumann, Barbara Gehin et Philippe Ludwig.

Merci à Mme Suzanne Brolly – Service écologie Urbaine de l'Eurométropole – pour son soutien et pour nous avoir permis d'explorer la banque photographique de la collectivité sur cette thématique.

Merci à Mme Christel Kohler, adjointe au maire de Strasbourg et à M. Alain Jund, vice-président de l'Eurométropole, pour leur implication dans le suivi de cette étude.

8. Table des figures

Figure 1 : répartition par sexe	5
Figure 2 : répartition par classes d'âges	6
Figure 3 : répartition des répondants par catégories socio-professionnelles.....	6
Figure 4: type d'habitat	7
Figure 5 : personnes interrogées disposant d'un jardin.....	7
Figure 6 : rde la présence des répondants sur le quartier	7
Figure 7: périmètre d'enquête	8
Figure 8 : les mots pour "nature"	11
Figure 9: les mots pour "nature en ville".....	12
Figure 10 : les mots pour l'utilité des espaces verts.....	12
Figure 11 : lieux de nature les plus fréquentés	14
Figure 12 : les espaces de nature préférés sur la CUS.....	15
Figure 13: lieux préférés par quartiers	15
Figure 14: critères principaux pour le choix du lieu d'habitation.....	16
Figure 15: connaissance des politiques favorables à la nature en ville.....	16
Figure 16 : politiques ou initiatives citoyennes spontanément citées par les répondants.....	17
Figure 17 : jugement porté sur la démarche zéro-pesticides.....	18
Figure 18 : espaces de nature en ville aux yeux des habitants.....	19
Figure 19 : changements identifiés par la population	19
Figure 20 : aménagements publics jugés réussis	21
Figure 21 : aménagements publics jugés comme très insatisfaisants.....	22
Figure 22 : milieux les plus appréciés	23
Figure 23 : milieux non appréciés.....	24
Figure 24: flore la plus appréciée	25
Figure 25: la flore qui dérange en ville	26
Figure 26 : faune la plus appréciée.....	27
Figure 27: la faune qui dérange.....	28

Retours d'expériences



Rapport de benchmark

Table des matières

I.	Méthodologie	4
1.1.	Qu'est-ce que le benchmark ?.....	4
1.2.	Calendrier de l'étude.....	4
1.3.	Apports attendus.....	4
1.4.	Critères de choix des villes étudiées	5
1.5.	Méthodologie employée	5
1.6.	Difficultés rencontrées	6
1.7.	Analyse des données	7
II.	Résultats du benchmark.....	8
2.1.	Angers Loire Métropole – Agenda 21 de la biodiversité.....	8
2.1.1.	Résumé de la démarche	8
2.1.2.	Structuration de la démarche.....	8
2.1.3.	Fiche synthèse Angers Loire Métropole.....	10
2.2.	Besançon : Agenda 21 de Besançon et du Grand Besançon	14
2.2.1.	Résumé de la démarche	14
2.2.2.	Structuration de la démarche (2ème Agenda 21)	15
2.2.3.	Fiche synthèse Besançon et Grand Besançon	16
2.3.	Lausanne et agglomération Lausanne-Morges (Suisse) - PALM.....	20
2.3.1.	Résumé de la démarche	20
2.3.2.	Structuration de la démarche.....	21
2.3.3.	Fiche synthèse - Lausanne.....	22
2.4.	Le Havre - plan biodiversité « Ensemble, protégeons la biodiversité au Havre ».....	25
2.4.1.	Résumé de la démarche	25
2.4.2.	Structuration de la démarche.....	26
2.4.3.	Fiche synthèse - le Havre.....	27
2.5.	Lille – Plan biodiversité.....	30
2.5.1.	Résumé de la démarche	30
2.5.2.	Structuration de la démarche.....	31
2.5.3.	Fiche synthèse – Lille Plan biodiversité	32
2.6.	Ministère du Développement Durable – Plan « Restaurer et valoriser la nature en ville »	34
2.6.1.	Résumé de la démarche	34
2.6.2.	Structuration de la démarche.....	35

2.6.3.	Fiche synthèse – Ministère du Développement durable - plan « Restaurer et valoriser la nature en ville ».....	37
2.7.	Montpellier - Plan biodiversité 2010/2014 – « Montpellier cultive la biodiversité »	40
2.7.1.	Résumé de la démarche	40
2.7.2.	Structuration de la démarche.....	41
2.7.3.	Fiche synthèse – « Montpellier cultive la biodiversité »	42
2.8.	Nantes et Nantes Métropole.....	44
2.8.1.	Résumé de la démarche	44
2.8.2.	Structuration de la démarche.....	45
2.8.3.	Fiche synthèse – Nantes et Nantes Métropole	46
2.9.	Orléans – Plan biodiversité.....	48
2.9.1.	Résumé de la démarche	48
2.9.2.	Structuration de la démarche.....	49
2.9.3.	Fiche synthèse – Orléans Plan biodiversité	50
2.10.	Paris – Plan biodiversité	54
2.10.1.	Résumé de la démarche	54
2.10.2.	Structuration de la démarche.....	55
2.10.3.	Fiche synthèse – Paris.....	56
2.11.	Rennes Métropole – Agenda 21.....	60
2.11.1.	Résumé de la démarche	60
2.11.2.	Structuration de la démarche.....	61
2.11.3.	Fiche synthèse – Rennes Métropole Agenda 21	62
III.	Conclusion	64
3.1.	Synthèse des différentes FFOM identifiées.....	64
3.1.	Conclusion du benchmark	65
3.2.	Conclusions pour les décideurs – Points de vigilance	65
IV.	Bibliographie/sitographie	67
V.	Remerciements	70
VI.	Tables des illustrations	70

I. Méthodologie

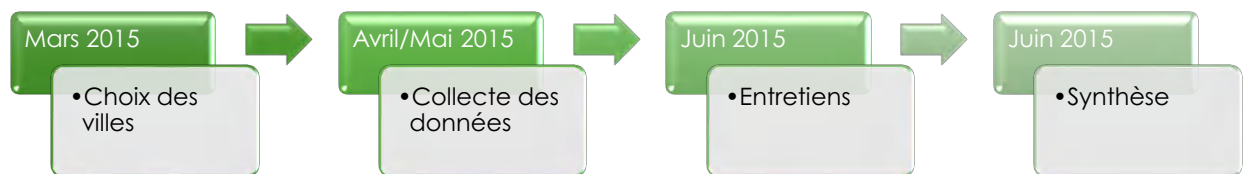
1.1. Qu'est-ce que le benchmark ?

Le benchmark n'est autre qu'une démarche d'observation et d'analyse de pratiques. Il permet d'évaluer les performances atteintes par des secteurs d'activité pouvant avoir des modes de fonctionnement similaires à ceux du commanditaire. Ce travail permet alors d'identifier les points adaptables et réutilisables par le commanditaire lui-même dans le cadre de son activité.

Dans le cas présent, il a donc s'agit d'étudier la façon dont d'autres villes ont travaillé sur la préservation de la biodiversité sur leur territoire.

1.2. Calendrier de l'étude

L'étude s'est déroulée entre mars et juin 2015, parallèlement à l'enquête de perception, aux ateliers sites pilotes et aux ateliers thématiques.



1 - Phases du benchmark

1.3. Apports attendus

Dans le cadre de la construction du plan Grandeur Nature de la ville de Strasbourg, ce travail de benchmark est donc avant tout un retour d'expériences.

Il s'agit d'étudier les différentes démarches mises en œuvre par d'autres villes, en France et à l'étranger, afin de définir les stratégies retenues par celles-ci pour augmenter, protéger la biodiversité et les moyens qu'elles ont mis en œuvre pour y parvenir.

Pour parfaire ce travail, les points forts et les points faibles de chaque démarche ont également été analysés afin de définir d'éventuels points de vigilance pour le projet de la ville de Strasbourg (sous forme de matrice FFOM « Forces, faiblesses, opportunités, menaces »).

1.4. Critères de choix des villes étudiées

Les villes ont été retenues selon différents critères, isolés ou multiples :

- Reconnaissance comme ville d'avant-garde sur la thématique de la biodiversité
- Existence d'une démarche structurée de protection de la biodiversité
- Labellisation Capitale de la biodiversité

Notre choix s'est porté préférentiellement sur des villes ayant mis en œuvre une démarche structurée de protection de la biodiversité, ceci afin d'avoir un maximum d'éléments comparables et utilisables par la ville de Strasbourg.

1.5. Méthodologie employée

LIVRABLES

Afin de rendre au maximum utilisables les différentes informations collectées, une trame d'analyse a été définie. Celle-ci permet donc de retrouver pour chaque ville des éléments similaires et de leur comparer aisément entre eux.

Ces fiches synthétiques par ville et/ou agglomération sont construites selon la trame ci-dessous.

Nom du programme	
Localisation	
Année de mise en œuvre	
Objectifs	
Démarche retenue	
Partenaires principaux/acteurs	
Axes stratégiques	
Outils	
Moyens humains	
Communication	
Aspects financiers	
Ratios	
Forces	
Faiblesses	
Opportunités	
Menaces	
Améliorations apportées / envisagées	
Contacts	
Actions adaptables à Strasbourg	
Ressources	Lien web

Les fiches par ville sont disponibles dans la partie II « Résultats du benchmark » de ce document et également en version informatique sous format Excel.

Un tableau de synthèse sous format Excel également est disponible afin de faciliter la comparaison des différents dispositifs.

COLLECTE DES DONNEES

Une fois les dispositifs à étudier identifiés, nous avons menés des recherches bibliographiques, essentiellement sur l’outil Internet. Cette source a été utilisée préférentiellement pour sa grande exhaustivité (articles de presse, documents pdf téléchargeables etc.). Certains documents nous ont été transmis directement par les collectivités étudiées.

VERIFICATION DES INFORMATIONS COLLECTEES

Afin de confronter les informations collectées sur les différentes démarches à la réalité de leur mise en œuvre sur le terrain, nous avons souhaité mener des entretiens téléphoniques avec chaque ville ou agglomération retenue.

Ce travail, encore en cours, nous a d’ores et déjà permis d’identifier certains points de détails qui n’apparaissent pas dans les recherches documentaires, comme par exemple la non-participation des citoyens dans certaines démarches mises en œuvre par une collectivité.

Il est également riche d’enseignements quant aux difficultés de mise en œuvre rencontrées par les collectivités et les points de vigilance qui pourraient concerner le futur plan de Strasbourg (cf. [III « Conclusions » page 64](#))

1.6. Difficultés rencontrées

Deux difficultés majeures ont été rencontrées lors de ce benchmark.

En premier lieu, certains documents de type Agenda 21 local ou Plan biodiversité de collectivités sont introuvables sur Internet, alors même qu’ils sont cités en exemple dans nombre d’articles. Par ailleurs, il est à noter que certaines collectivités semblent peu enclines à transmettre ces documents de planification, ce malgré des sollicitations directes.

En second lieu, il nous a souvent été difficile de trouver le bon interlocuteur au sein de la collectivité, ayant une connaissance fine de la démarche et surtout de son suivi, et donc à même de apporter des éléments nouveaux. Toutefois, c’est une étape indispensable afin d’avoir une évaluation de qualité des différentes démarches.

Le relai de Natureparif devrait nous permettre de lever ce frein et de compléter ces différents entretiens courant juillet 2015.

1.7. Analyse des données

COMPARAISON STRASBOURG/AUTRES COLLECTIVITES

Ce travail de recherche nous a tout d'abord permis de confronter la démarche retenue par la ville de Strasbourg pour la construction de son propre plan biodiversité.

Il en ressort que la démarche mise actuellement en œuvre correspond à celle mise en œuvre par les villes qui ont donné une place importante à la participation citoyenne. Elle est également ouverte à une multiplicité de partenaires, publics comme privés.

AMORCE DES ATELIERS

Il a également permis de comparer les différentes thématiques de travail retenues par les autres collectivités. Après un travail de reformulation et de confrontation aux enjeux du territoire, ces thématiques nous ont servi à construire la trame de travail des différents ateliers de travail avec les différents acteurs.

D'autre part, nous avons pu transmettre aux participants à ces ateliers des listes d'idées actions, issues de ce benchmark, pour illustrer les thématiques retenues et amorcer leur réflexion.

MISE EN FORME DU PLAN GRANDEUR NATURE

Enfin, le benchmark a permis de prendre connaissance des différentes formes de présentation des plans d'actions étudiés. Ceci nous a donc donné des pistes concernant la future rédaction du plan, afin d'obtenir un document clair, concis et pratique.

DOCUMENTS ETUDIÉS ET ANNEXES

La multiplicité et le volume des documents étudiés ne permettent pas de les joindre en annexe de ce rapport. Ils seront donc remis au commanditaire sous forme informatique (clé USB). Pour plus de commodités, le présent rapport, ainsi que les « fiches villes » sous format Excel, contiennent des liens hypertextes qui renvoient directement aux documents liés.

II. Résultats du benchmark

2.1. Angers Loire Métropole – Agenda 21 de la biodiversité

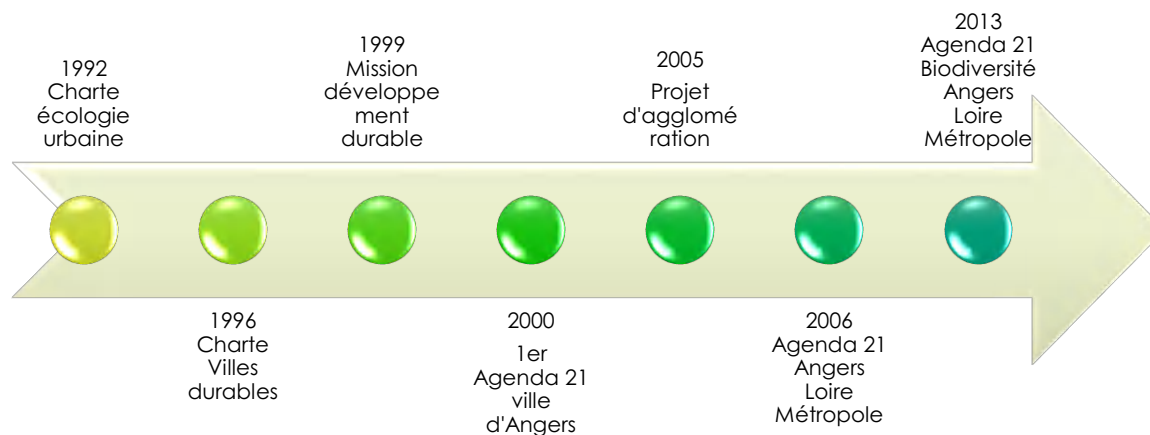
2.1.1. Résumé de la démarche

Depuis 1992, la ville d'Angers s'est engagée en faveur de l'écologie urbaine avec l'adoption d'une charte, puis a signé en 1996 la charte européenne des villes durables.



En 1999, Angers a créé une Mission Développement Durable, avant de se doter de son 1^{er} Agenda 21 en 2000 suivi, à ce jour, de trois autres plans d'actions.

En 2003, Angers Loire Métropole se dote à son tour de son projet d'agglomération de développement durable (2005/2020). Pour renforcer son engagement, la collectivité construit un Agenda 21 dès 2006, lui-même étoffé par un Agenda 21 spécifique biodiversité en 2013.



2- Calendrier de la démarche - Angers Loire Métropole

Cette structuration assure ainsi l'intégration des problématiques environnementales dans les différentes politiques de planification du territoire d'Angers Loire Métropole.

2.1.2. Structuration de la démarche

Afin d'élaborer l'agenda 21 biodiversité d'Angers Loire métropole, des groupes de travail ont été formés :

- un Comité technique composé de techniciens d'ALM et des communes membres d'ALM,
- un Conseil scientifique composé de représentants d'associations, structures scientifiques, établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- le Conseil de développement via une commission Biodiversité.

Les angevins ont été invités à participer à l'élaboration du plan d'actions grâce à un formulaire en ligne permettant à tout un chacun de partager ses idées d'actions.

Suite aux travaux du groupe de travail « biodiversité » du Conseil Local de l'Environnement, la démarche d'Agenda 21 Biodiversité a été lancée dès novembre 2012, date à laquelle Angers Loire Métropole a adhéré à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB)

A cette date, une phase d'état des lieux a débuté. [Une synthèse des études déjà réalisées en matière de biodiversité sur le territoire](#) a été élaborée par l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA). Parallèlement, [une enquête « Bonnes pratiques en matière de biodiversité »](#) a également été menée en novembre et décembre 2012.

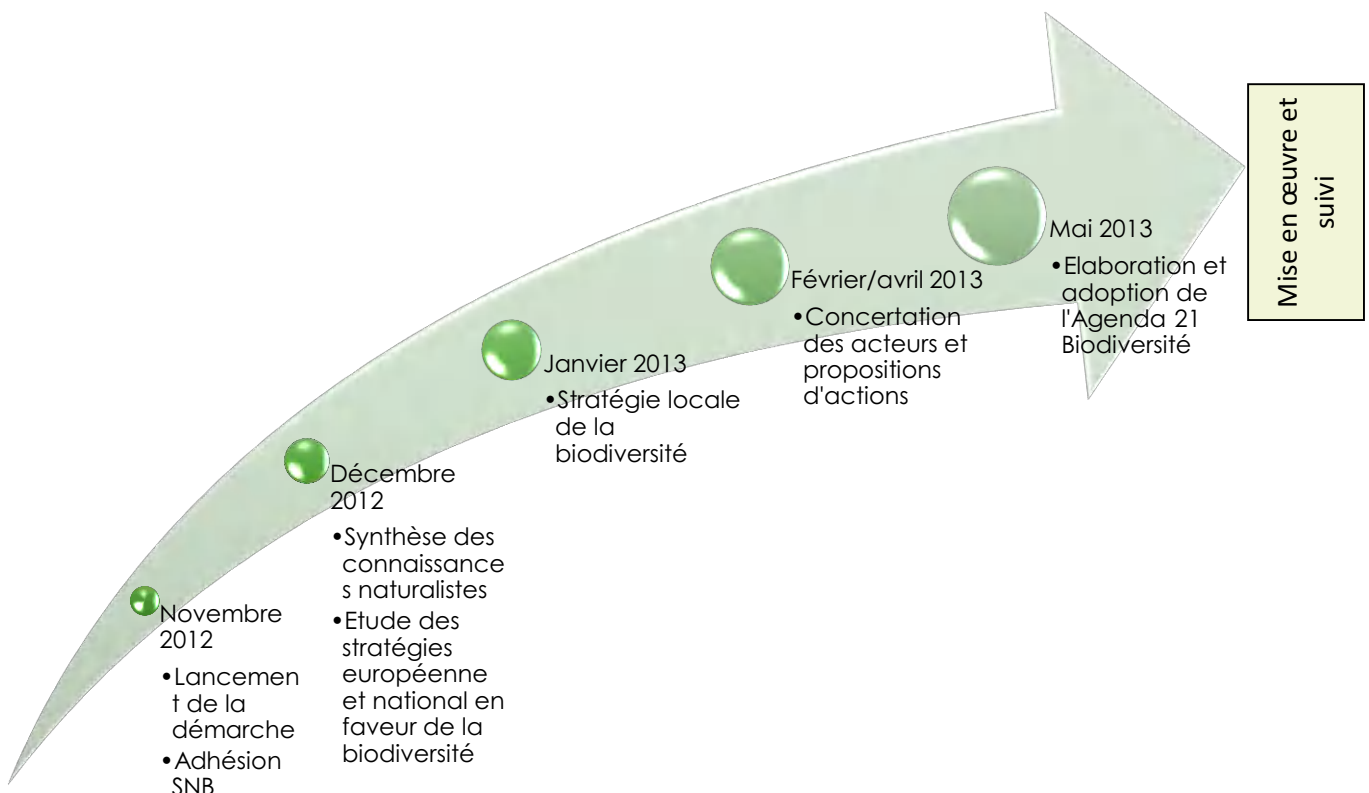
D'autre part, le Conseil de développement de la Région d'Angers a analysé les stratégies européenne et nationale en faveur de la biodiversité et émis des propositions pour une déclinaison locale. Il a également étudié, en mai 2013, l'index de Singapour, constitué d'indicateurs internationaux de biodiversité en milieu urbain, et [émis des préconisations pour une mise en œuvre à l'échelle locale](#).

Dès janvier 2013, une stratégie locale de la biodiversité (grandes orientations et objectifs) intégrant les enjeux du territoire a été co-élaborée grâce aux travaux des membres du Conseil de développement ainsi que du Comité technique et du Conseil scientifique.

Toujours sur la même période (de février à avril 2013), les acteurs du territoire ont été concertés : habitants, communes, exploitants agricoles, entreprises, écoles, établissements d'enseignement supérieur, associations naturalistes. Cette phase de consultation a eu pour objectif de définir de nouvelles actions en faveur de la biodiversité, complétant les actions déjà engagées.

Un plan d'actions, constitué des actions déjà engagées par l'agglomération et enrichi de nouvelles propositions, a été rédigé de mai à octobre 2013.

Enfin, un dispositif de suivi, d'animation et d'évaluation de la démarche a été mis en place, notamment à travers des indicateurs d'évaluation des actions (jusqu'en 2020).



2.1.3. Fiche synthèse Angers Loire Métropole

Nom du programme	Agenda 21 de la biodiversité
Localisation	Angers métropole
Année de mise en œuvre	2013
Objectifs	<p>Etablir un état des lieux de la biodiversité existante et des actions mises en place par les acteurs du territoire pour la favoriser ;</p> <p>Elaborer une stratégie locale de la biodiversité en intégrant les différents enjeux du territoire;</p> <p>Elaborer et engager un programme d'actions intégrant les actions déjà réalisées et de nouvelles propositions;</p> <p>Mettre en réseau les acteurs du territoire et faciliter les échanges de bonnes pratiques;</p> <p>Mettre en place un dispositif de suivi, d'animation et d'évaluation de la démarche, notamment par la mise en place d'indicateurs d'évaluation des actions.</p>
Démarche retenue	<p>Des groupes de travail</p> <p>Trois instances externes à la collectivité concourent à l'élaboration de l'Agenda 21 Biodiversité :</p> <p>Un Comité technique composé de techniciens d'ALM et des communes membres d'ALM.</p> <p>Un Conseil scientifique composé de représentants d'associations, structures scientifiques, établissements d'enseignement supérieur et de recherche.</p> <p>Le Conseil de développement via une commission Biodiversité.</p> <p>La contribution des acteurs du territoire</p> <p>Les Angevins souhaitant participer à l'élaboration de l'Agenda 21 Biodiversité ont pu faire des propositions d'actions grâce à un formulaire en ligne sur le site de la communauté de communes.</p>
Partenaires principaux /acteurs	<p>Communes de l'agglomération</p> <p>Associations</p> <p>Partenaires publics et privés</p> <p>Citoyens</p>

<p>Axes stratégiques</p>	<p>AXE 1 Mieux connaître et faire connaître le territoire, sa biodiversité et ses fonctionnalités Objectif 1 Recenser les connaissances et les développer Objectif 2 Favoriser la mise à disposition et le partage des connaissances Objectif 3 Informer, sensibiliser à la biodiversité et à ses bénéfices pour l'homme</p> <p>Axe 2 Garantir et développer les services qu'offre la biodiversité pour conforter la qualité de vie des angevins Objectif 1 Garantir et développer les services économiques qu'offre la biodiversité Objectif 2 Garantir et développer les services environnementaux qu'offre la biodiversité Objectif 4 Susciter l'envie d'agir et accompagner la mise en œuvre des actions initiées par les acteurs du territoire</p> <p>Axe 3 Intégrer la biodiversité dans les différentes échelles de projets d'aménagement et de gestion du territoire Objectif 1 Assurer un usage et une gestion durable et équitable des ressources locales intégrant la biodiversité Objectif 2 Préserver, enrichir et diversifier les habitats et les réseaux écologiques Objectif 3 Prendre en compte les enjeux de la biodiversité existants à différentes échelles du territoire dans les documents et projets d'urbanisme</p> <p>Axe 4 Mieux prendre en compte les enjeux de la biodiversité dans les filières de production végétale et animale Objectif 1 Mieux intégrer les enjeux de la biodiversité dans les programmes de formation Objectif 2 Mieux intégrer la biodiversité dans les pratiques de production végétale et animale Objectif 3 Développer les innovations pour et par la biodiversité</p> <p>Axe 5 Suivre et évaluer l'Agenda 21 Biodiversité</p>
<p>Outils</p>	<p>Déclinaison du Plan climat territorial</p>
<p>Moyens humains</p>	
<p>Communication</p>	<p>Articles sur le site web de la communauté de communes Documents téléchargeables en ligne sur le site</p>
<p>Aspects financiers</p>	
<p>Ratios</p>	
<p>Forces</p>	<p>Intégration de l'Agenda 21 dans le Plan Climat de la ville et de l'agglomération Consultation préalable des citoyens (formulaire en ligne sur le site de la communauté de communes Projet d'agglomération</p>
<p>Faiblesses</p>	

Opportunités	<p>Stratégie Nationale pour la Biodiversité</p> <p>La loi grenelle demandant l'élaboration des trames vertes et bleues d'ici 2012</p> <p>L'existence de programmes de recherche à l'échelle européenne (Biodiversa...) et nationale (Ecorurb, vigie Nature) permettant de mutualiser et de capitaliser les savoirs</p> <p>La mise à disposition prochaine de toutes les données disponibles au travers du portail de l'environnement</p> <p>Au niveau international, les prémices de la création d'une plate-forme intergouvernementale science et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (Ipbes) afin de disposer, comme pour le climat avec le GIEC, d'une expertise incontestée.</p>
Menaces	<p>Réductions budgétaires</p> <p>Contexte de crise économique peu favorable à la protection de l'environnement</p>
Améliorations apportées / envisagées	
Contacts	<p>Elisa PAYEN Chargée de mission Développement Durable Maison de l'Environnement et du Développement Durable</p> <hr/> <p>Direction Environnement Déchets et Propreté // Angers // Angers Loire Métropole Angers Loire Métropole – 83 Rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS CEDEX 02 Ville d'Angers - Hôtel de Ville – 86 rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS CEDEX 02 Ligne directe : 02 41 22 32 55</p>

<p>Actions adaptables à Strasbourg</p>	<p>Réaliser un état des lieux de la connaissance actuelle : faune, flore, habitats remarquables protégées</p> <p>Compléter la connaissance par la réalisation d'inventaires hors zones remarquables protégées</p> <p>Développer et animer des outils permettant une meilleure diffusion de l'information</p> <p>Contribuer à l'organisation d'un observatoire de la biodiversité</p> <p>Recenser et diffuser l'offre des animations de sensibilisation à la biodiversité existante puis étudier un éventuel élargissement de l'offre</p> <p>Développer les jardins ouvriers, familiaux, partagés, jardins de pieds d'immeubles, minijardins et favoriser leur gestion écologique</p> <p>Etudier la mise en place d'une structure d'animation de la biodiversité à partir des structures déjà existantes</p> <p>Réaliser des ateliers d'échanges de bonnes pratiques</p> <p>Accompagner la labellisation ou la certification des espaces favorisant la biodiversité</p> <p>Œuvrer pour la préservation et valorisation des principales composantes végétales du territoire</p> <p>Proposer des pratiques d'aménagement favorisant la biodiversité :</p> <p>a. Des idées de bonnes pratiques « courantes » (haie, proportion d'espaces verts, proximité des espaces verts, maintien des trames écologiques...)</p> <p>b. Des idées innovantes repérées sur d'autres territoires ou expérimentées sur le territoire ALM</p>
Ressources documentaires	Lien web
<p>Agenda 21 biodiversité d'Angers Loire Métropole</p>	<p>http://www.angersloiremetropole.fr/fileadmin/plugin/tx_dcdownloads/Agenda_21_biodiversite_final.pdf</p>
<p>Synthèse des connaissances en matière de biodiversité</p>	<p>http://www.angersloiremetropole.fr/fileadmin/plugin/tx_dcdownloads/Etat_des_lieux_biodiversite_ALM_rapport_AURAfinal_2.pdf</p>
<p>Etude du Conseil de développement de la région d'Angers</p>	<p>http://www.angersloiremetropole.fr/fileadmin/plugin/tx_dcdownloads/biodiversit_CD_juillet2013.pdf</p>
<p>Enquête sur les pratiques en termes de biodiversité, rapport de synthèse</p>	<p>http://www.angersloiremetropole.fr/fileadmin/plugin/tx_dcdownloads/Synthese_Enquete.pdf</p>

2.2. Besançon : Agenda 21 de Besançon et du Grand Besançon

2.2.1. Résumé de la démarche

La ville de Besançon s'est engagée en faveur du développement durable dès 2001, année de son adhésion au Comité 21, Comité français pour l'environnement et le développement durable. Pour aller plus loin, elle crée la même année une mission Développement durable.

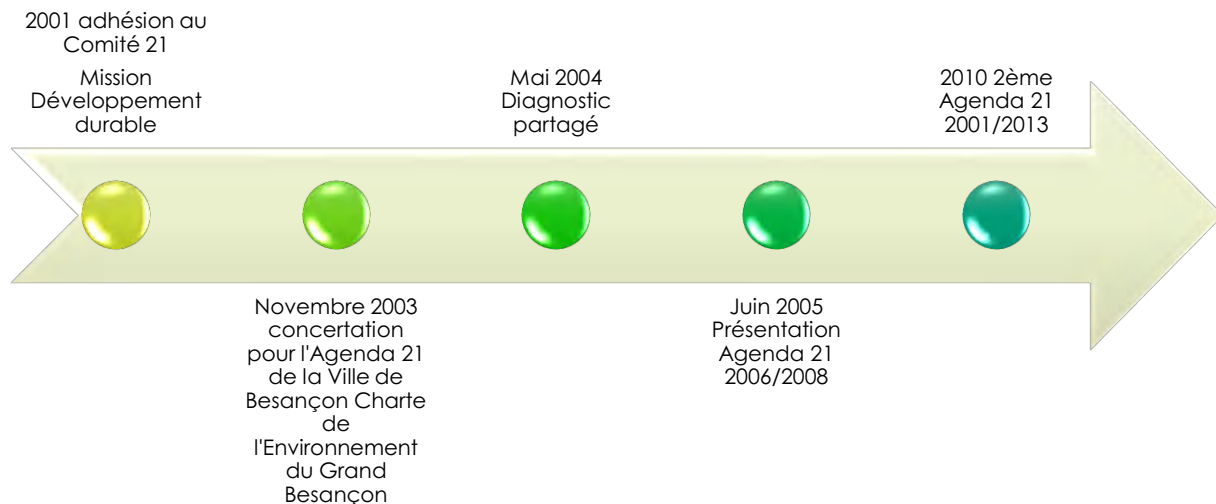
En Novembre 2003, elle organise son 1er forum du développement durable et lance, par la même occasion une concertation pour l'Agenda 21 de la Ville de Besançon mutualisé avec la charte de l'Environnement du Grand Besançon.

Ce forum sera suivi, en mai 2004, d'un second qui permettra la diffusion du diagnostic partagé. Un troisième, en juin 2005 servira à la présentation du programme d'actions co-construit par les différents acteurs.

Ce premier programme s'étend de 2006 à 2008.

En février 2009, le bilan de ce premier Agenda 21 est dressé lors du 4^{ème} forum de développement durable de la ville de Besançon. Une Charte de l'environnement est également signée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et, parallèlement, la concertation est relancée pour l'élaboration d'un second Agenda 21.

Le second programme d'actions voit donc le jour en 2010, pour une application de 2011 à 2013 et concerne désormais la ville et l'agglomération du Grand Besançon.



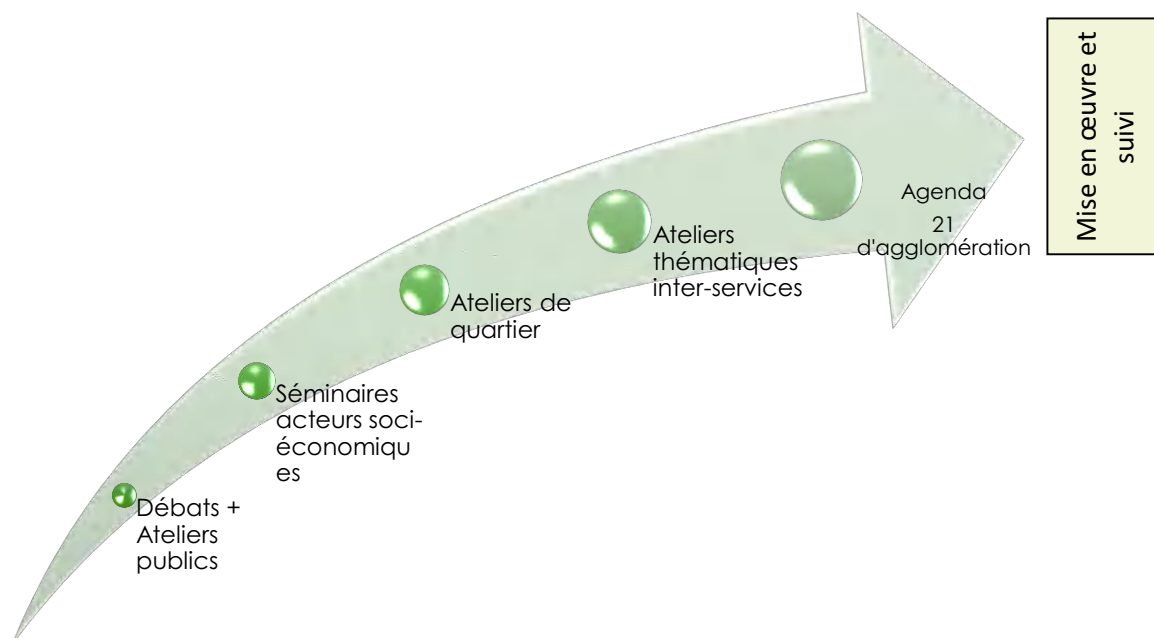
2.2.2. Structuration de la démarche (2ème Agenda 21)

Pour l'élaboration de son Agenda 21, le Grand Besançon a organisé 40 ateliers sur son territoire entre septembre 2009 et juin 2010. Ils ont mobilisé plus de 600 personnes : citoyens, acteurs socio-économiques, élus, agents des collectivités, et ont permis de sensibiliser la population, d'identifier les nouveaux enjeux et les actions à conduire pour les années à venir.

Parmi ces ateliers :

4 réunions/débat public ont été organisées sur le territoire de l'agglomération,

- 3 x 2 ateliers thématiques publics ont eu lieu au centre-ville sur les thématiques suivantes :
 - Atelier 1 : Le soutien aux filières environnementales et à l'économie sociale
 - Atelier 2 : La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
 - Atelier 3 : La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, la coopération internationale,
- 3 séminaires des acteurs socio-économiques ont traité de diverses thématiques de développement durable (notamment dans le cadre du Plan Climat Territorial),
- 6 ateliers pour les instances participatives et le grand public dans les quartiers,
- 8 Ateliers thématiques transversaux pour les services du Grand Besançon, de la Ville de Besançon et du CCAS,
- En parallèle, des boîtes à suggestions disposées dans les lieux publics mais aussi accessibles sur le site internet ont permis de recueillir d'autres propositions. Plus de 800 propositions d'actions ont émané de cette large concertation.
- Ce travail a abouti, après reformulation et étude de faisabilité technique au second Agenda 21 de l'agglomération, constitué de 210 actions, dont 71 portent sur la thématique « Préserver les ressources naturelles, valoriser les ressources locales ».



2.2.3. Fiche synthèse Besançon et Grand Besançon

Nom du programme	Agenda 21 de Besançon et du Grand Besançon
Localisation	Besançon
Année de mise en œuvre	2010 (second programme d'actions)
Objectifs	Réduire les émissions de gaz à effet de serre Préserver les ressources naturelles et valoriser les ressources locales Agir solidairement
Démarche retenue	<ul style="list-style-type: none"> • 4 réunions/débat public sur le territoire des 59 communes de l'Agglomération à Avanne, Chalezeule, Mamirolle et Serre-les-Sapins • 3 x 2 ateliers thématiques publics au centre-ville <p>Atelier 1 : Le soutien aux filières environnementales et à l'économie sociale Atelier 2 : La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources Atelier 3 : La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, la coopération internationale</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 séminaires des acteurs socio-économiques <p>1 séminaire sur les thèmes du soutien aux filières environnementales et à l'économie sociale, de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources et de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, de la coopération internationale. 2 séminaires dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial sur les thèmes de la politique énergétique territoriale, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, des transports et de la mobilité, de l'économie, du logement, des déchets et de la consommation responsable.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 ateliers pour les instances participatives et le grand public dans les quartiers • 8 Ateliers thématiques transversaux pour les services du Grand Besançon, de la Ville de Besançon et du CCAS. <p>En parallèle, des boîtes à suggestions disposées dans les lieux publics mais aussi accessibles sur le site internet ont permis de recueillir d'autres propositions. Plus de 800 propositions d'actions ont émané de cette large concertation.</p>
Partenaires principaux/acteurs	Communes de l'agglomération Associations Partenaires publics et privés Citoyens

Axes stratégiques	<p>A. Réduire les émissions de gaz à effet de serre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Plan Climat Energie Territorial 2. Le bâti résidentiel et tertiaire, l'urbanisme et la voirie 3. Les déplacements <p>B. Préserver les ressources naturelles, valoriser les ressources locales</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'eau 2. Les espaces naturels 3. Les espaces agricoles 4. Les espaces verts 5. Les déchets 6. L'air 7. Le bruit <p>C. Agir solidairement</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La sensibilisation, la formation et l'éducation au développement durable 2. Le développement responsable 3. L'insertion et la solidarité 4. L'attractivité du territoire 5. La participation de tous
Outils	Agenda 21 intégrant la préservation de l'environnement et de la biodiversité
Moyens humains	Pas de moyens humains spécifiques alloués
Communication	<p>Articles</p> <p>Site Internet :</p> <p>Brochure Agenda 21</p> <p>Fiches actions détaillées</p> <p>Rapports d'évaluation</p> <p>Capitale de la biodiversité en 2010</p>
Aspects financiers	Pas de budget spécifique alloué
Ratios	
Forces	<p>De nombreuses actions ont été réalisées ou, du moins, engagées</p> <p>Sur les 71 actions dédiées à la préservation des ressources naturelles et à la valorisation des ressources locales, 46 actions sont avancées ou réalisées et 7 ne sont pas engagées</p>
Faiblesses	<p>Faible place donnée à la biodiversité</p> <p>Les actions déjà menées dans la collectivité ne semblent pas avoir été prises en compte</p> <p>Le manque d'objectifs clairs et précis</p> <p>Le faible nombre d'indicateurs quantifiables constitue un réel obstacle à une évaluation chiffrée de l'atteinte ou non de ces objectifs</p> <p>Difficile de comparer les deux programmes d'Agendas 21 compte tenu du fait que le premier n'a pas été évalué</p> <p>Le programme d'Agenda 21 ne constitue pas un cadre stratégique : il est constitué d'actions recensées, sans proposer ni objectifs ni moyens.</p> <p>Par faute de moyens propres, de portage et notamment d'animation, l'agenda 21 demeure un catalogue qui répertorie des actions plutôt que d'en initier des nouvelles.</p> <p>Le manque d'animation a souvent été souligné</p> <p>La volonté des communes de s'investir dans le programme est relativement faible (25%)</p>

<p>Opportunités</p>	<p>Agenda 21 de la Région Franche-Comté Conseil général du Doubs : projet départemental Doubs 2017 reconnu "comme projet territorial de développement durable / Agenda 21 local France" Stratégie Nationale pour la Biodiversité La loi grenelle demandant l'élaboration des trames vertes et bleues d'ici 2012 L'existence de programmes de recherche à l'échelle européenne (Biodiversa...) et nationale (Ecorurb, vigie Nature) permettant de mutualiser et de capitaliser les savoirs La mise à disposition prochaine de toutes les données disponibles au travers du portail de l'environnement Au niveau international, les prémices de la création d'une plate-forme intergouvernementale science et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (lpbes) afin de disposer, comme pour le climat avec le GIEC, d'une expertise incontestée.</p>
<p>Menaces</p>	<p>Pas assez de cohérence entre les documents cadres que ces collectivités ont adopté et l'Agenda 21 de l'agglomération (CAP 2015, Grand Besançon 2030, notamment sur les thèmes de l'attractivité et de l'aménagement du territoire) Réductions budgétaires Contexte de crise économique peu favorable à la protection de l'environnement</p>
<p>Améliorations apportées envisagées</p>	<p>L'Agenda 21 doit faire l'objet d'un réel portage par les élus et les techniciens de la Ville et de la CAGB Les grands objectifs doivent être définis et hiérarchisés Afin d'éviter toute contradiction ou redondance avec d'autres documents cadres stratégiques, il sera vérifié qu'aucun document partagé entre la Ville et l'Agglomération de Besançon ne réponde aux ambitions que viserait un nouveau programme d'Agenda 21 Utilisation de l'Intranet pour mieux faire connaître l'outil et mieux informer les agents Des animateurs Agenda 21 doivent être désignés : ceux-ci seraient des référents dont le but serait de conseiller, d'animer et de sensibiliser sur les axes définis par l'Agenda 21 local Les partenariats avec les associations et autres acteurs doivent être développés</p>
<p>Contacts</p>	<p>Ville de Besançon Rokaya TOUBALE Mission développement durable 2 rue Mégevand - 25000 Besançon Tél. 03 81 61 51 95 Fax 03 81 61 50 99 www.besancon.fr</p> <p>Grand Besançon Céline BOUCHERON Service environnement 4, rue Gabriel Plançon - La City 25043 Besançon cedex Tél. 03 81 65 66 96 Fax 03 81 82 29 60 www.grandbesancon.fr environnement@grandbesancon.fr</p>

<p>Actions adaptables à Strasbourg</p>	<p>84. Identifier les corridors écologiques et repérer les axes potentiels pour une transcription ultérieure au PLU 85. Mettre en place des bilans sectoriels faune/flore 88. Susciter des conventionnements avec la profession agricole pour entretenir et gérer certains espaces naturels 91. Développer la flore indigène pour créer des habitats pour la petite faune 98. Intégrer la question des espèces invasives dans les chantiers 100. Mettre en place un processus participatif de type Programme Vigie-nature pour suivre des bio-indicateurs 104. Développer des jardins familiaux aux pieds d'immeubles ou dans les communes du Grand Besançon 106. Développer des jardins potagers dans les écoles et les crèches 109. Soutenir les projets de création de vergers sur des terrains municipaux via une convention avec des associations</p>
Ressources documentaires	Lien web
<p>Agenda 21 Besançon</p>	<p>http://www.besancon.fr/gallery_files/site_1/346/348/24537/2011-agenda21.pdf</p>
<p>Bilan 2010/2013 Agenda 21 Besançon</p>	<p>http://www.besancon.fr/gallery_files/site_1/346/348/24537/bilan2013agenda21.pdf</p>
<p>Fiches actions détaillées</p>	<p>http://www.besancon.fr/index.php?p=499&art_id=4463</p>
<p>Rapport d'évaluation du second programme Agenda 21 de la Ville de Besançon et de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (Juillet 2014)</p>	<p>http://www.besancon.fr/gallery_files/site_1/346/348/24537/2014rapportevaluationagenda21.pdf</p>

2.3. Lausanne et agglomération Lausanne-Morges (Suisse) - PALM

2.3.1. Résumé de la démarche



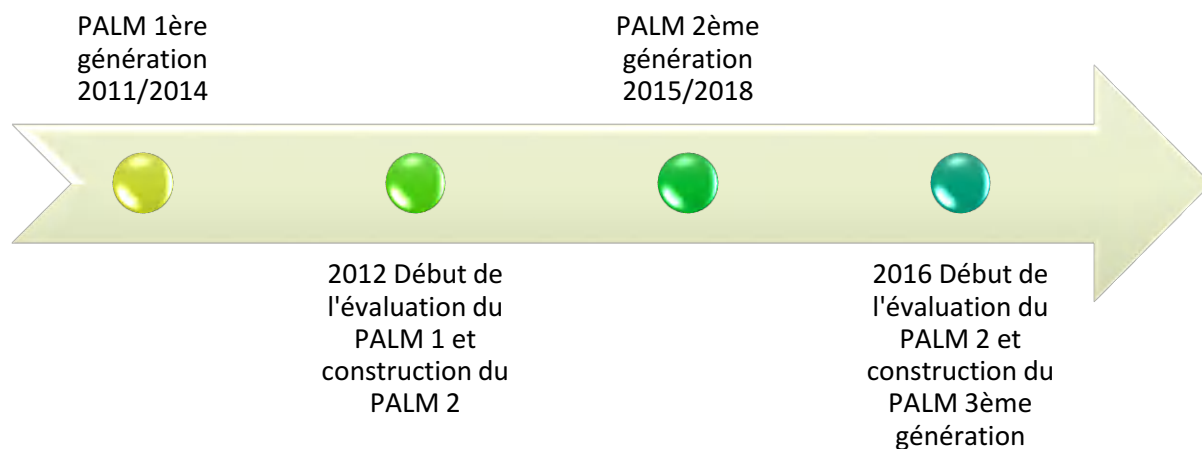
En Suisse, Lausanne fait figure de la ville d'avant-garde en termes de protection de la biodiversité. C'est à travers son Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM), que le territoire décline des actions en faveur de la protection de la nature urbaine et du cadre de vie.

Le PALM a pour but de densifier le tissu urbain régional évitant ainsi un étalement urbain trop important. Le projet a été déposé en 2007 et devrait normalement se terminer à l'horizon 2027. Il a été subdivisé en trois phases de réalisations : 2011-2014, 2015-2018 et 2019-2023 ; chacune de ces phases est précédée d'une période de quatre ans, durant laquelle le projet est à l'étude. Pour chacune des trois phases, le PALM doit remettre un dossier aux services de l'administration nationale. La requête conduit ensuite à un arrêté du conseil fédéral qui sera soumis au Parlement qui débloque les fonds nécessaires.

Après le premier PALM, feuille de route pour la période 2011/2014, l'agglomération a commandité de nombreuses études, s'étalant de 2007 jusqu'en 2011 pour préparer son second projet, le PALM 2^{ème} génération. Parmi ces études, certaines ont porté sur les parcs, la nature et le paysage et sur la stratégie environnementale à adopter.

Le PALM de «2^{ème} génération» ou PALM 2012 (période 2015-2018), entend prendre en compte les projets du 1^{er} programme, en accroître la cohérence en les adaptant à l'évolution du contexte actuel et proposer de nouveaux projets.

A l'heure actuelle, le PALM 2^{ème} génération appréhende la biodiversité principalement par une entrée « espaces verts », considérés par leur fonction de réservoir et de refuge pour la biodiversité, autant que par leur fonction sociale et de loisirs. L'eau, élément majeur de l'agglomération de par sa situation en bordure du lac Léman, et sa protection, sont également des axes importants.

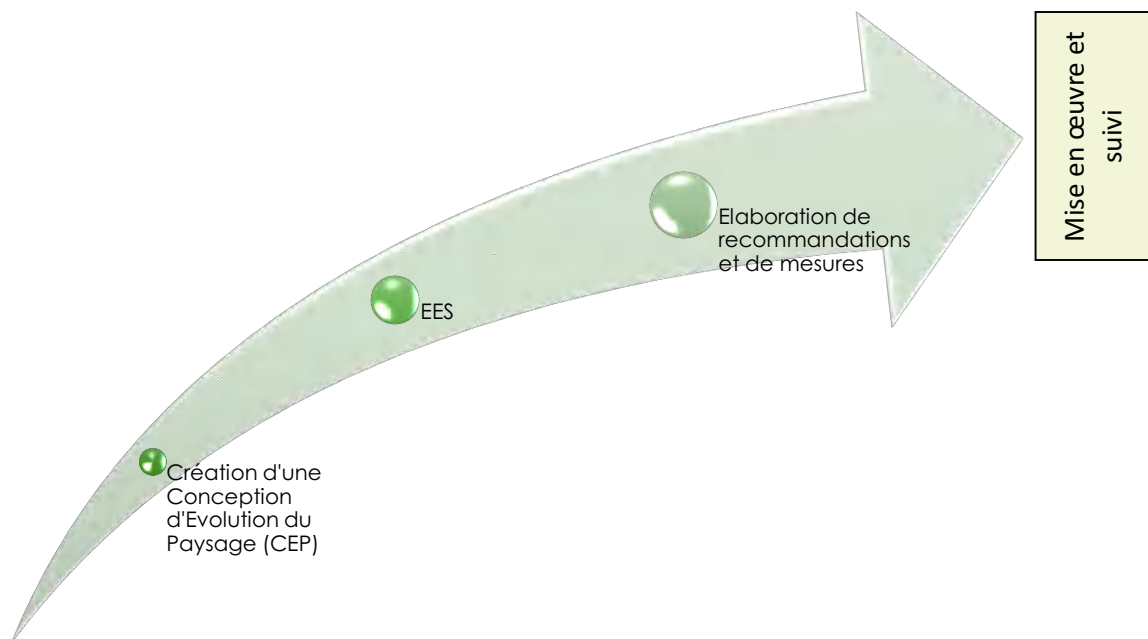


2.3.2. Structuration de la démarche

Il s'agit d'une structure classique qui se compose :

- d'un comité de pilotage politique (COPIL) réunissant Canton, Associations régionales et présidents des Schémas directeurs, soutenu par une Conférence
- d'agglomération rassemblant les élus des communes concernées (la 8e
- Conférence d'agglomération de mars 2012 a réuni près de 750 participants) et
- leurs principaux partenaires (opérateurs de transports publics notamment)
- d'un groupe technique qui prépare les décisions et pilote des chantiers transversaux (thèmes d'étude intéressant l'ensemble des composantes de l'agglomération)
- d'un bureau, articulation du politique et du technique.

En 2007, deux importantes études en lien avec l'environnement ont été commanditées par un groupe d'experts (Conception d'Evolution du Paysage). Il s'agit des « Stratégie Parcs, nature et paysage (PNP)» et de l'«Evaluation environnementale stratégique (EES)». L'EES sert à intégrer la prise en compte de l'environnement en amont d'un projet de planification, à évaluer et comparer les différents scénarii.



2.3.3. Fiche synthèse - Lausanne

Nom du programme	Stratégie PNP -Parcs, Nature et Paysage au sein du PALM 2ème génération 2015/2018 - (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges)
Localisation	Lausanne - Morges
Année de mise en œuvre	2011/2014 puis 2015/2018
Objectifs	Garantir la fonctionnalité écologique, rétablir et renforcer la connectivité de l'armature « verte-bleue » de l'agglomération Renforcer la densité et la fonctionnalité du maillage écologique à l'intérieur de l'espace urbain Coordonner et canaliser les usages urbains afin de limiter la pression humaine dans les espaces et milieux naturels.
Démarche retenue	PALM = Projet d'Agglomération Lausanne-Morges 1. Paysage CEP = Conception d'Evolution du Paysage. La CEP considère le paysage dans son ensemble (surfaces agricoles, forêts, cours d'eau et milieu bâti) et recense les perspectives d'évolution en vue de son utilisation durable et de sa mise en valeur écologique et esthétique. Sa forme est celle d'un processus créatif auquel sont associés les services cantonaux, les schémas directeurs, les régions et les communes. La CEP, dont les membres se réunissent périodiquement, permet de gérer conjointement les mandats liés aux enjeux environnementaux et à la stratégie cantonale «Parcs, nature et paysage (PNP)» 2. Environnement Les mesures de biodiversité et de préservation du patrimoine naturel ont fait l'objet de deux importantes études menées depuis 2007 : "Stratégie Parcs, nature et paysage (PNP)" et "Evaluation environnementale stratégique (EES)". L'EES sert à intégrer la prise en compte de l'environnement en amont d'un projet de planification, à évaluer et comparer différents scénarii.
Partenaires principaux /acteurs	Services cantonaux Schémas directeurs Régions Communes
Axes stratégiques	Développer dans les quartiers des espaces de loisirs, en plein air, aisément accessibles et reliés entre eux, aménager le territoire en valorisant les espaces verts et en assurant une continuité (mise en réseau) entre le paysage et le bâti. Mettre en évidence les grands espaces verts destinés à satisfaire des besoins d'intérêts régionaux comme les échappées paysagères et le lac qui seront mis en scène dans l'aménagement des espaces. Garantir la fonctionnalité écologique de l'armature verte-bleue (massifs boisés: armature verte et réseau des eaux: armature bleue) en faveur de la biodiversité.
Outils	Charte environnementale
Moyens humains	
Communication	Site Internet de l'agglomération
Aspects financiers	
Ratios	

Forces	Un projet à l'échelle de l'agglomération Lausanne-Morges Orienté sur la trame verte et bleue	
Faiblesses	Projet difficilement compréhensible et lisible Très axé sur le paysage et les espaces verts	
Opportunités	Stratégie cantonale favorable Fonds alloués par le Parlement L'existence de programmes de recherche à l'échelle européenne (Biodiversa...) et nationale (Ecorurb, vigie Nature) permettant de mutualiser et de capitaliser les savoirs Au niveau international, les prémices de la création d'une plate-forme intergouvernementale science et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (lpbes) afin de disposer, comme pour le climat avec le GIEC, d'une expertise incontestée.	
Menaces		
Améliorations apportées / envisagées		
Contacts		
Actions adaptables à Strasbourg	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une charte environnementale pour l'agglomération. • Développer un « Concept Nature » à l'échelle des Schémas directeurs et intégrer ce volet dans les nouveaux territoires de projet (sites stratégiques, centralités, polarités), en particulier lorsque ces sites sont contigus à l'armature verte-bleue de l'agglomération. • Créer les 6 liaisons biologiques prioritaires définies par la stratégie PNP, ce qui sous-entend notamment de réserver l'espace libre de construction et de coordonner les usages dans le milieu naturel. • Revitaliser les cours d'eau prioritaires définis par la stratégie PNP, en coordination avec la stratégie cantonale. • Renforcer la densité et la fonctionnalité du maillage écologique à l'intérieur de l'espace urbain, en particulier dans les territoires de projet (sites stratégiques, centralités, polarités). • Mettre en place une politique de communication et de sensibilisation pour favoriser la prise en compte des intérêts de la nature et du paysage dans le développement de l'agglomération. 	
Ressources documentaires		Lien web
Parcs, Nature et Paysage - Atelier du 16.11.2010		http://www.lausanne-morges.ch/files/docs_palm2012/PALM_ParcsNaturePaysageConstat_Rapport_AtelierPNP_161110.pdf
L'EES pour la mise en œuvre de la stratégie parcs, nature et paysages de l'agglomération Lausanne-Morges		http://www.sifée.org/static/uploaded/Files/ressources/actes-des-colloques/paris//session-3-1/1_CHRISTINET_BONNET_PPT.pdf
Brochure PALM 2012		http://www.lausanne-morges.ch/files/publications/PALM_brochure2012.pdf
PALM annexes volume A		http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/amenagement/fichiers_pdf/PALM2012/PALM_Annexes_volume_A.pdf

[PALM annexes cartes](#)

[http://www.publidoc.vd.ch/guestDownload/direct/Annexe%203.pdf?path=/Company%20Home/VD/CHANC/SIEL/antilope/objet/CE/Communiqu%C3%A9%20de%20presse/2014/02/457739 Annexe%20 20140221 1108707.pdf](http://www.publidoc.vd.ch/guestDownload/direct/Annexe%203.pdf?path=/Company%20Home/VD/CHANC/SIEL/antilope/objet/CE/Communiqu%C3%A9%20de%20presse/2014/02/457739%20Annexe%2020140221%201108707.pdf)

2.4. Le Havre - plan biodiversité « Ensemble, protégeons la biodiversité au Havre »

2.4.1. Résumé de la démarche

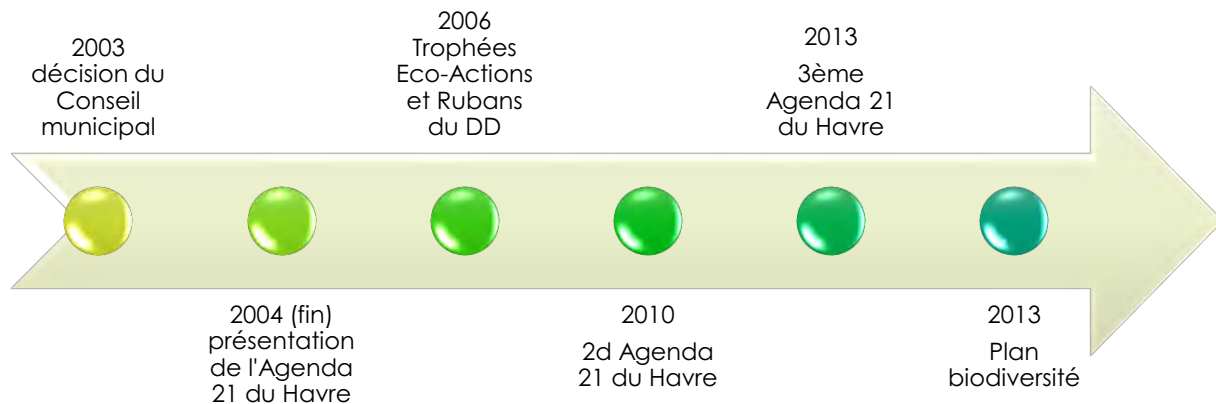


Importante cité industrialo-portuaire, Le Havre, ville industrielle située au cœur d'un milieu naturel exceptionnel, l'estuaire de la Seine, s'est dotée dès 2003 d'un Agenda 21 local dont les effets sont depuis longtemps visibles.

L'action de la ville dans le domaine du développement durable a déjà été reconnue : en 2006, elle a reçu les trophées Eco-actions sur la thématique « politique globale » et a été lauréate de la 4^e édition des Rubans du développement durable.

Ville centre de la communauté d'agglomération havraise (CODAH), Le Havre fait partie d'un territoire dynamique qui s'enrichit des démarches mutuelles des collectivités et des acteurs qui le composent. Les engagements du SCoT ont été élaborés et adoptés parallèlement à l'Agenda 21.

Pour préciser son engagement en faveur de la protection de la nature en ville, Le Havre a décidé de se doter, en 2013, d'un véritable plan biodiversité pour 5 ans.



2.4.2. Structuration de la démarche

Les différents Agendas 21 de la ville du Havre ont été construits selon une démarche classique et partenariale avec les différents acteurs du territoire.

La ville a travaillé avec eux en mettant en place des méthodes variées :

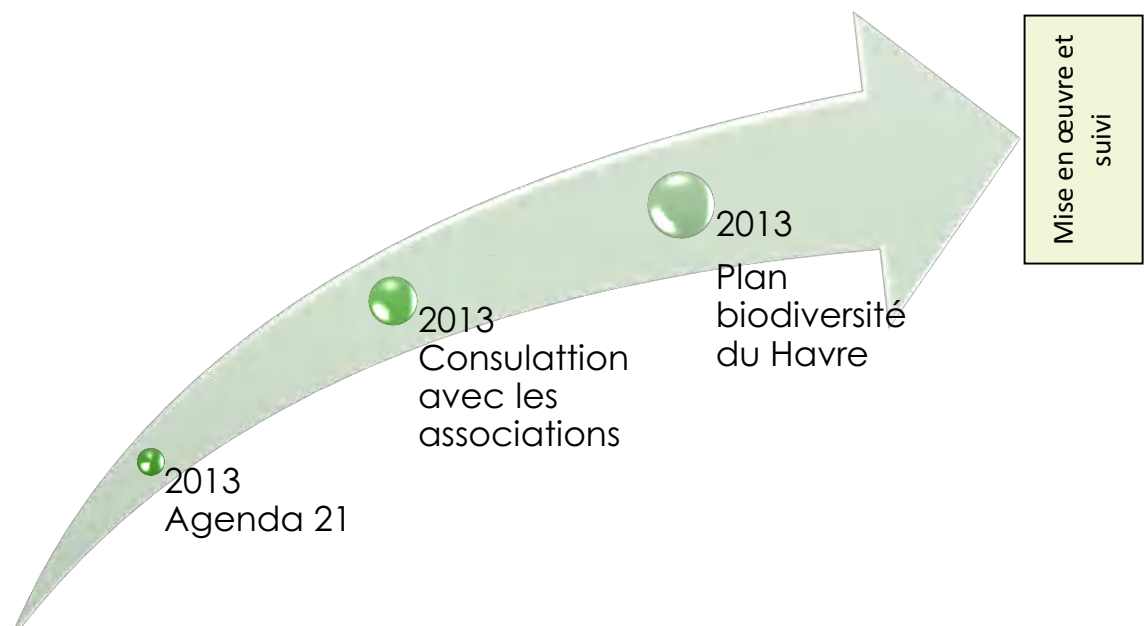
- avec les services : concours « innovations pour le développement durable »,
- avec les partenaires : comité partenarial, voyages (Bedzed en Angleterre, Fribourg en Allemagne),
- avec les habitants : réunion d'information, ateliers dans les quartiers, messages radios, panneaux d'exposition, site Internet, magazine municipal, plaquettes, enquête téléphonique pour recueillir les avis des personnes ne participant pas aux modes de concertation en place. Au total, près de 1400 propositions d'actions ont été recueillies.

L'organisation autour du projet repose sur un comité de suivi, un comité de pilotage, un comité partenarial et un réseau de correspondants dans les services municipaux. Les projets de l'Agenda 21 sont suivis par des pilotes dans les services de la ville ou des organismes partenaires, ce qui partage le pilotage.

Le Plan biodiversité, quant à lui, a été construit exclusivement en partenariat avec des associations de protection et de sensibilisation à l'environnement locales et quelques nationales, en s'appuyant sur les études déjà menées pour les Agendas 21.

En effet, la biodiversité était le « parent pauvre » de l'Agenda 21, point sur lequel les associations avaient attiré l'attention. Ce plan en est donc une déclinaison et s'oriente vers une protection accrue de la biodiversité sauvage et naturelle, cela grâce à 25 actions.

L'animation et le suivi sont effectués en collaboration entre le service environnement et le service éco-pédagogie.



2.4.3. Fiche synthèse - le Havre

Nom du programme	Plan biodiversité Le Havre 2013/2018
Localisation	Le Havre
Année de mise en œuvre	2013/2018
Objectifs	<p>Définir, identifier et caractériser la trame verte et bleue de la ville. Acquérir une compréhension des espaces pour une action raisonnée. Suivre les évolutions en termes de préservation de la biodiversité en milieu urbain. Faire de la biodiversité un nouvel aspect de la coopération intercommunale. Cartographier les corridors et les réservoirs biologiques et comprendre leurs interactions. Créer une base de données approfondie de la faune et de la flore locales. Agir sur le terrain pour limiter les nuisances et préserver les milieux aquatiques et terrestres du territoire. Accentuer la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement des espaces publics et l'ensemble des projets urbains. Conforter la place de la biodiversité dans les documents d'urbanisme. Renforcer le maillage vert du territoire havrais.</p>
Démarche retenue	<p>Plan biodiversité construit en cohérence avec l'Agenda 21 de la ville Plan co-construit uniquement en travail partenarial avec les associations</p>
Partenaires principaux/acteurs	<p>Services de la ville Associations de protection de l'environnement</p>
Axes stratégiques	<p>I. Connaître 1. l'identification des réservoirs et des corridors de biodiversité 2. le rassemblement des savoirs 3. la diffusion et la mutualisation</p> <p>II. Faire 1. la diminution des atteintes à la biodiversité 2. la création d'espaces favorisant la biodiversité urbaine 3. la préservation et la restauration de milieux naturels</p> <p>III. Faire connaître 1. le développement des partenariats 2. la mise en œuvre d'actions participatives 3. le développement d'outils de sensibilisation et de communication</p>
Outils	Agenda 21 décliné en plan biodiversité (= outil de pilotage) avec 3 axes stratégiques, 9 priorités/orientations et 25 actions
Moyens humains	Un chargé de projet environnement et biodiversité
Communication	<p>Internet Agenda 21 (blog dédié) Plan Biodiversité Guide découverte de la nature au Havre</p>
Aspects financiers	<p>Budgets en réduction dans tous les services Enveloppe budgétaire dédiée aux politiques environnementales (études,...). Depuis plan biodiversité, chaque année 20000 euros sont alloués au plan pour la mise en œuvre d'actions d'inventaire + 10000 à 20000 euros pour des actions de sensibilisation. D'autres actions financés par services spécifiques (sols pollués, déchets...)</p>
Ratios	41m ² d'espaces verts / habitant

Forces	<p>Un Plan biodiversité structuré et défini intégré à l'Agenda 21 de la ville du Havre Déclinaison du projet agenda 21 (3ème programme agenda). La biodiversité était l'enfant pauvre de l'agenda 21 surtout les espaces verts. Critique des associations locales. Plan biodiversité orienté biodiversité sauvage et naturelle. Il fallait donc mettre dans la boucle les associations. Travail avec 15 à 20 associations locales et nationales. Comité de suivi annuel avec associations pour faire le bilan et voir actions à venir</p> <p>Concertation avec les associations Sensibilisation des citoyens : guide biodiversité, safari urbain (expo photo) Démarrage de la partie inventaire/connaissances qui aidera pour trame verte. Animation et suivi en collaboration entre service environnement et service éco-pédagogie (complémentarité)</p>
Faiblesses	<p>Ville porte essentiellement le plan (difficile de faire porter des actions) Professionnels n'ont pas été associés. Travaux essentiellement internes (espaces verts) et avec les associations Aménagements pour la biodiversité mis à part quelques nichoirs, noues. Difficultés à mettre en place des toitures végétalisées... Participation des autres services et citoyens Difficultés budgétaires pour service espaces verts qui souffre des réductions budgétaires et de personnel</p>
Opportunités	<p>Stratégie Nationale pour la Biodiversité La loi grenelle demandant l'élaboration des trames vertes et bleues d'ici 2012 L'existence de programmes de recherche à l'échelle européenne (Biodiversa...) et nationale (Ecorurb, vigie Nature) permettant de mutualiser et de capitaliser les savoirs La mise à disposition prochaine de toutes les données disponibles au travers du portail de l'environnement Au niveau international, les prémices de la création d'une plate-forme intergouvernementale science et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (Ipbes) afin de disposer, comme pour le climat avec le GIEC, d'une expertise incontestée.</p>
Menaces	<p>Réductions budgétaires Contexte de crise économique peu favorable à la protection de l'environnement</p>
Améliorations envisagées	<p>apportées / Pas assez de recul pour le moment. Le plan est dans sa phase de démarrage et fonctionne bien pour l'instant.</p>
Contacts	<p>Département Espace public et qualité de la Ville Ville du Havre 1517 place de l'Hôtel de Ville CS 40051 76084 Le Havre Cedex</p> <p>02 35 19 45 45 agenda21@lehavre.fr M. ASSAGARD Chargé de projet biodiversité</p>

Actions adaptables à Strasbourg	<p>Action 3 : asseoir le rôle des voies de communication comme corridors de biodiversité</p> <p>Action 9 : élaborer une stratégie de gestion des friches et délaissés</p> <p>Action 10 : installer des équipements pour accueillir la biodiversité dans les espaces publics et privés</p> <p>Action 14 : intégrer dans le PLU des éléments spécifiques à protéger</p> <p>Action 15 : coordonner les ressources et les acteurs</p> <p>Action 18 : participer à des opérations nationales d'observation et créer des programmes d'observation locaux</p> <p>Action 22 : réaliser des chantiers nature</p> <p>Action 25 : mettre en place un réseau d'informations sur la thématique</p>
Ressources documentaires	Lien web
Plaquette biodiversité	https://www.lehavre.fr/sites/all/files/vdh_plaquette_biodiversite_basse_def.pdf
Agenda 21 du Havre	http://www.lehavre.fr/sites/all/files/agenda_21_ok_imp_0.pdf
Guide découverte de la nature au Havre	http://issuu.com/1st1_fabien.brasse/docs/guide_de_la_nature?e=3042947/1301697
Blog Agenda 21	http://agenda21-lehavre.blogspot.fr/

2.5. Lille – Plan biodiversité

2.5.1. Résumé de la démarche

Depuis 2000, date de la signature de son premiers Agenda 21, la ville de Lille est en engagée pour la préservation de la biodiversité.

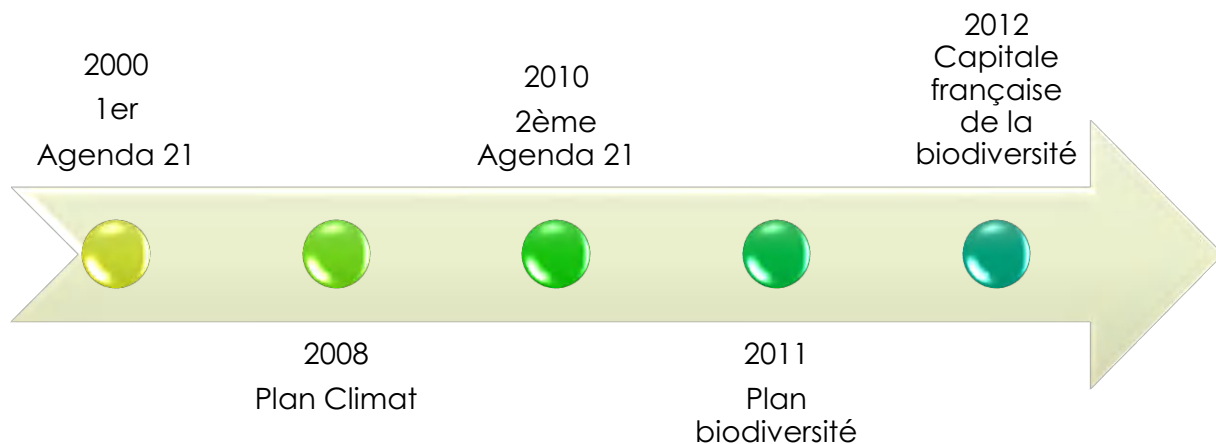
La ville s'est engagée dans une nouvelle étape 2010-2014 avec pour slogan : «Lille persévère, fédère et innove». Outre les enseignements du passé et l'intégration du Plan Climat lillois (adopté fin 2008), l'Agenda 21 intègre également 6ème axe « nature/biodiversité ». Le nouveau programme, de plus de 200 actions, a été adopté en mars 2010 puis signé par 41 partenaires s'engageant ainsi concrètement dans la démarche de la ville.



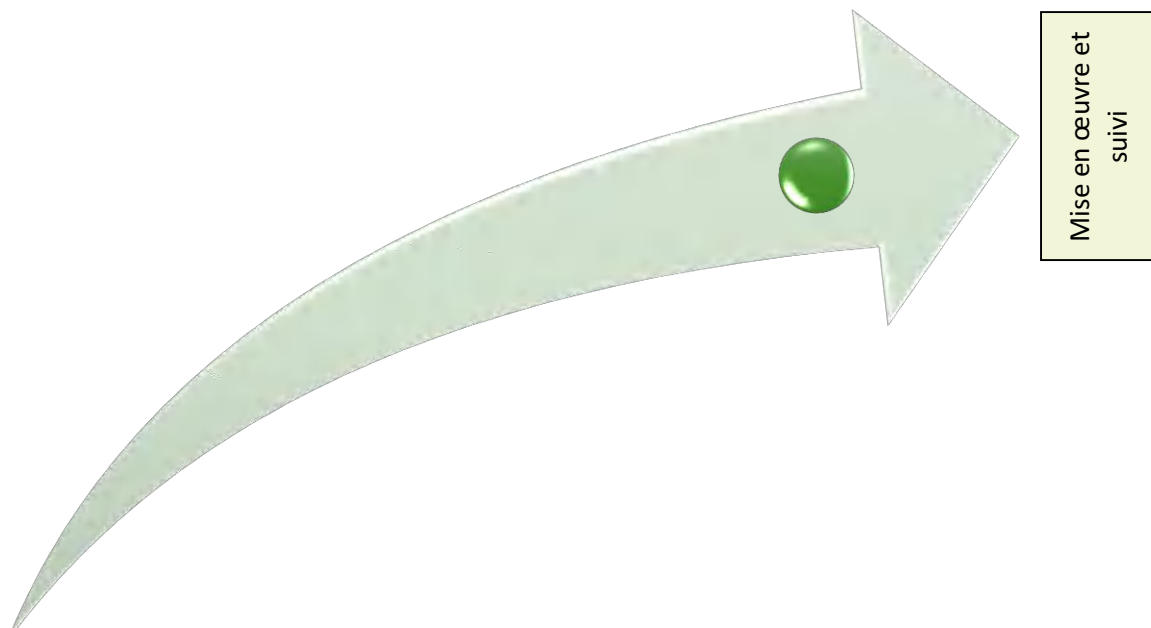
Cette thématique se décline plus précisément à travers la rédaction du plan biodiversité de la ville en 2011 toujours, pour apporter une plus grande cohérence à son action et pour aller plus loin. La même année, Lille adhère à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité et est élue, un an plus tard, Capitale française de la biodiversité.

Le plan Biodiversité poursuit 4 objectifs :

- Connaître pour faire aimer
- Contribuer à la réconciliation Homme / nature
- Augmenter la robustesse de la ville
- Inscrire la ville dans l'infrastructure naturelle métropolitaine et régionale.



2.5.2. Structuration de la démarche



2.5.3. Fiche synthèse – Lille Plan biodiversité

Nom du programme	Plan biodiversité lillois
Localisation	Lille
Année de mise en œuvre	2011
Objectifs	Préserver la biodiversité en ville Améliorer le cadre de vie des habitants
Démarche retenue	
Partenaires principaux/acteurs	Communes de l'agglomération Associations Partenaires publics et privés Citoyens
Axes stratégiques	1- Connaître la biodiversité urbaine pour la faire connaître : un Observatoire 2- Recréer le lien Homme-Nature 3- Construire la Trame verte, bleue et noire urbaine 4- Préparer l'avenir : un Plan recherche sur la biodiversité urbaine 5- Communiquer, suivre et évaluer le Plan biodiversité lillois
Outils	Axe "Nature et biodiversité" ajouté au nouvel Agenda 21 Dispositif Natureville pour aider les acteurs urbains (associations, écoles ...) à monter des projets et propose un programme annuel de manifestations sur le thème de la nature. Géré par La Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités Gestion des Espaces Verts – Labellisation Espaces Verts Ecologiques (EVE) pour 2 espaces Partenaire du programme « L'abeille, sentinelle de l'environnement » Projet « Verdissons nos murs »
Moyens humains	
Communication	Livret "Nature à Lille"
Aspects financiers	
Ratios	17m ² d'espaces verts / habitant
Forces	Membre du réseau international de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature)
Faiblesses	Peu d'espaces verts Plan biodiversité introuvable sur Internet Communication axée sur des actions ponctuelles, le plan biodiversité structuré n'est pas visible Résultats de l'évaluation introuvables (baromètre lillois de la biodiversité)
Opportunités	Stratégie Nationale pour la Biodiversité La loi grenelle demandant l'élaboration des trames vertes et bleues d'ici 2012 L'existence de programmes de recherche à l'échelle européenne (Biodiversa...) et nationale (Ecorurb, vigie Nature) permettant de mutualiser et de capitaliser les savoirs La mise à disposition prochaine de toutes les données disponibles au travers du portail de l'environnement Au niveau international, les prémices de la création d'une plate-forme intergouvernementale science et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (Ipbes) afin de disposer, comme pour le climat avec le GIEC, d'une expertise incontestée.
Menaces	Réductions budgétaires Contexte de crise économique peu favorable à la protection de l'environnement

Améliorations envisagées / apportées	
Contacts	<p>Services parcs et jardins Benjamin POTEAU 03.28.36.13.50 bpoteau@mairie-lille.fr</p> <p>Direction développement durable 03.20.49.54.60 developpement-durable@mairie-lille.fr Sophie BECKARY (FOUBERT) Chargée de mission Agenda 21 sbeckary@mairie-lille.fr</p>
Actions adaptables à Strasbourg	<p>Mise en place d'observatoires participatifs et citoyens de la nature en ville Partenaire du réseau "Abeille sentinelle de l'environnement" Création de 24 "Jardins de poche" Citadelle certifiée EVE (espace vert écologique) 10 bâtiments municipaux récupèrent l'eau de pluie Opération "Verdisson nos murs" Baromètre lillois de la biodiversité : présente le nombre d'espèces présentes, le nombre d'espèces potentielles, celles en dangers d'extinction en ville, l'état de conservation et les tendances évolutives (nombre d'espèces et d'individus) par rapport à l'année passée</p>
Ressources documentaires	Lien web
Présentation plan biodiversité Lille	http://www.lille.fr/cms/accueil/lille-durable/Eau-nature-et-biodiversite
Phasage du plan de Lille	http://lille.eelv.fr/2011/07/biodiversite-lille-franchit-une-nouvelle-etape/
Explication du contexte Lillois et du projet de territoire (2010)	http://www.projetdeterritoire.com/index.php/Les-ressources/Biodiversite/Lille-metropole-objectif-metropole-verte-se-reconcilier-avec-le-vivant
Page site internet Mairie de Lille	http://www.lille.fr/cms/accueil/lille-durable/Eau-nature-et-biodiversite
Guide Nature à Lille	http://fr.calameo.com/read/0028988059b1e22eefdb3
Agenda 21 lillois	http://www.lille.fr/cms/accueil/lille-durable/agenda-21-lillois/axes-travail
Plan Climat Lille Métropole : contributions des acteurs	http://planclimat.lillemetropole.fr/images/stories/comprendre/Livret_Plan_climat-contribution_des_acteurs.pdf
Fiche Plan biodiversité lillois	-
Délibération du Conseil municipal Agenda 21 lillois	-
Délibération du Conseil municipal Plan biodiversité lillois	-

2.6. Ministère du Développement Durable —
Plan « Restaurer et valoriser la nature en ville »



2.6.1. Résumé de la démarche

Initié par le secrétariat d'État à l'Écologie, ce programme se situe dans la continuité du Grenelle de l'Environnement.

L'objectif était d'élaborer « un programme qui permettra aux villes de mieux profiter des bienfaits de la biodiversité urbaine », dans le cadre du plan d'action général élaboré par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer et concernant les « villes durables », annoncé à l'automne 2008 et qui a donné lieu à une conférence de lancement le 29 juin 2009.

Il s'agissait donc de construire un plan d'actions pour une ville durable qui intègre le vivant, qui tisse des liens entre environnement et besoins sociaux d'une part, mais aussi entre environnement économie dans un souci d'attractivité de la ville.

Ce plan devait répondre à la commande du Grenelle de l'environnement suivante : « ne pas laisser la nature uniquement dans les espaces protégés mais de réintroduire la cohérence biologique jusqu'au cœur des villes ».



2.6.2. Structuration de la démarche

Ce plan est donc le fruit d'un travail collectif conduit durant plusieurs mois, dans l'esprit du Grenelle environnement, mené entre élus, experts, chercheurs, entrepreneurs, agriculteurs, représentants des milieux associatifs et professionnels, urbanistes, architectes, paysagistes, etc. (soit plus de 200 personnes).

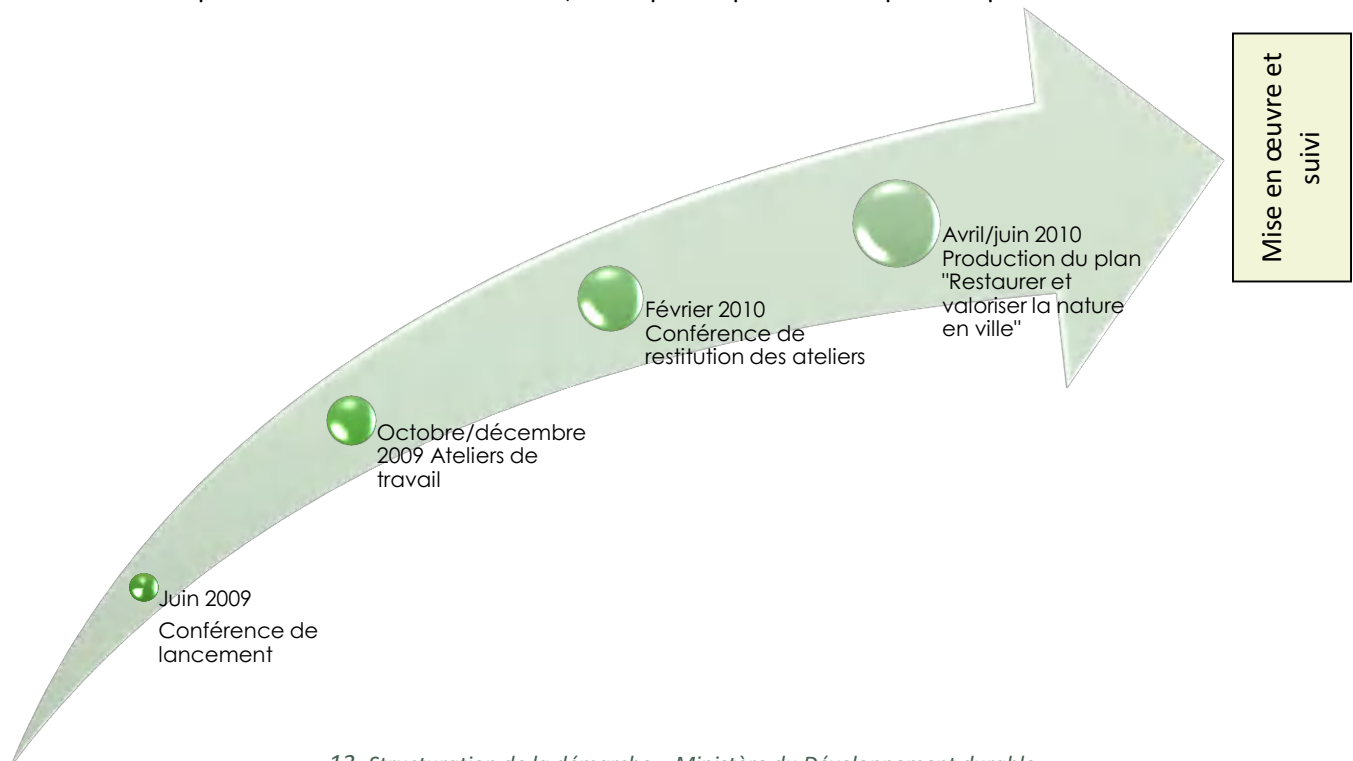
Ces membres se sont réunis de juin 2009 à juin 2010 pour réfléchir aux liens entre l'homme, la ville et la nature, et repenser le statut et les fonctions de la nature en ville pour faire advenir la ville de demain.

Durant la première phase du processus, une conférence de lancement a été suivie de quatre ateliers de travail puis d'une conférence de restitution des travaux. Ces différents événements ont ainsi permis de susciter le dialogue et de multiplier les échanges sur les diverses fonctions de la nature en ville, de mobiliser les partenaires pour dégager des propositions d'action concrètes visant à valoriser la nature en ville, à la connecter aux écosystèmes en périphérie, à améliorer de façon sensible la qualité de vie en ville.

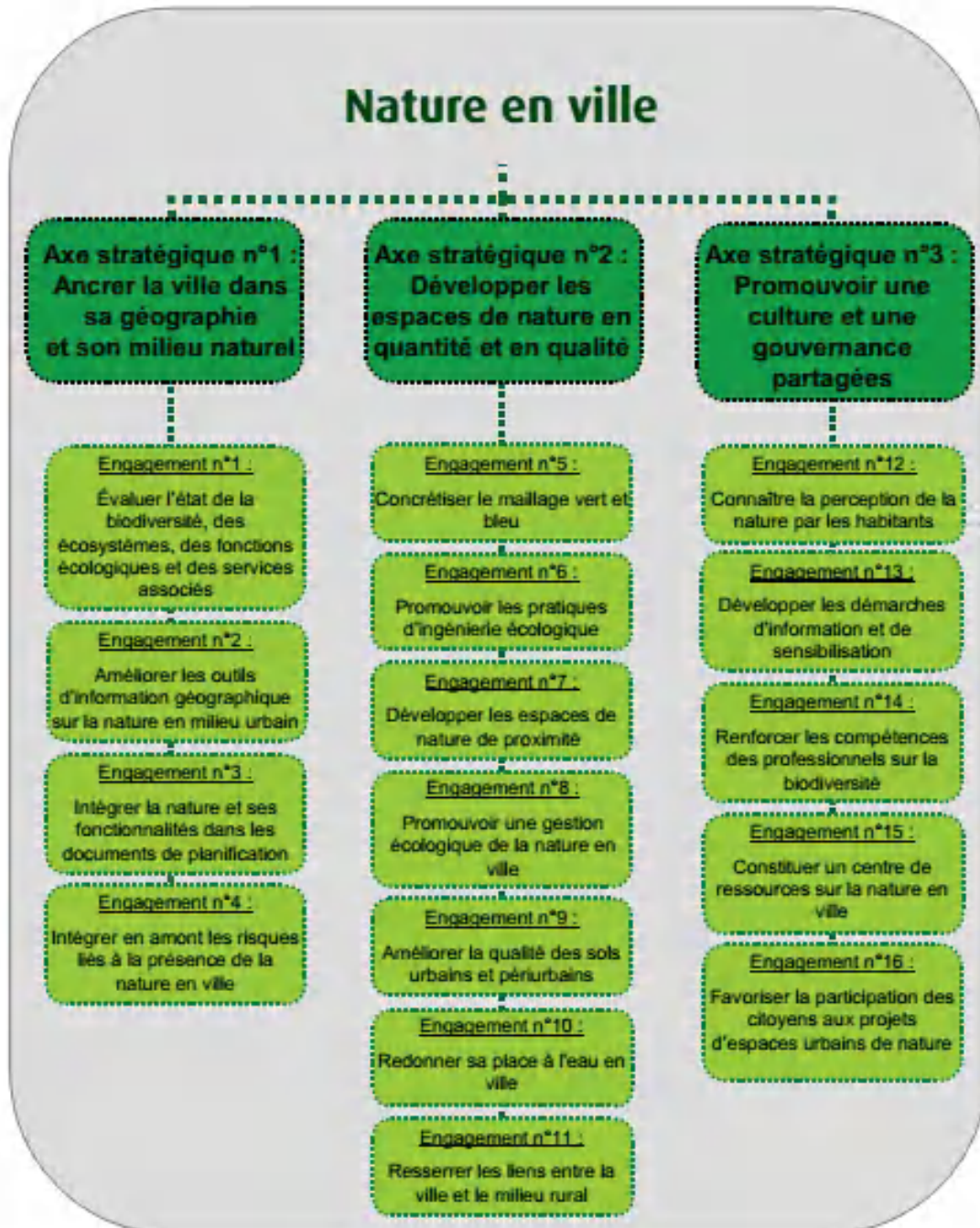
Les 4 ateliers de travail ont défini les grands enjeux et formulé quelques 200 propositions d'actions entre les mois d'octobre 2009 et de décembre 2009. Les thématiques retenues étaient :

- « Fonctions écologiques de la nature en ville et qualité de vie »,
- « Eau, nature et ville »,
- « Production des formes urbaines, articulation des échelles, relation ville et zone d'influence »,
- « Économie de la nature en ville ».

Un groupe représentatif des acteurs de la ville et composé des cinq collèges du Grenelle s'est ensuite réuni d'avril à juin 2010 pour produire le plan « restaurer et valoriser la nature en ville ». Ce groupe a identifié les priorités et les actions à mener, ainsi que les partenariats pour les porter.



Le logigramme ci-dessous présente les axes stratégiques et engagements du plan.



2.6.3. Fiche synthèse – Ministère du Développement durable - plan « Restaurer et valoriser la nature en ville »

Nom du programme	Plan "Restaurer et valoriser la nature en ville du Ministère de l'écologie et du DD"
Localisation	France
Année de mise en œuvre	2010
Objectifs	Elaborer "un programme qui permettra aux villes de mieux profiter des bienfaits de la biodiversité urbaine"
Démarche retenue	<p>PHASE I Conférence de lancement Organisation d'ateliers thématiques regroupant environ 300 personnes 1. Fonctions écologiques de la nature en ville et qualité de vie 2. Eau, nature et ville 3. Formes de ville, échelles de territoires, trame verte et bleue 4. L'économie de la nature en ville Conférence de restitution des travaux</p> <p>PHASE II Réunion d'un groupe représentatif des acteurs de la société civile et des 5 collèges du Grenelle pour identifier : 1. Les priorités 2. Les actions à mener 3. Les partenaires pour les porter</p>
Partenaires principaux/acteurs	Elus, experts, chercheurs, entrepreneurs, agriculteurs, représentants des milieux associatifs et professionnels, urbanistes, architectes, paysagistes, etc. Cf Annexes 1 et 2 du Plan Restaurer et valoriser la Nature en Ville
Axes stratégiques	<p>1. Ancrer la ville dans sa géographie et son milieu naturel Engagements : - évaluer l'état de la biodiversité, des écosystèmes, des fonctions écologiques et des services associés ; - améliorer les outils d'information géographique sur la nature en milieu urbain ; - intégrer la nature et ses fonctionnalités dans les documents de planification urbaine ; - intégrer en amont les risques liés à la présence de la nature en ville.</p> <p>2. Préserver et développer les espaces de nature en quantité et en qualité - concrétiser le maillage vert et bleu urbain ; - promouvoir les pratiques d'ingénierie écologiques dans l'aménagement urbain et la construction ; - développer les espaces de nature de proximité ; - promouvoir une gestion écologique de la nature en ville, dans les espaces publics et privés ; - améliorer la qualité des sols urbains et périurbains ; - redonner sa place à l'eau en ville ; - resserrer les liens entre la ville et le milieu rural.</p> <p>3. Promouvoir une culture et une gouvernance partagées de la nature en ville - connaître la perception de la nature par les habitants ;</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - développer les démarches d'information et de sensibilisation sur la nature en ville ; - renforcer les compétences des professionnels sur la biodiversité et les services écosystémiques ; - constituer un centre de ressources sur la nature en ville ; - favoriser la participation des citoyens aux projets urbains en lien avec la nature.
Outils	37 actions regroupées dans 3 axes stratégiques et 16 engagements Groupe de travail pour le suivi et l'évaluation du plan (réunion annuelle)
Moyens humains	
Communication	Plan "Restaurer et valoriser la nature en ville" disponible sur Internet Synthèse des ateliers en ligne Conférences de lancement et de restitution
Aspects financiers	
Ratios	Sans objet
Forces	Plan structuré Nombreux acteurs impliqués
Faiblesses	Plan national surtout incitatif
Opportunités	<p>Stratégie Nationale pour la Biodiversité</p> <p>La loi grenelle demandant l'élaboration des trames vertes et bleues d'ici 2012</p> <p>L'existence de programmes de recherche à l'échelle européenne (Biodiversa...) et nationale (Ecorurb, vigie Nature) permettant de mutualiser et de capitaliser les savoirs</p> <p>La mise à disposition prochaine de toutes les données disponibles au travers du portail de l'environnement</p> <p>Au niveau international, les prémices de la création d'une plate-forme intergouvernementale science et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (Ipbes) afin de disposer, comme pour le climat avec le GIEC, d'une expertise incontestée.</p>
Menaces	Réductions budgétaires Contexte de crise économique peu favorable à la protection de l'environnement
Améliorations apportées / envisagées	
Contacts	
Actions adaptables à Strasbourg	<p>Action 1.5 : Développer des indicateurs de la biodiversité des sols en milieu urbain.</p> <p>Action 6.3 : Améliorer la prise en compte de la nature dans la commande publique.</p> <p>Action 7.1 : Développer les jardins partagés, les jardins familiaux et les jardins d'insertion avec les bailleurs sociaux</p> <p>Action 7.2 : Élaborer un indicateur d'accessibilité aux espaces verts</p> <p>Action 13.2 : Réaliser des parcours pédagogiques et des randonnées urbaines.</p> <p>Action 16.1 : Promouvoir les « forums citoyens Nature en ville » dans l'élaboration des projets urbains.</p>
Ressources documentaires	Lien web
Présentation démarche de travail	http://www.developpement-durable.gouv.fr/Plan-nature-en-ville.html
Rapport atelier 1	http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_atelier1_cle1eec47.pdf
Rapport atelier 2	http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_atelier2_cle13725f.pdf

<u>Rapport atelier 3</u>	<u>http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_atelier3_cle1139a9.pdf</u>
<u>Rapport atelier 4</u>	<u>http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_atelier4_cle15557b.pdf</u>
<u>Synthèse conférence de restitution des ateliers</u>	<u>http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/synthese_conference_nature_en_ville_05_fevrier_2010_cle655a75.pdf</u>
<u>Plan Nature en Ville</u>	<u>http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plan_nature_ville_durable2_cle114816.pdf</u>
<u>Plan Nature en Ville - Annexes</u>	<u>http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/annexes_nature_ville_durable_cle5a143d.pdf</u>

2.7. Montpellier - Plan biodiversité 2010/2014 – « Montpellier cultive la biodiversité »

2.7.1. Résumé de la démarche

La ville de Montpellier est très engagée en faveur de la biodiversité comme le montre son affiliation au réseau international "Global Partnership on Cities and Biodiversity" de la Convention pour la Diversité Biologique (CDB), dans le but de partager toutes les avancées en matière de développement urbain respectueux de la biodiversité.

Pour devenir une référence en matière de protection de la biodiversité sur son territoire, la ville de Montpellier s'appuie notamment sur un pôle scientifique par le biais d'Agropolis International.

En 2010, elle se dote d'un [plan d'action pluriannuel 2010-2014](#) en faveur de la biodiversité pour concrétiser son engagement. L'année suivante, elle est élue « Capitale française de la biodiversité 2011 », de Natureparif, et « Capitale européenne de la biodiversité », mention décernée par la Commission européenne à travers le programme Life +.



2.7.2. Structuration de la démarche

Le plan biodiversité de Montpellier a impliqué tous les acteurs potentiels :

- Habitants
- Associations
- Scientifiques
- Services municipaux.

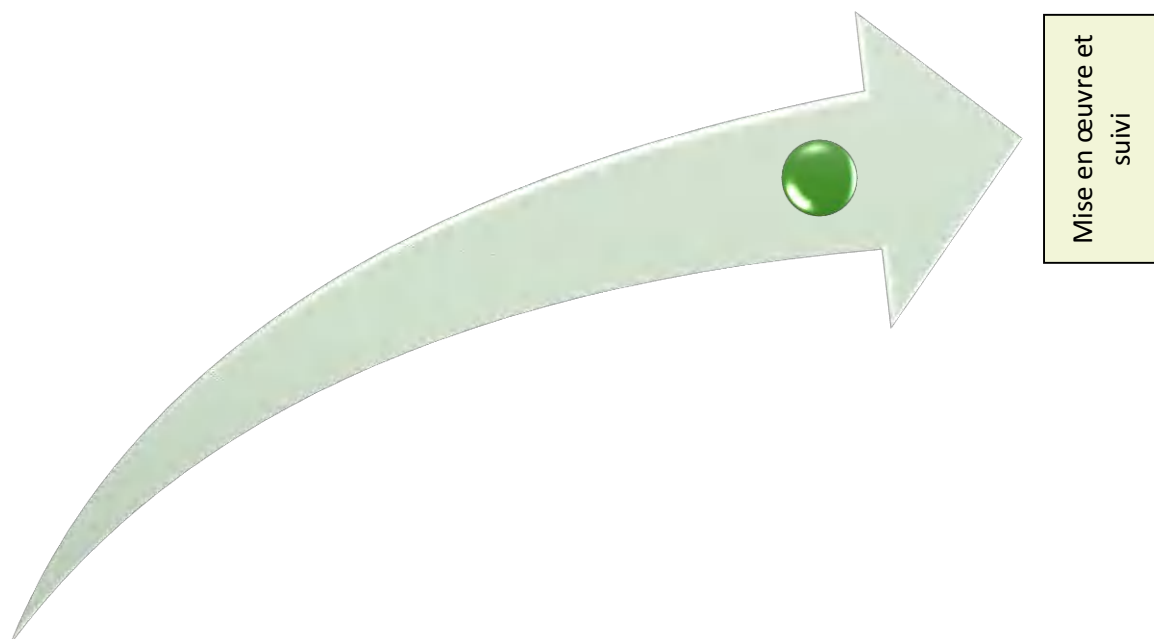
Ces différents acteurs ont été réunis lors d'ateliers thématiques afin de définir la structuration et le contenu du plan d'actions. Celui-ci est construit autour de 3 objectifs :

- Observer et connaître
- Conserver et restaurer
- Sensibiliser et éduquer.

L'accent est mis, non seulement sur la limitation de l'érosion de la biodiversité, mais aussi sur :

- L'aménagement de l'espace public dans une logique de développement durable et d'appropriation de celui-ci par le plus grand nombre d'habitants.
- La réussite éducative par des actions de sensibilisation en milieu scolaire et par des actions concrètes menées par les enfants dans le cadre des activités scolaires et péri scolaires
- La diffusion de la culture scientifique et technique par le développement des sciences écocitoyennes et la participation des habitants à celles-ci.

Toutes les actions inscrites au plan et réalisées sont enrichies, suivies et évaluées grâce à la mise en place d'un comité de suivi regroupant les représentants des différents acteurs.



2.7.3. Fiche synthèse – « Montpellier cultive la biodiversité »

Nom du programme	Plan biodiversité 2010/2014 - Montpellier cultive la biodiversité
Localisation	Montpellier
Année de mise en œuvre	2010
Objectifs	Préserver la biodiversité en ville Améliorer le cadre de vie des habitants
Démarche retenue	
Partenaires principaux/acteurs	Communes de l'agglomération Associations Partenaires publics et privés Citoyens
Axes stratégiques	<p>Axe A : Observer et connaître</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etablir un recensement de la biodiversité à Montpellier 2. Coordonner et mener de nouvelles actions de recherche sur la biodiversité urbaine et partager les connaissances 3. Créer des réseaux d'échange avec les différents acteurs sur le thème de la biodiversité en ville <p>Axe B : Conserver et restaurer</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Utiliser des modes de gestion plus écologiques et durables pour préserver la biodiversité 2. Renforcer le maillage vert de la ville et les continuités écologiques pour encourager la biodiversité 3. Prendre en compte la biodiversité dans la politique publique de la ville <p>Axe C : Sensibiliser et éduquer</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fomer et sensibiliser les professionnels 2. Informer et sensibiliser le grand public sur lanature en ville 3. Favoriser la participation des citoyens pour valoriser et stimuler leurs rôles
Outils	Agenda 21 + Plan biodiversité
Moyens humains	
Communication	Documents disponibles en ligne sur internet
Aspects financiers	
Ratios	50m ² d'espaces verts / habitant
Forces	Plan structuré
Faiblesses	Pas d'explication claire de la conception du plan
Opportunités	<p>Stratégie Nationale pour la Biodiversité</p> <p>La loi grenelle demandant l'élaboration des trames vertes et bleues d'ici 2012</p> <p>L'existence de programmes de recherche à l'échelle européenne (Biodiversa...) et nationale (Ecorurb, vigie Nature) permettant de mutualiser et de capitaliser les savoirs</p> <p>La mise à disposition prochaine de toutes les données disponibles au travers du portail de l'environnement</p> <p>Au niveau international, les prémices de la création d'une plate-forme intergouvernementale science et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (Ipbes) afin de disposer, comme pour le climat avec le GIEC, d'une expertise incontestée.</p>

Menaces	Réductions budgétaires Contexte de crise économique peu favorable à la protection de l'environnement
Améliorations apportées envisagées /	
Contacts	Direction paysage et biodiversité Mme LAMBREY Avenue Albert Einstein Domaine municipal de Grammont 34000 Montpellier Téléphone : 04 67 20 99 00 dpb@ville-montpellier.fr
Lien web+A24:B33	9* Création de réseaux locaux d'observation de la biodiversité 38.3. Mise en place de nichoirs à hirondelles 42. Un jardin refuge de biodiversité en 24h 40. Construction à biodiversité positive 45. Mise en place de mesures de compensation face à l'urbanisation croissante 46. Intégration du volet biodiversité dans la conception des nouveaux équipements et nouveaux quartiers Mise en place de silhouettes anti-collision pour les oiseaux 54. Vague verte plantation arbres écoles Rédaction du guide "La Nature en ville à Montpellier"
Ressources documentaires	Lien web
Dossier de presse plan biodiversité Montpellier	http://www.abeillesentinelle.net/fichierext/140_p_lanbiodiversite2010montpellier.pdf
Guide de la nature en ville à Montpellier tome 1	http://www.montpellier.fr/3313-biodiversite.htm
Guide de la nature en ville à Montpellier tome 2	http://www.montpellier.fr/include/viewFile.php?i_dtf=10763&path=58%2FWEB_CHEMIN_10763_12_84037769.pdf
Fiches actions Montpellier	http://www.montpellier.fr/3313-biodiversite.htm
Plan biodiversité Montpellier	http://www.montpellier.fr/include/viewFile.php?i_dtf=13988&path=0e%2FWEB_CHEMIN_13988_13_19612911.pdf

2.8. Nantes et Nantes Métropole

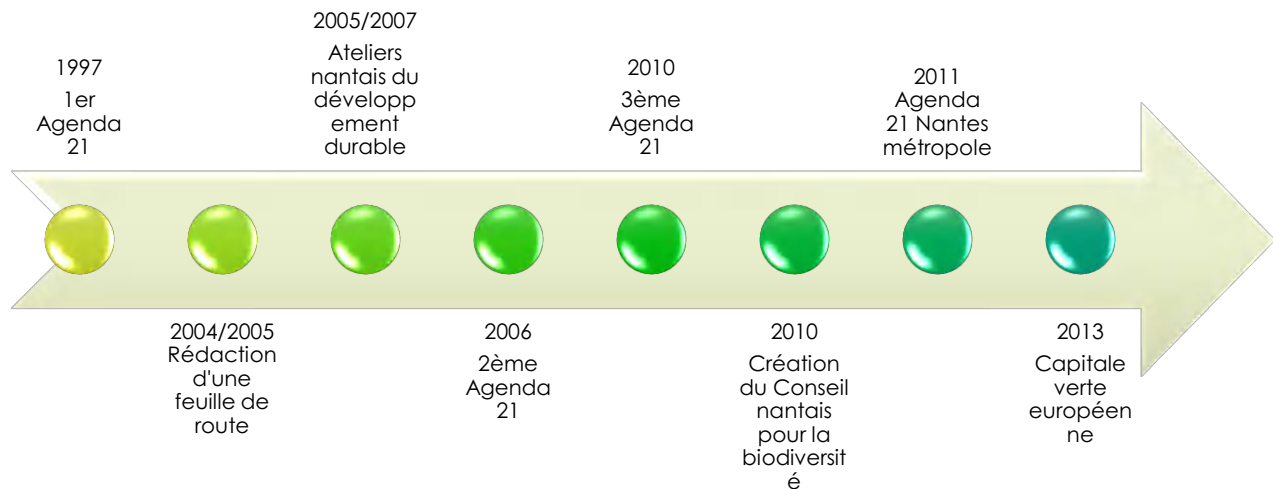
2.8.1. Résumé de la démarche

A Nantes, la protection de l'environnement et de la nature en ville s'est tout d'abord faite au travers de l'Agenda 21 de la ville. Le premier programme d'actions a été mis en œuvre dès 2006, suite à la tenue des Ateliers nantais du développement durable, lesquels ont permis d'identifier des actions potentielles.



Concrètement, [l'agenda 21 de la Ville de Nantes](#) s'articule autour de trois grands principes : respecter les grands équilibres écologiques, construire la ville de demain et favoriser le "vivre ensemble". En 2010, l'Agenda 21 est révisé et le plan d'actions mis à jour.

Cette même année, est créé le [Conseil Nantais pour la biodiversité](#). Structure unique en son genre, ce conseil, rassemblant expertise scientifique et associative, a pour mission aider la ville dans ses choix d'études scientifiques de connaissance du territoire, d'aménagement et doit l'accompagner dans la mise en œuvre de la création du grand parcours urbain de la biodiversité.



2.8.2. Structuration de la démarche

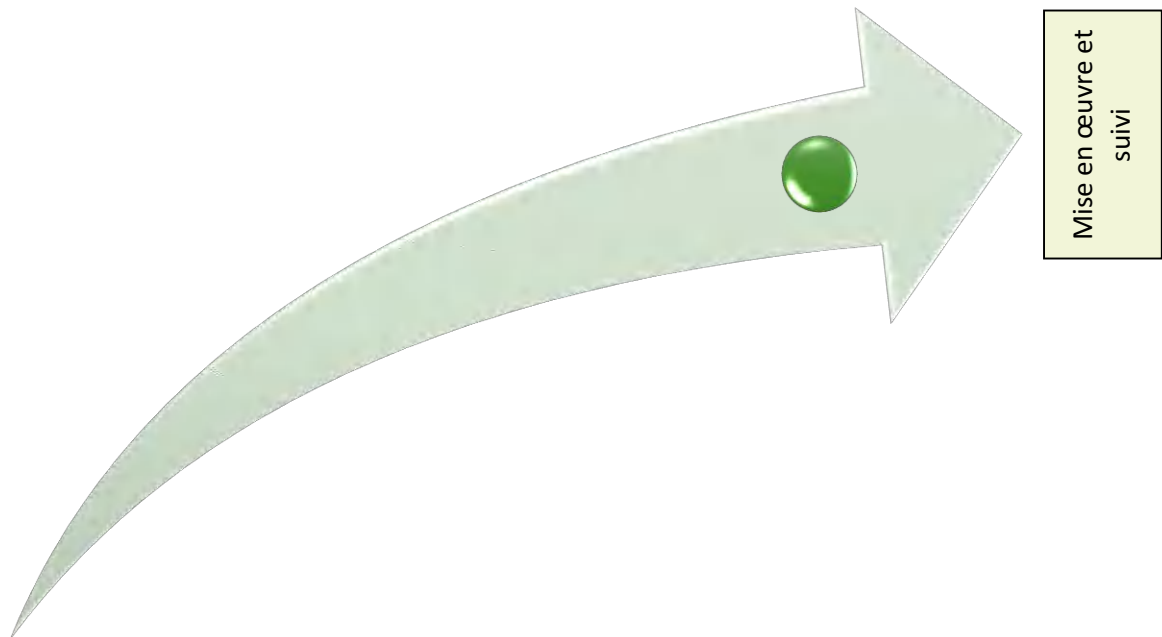
Le second Agenda 21 n'a pas fait l'objet d'un diagnostic spécifique : l'objectif était d'être rapidement dans l'action pour se distinguer du 1er Agenda 21 de 1997. En effet, celui-ci avait manqué d'opérationnalité, suite à des réflexions initiales trop longues.

En 2005, le programme a donc été établi en s'appuyant sur le bilan mitigé du premier outil et sur différents diagnostics territoriaux existants (PLU et Agenda 21 de Nantes métropole notamment).

Dans un premier temps, les services de la ville ont rédigé le plan d'actions, puis il a été soumis à débat public au travers de 16 ateliers. Les ateliers nantais du développement durable ont ainsi permis d'identifier de nouvelles actions.

La réévaluation de 2010 a vu la création du Conseil nantais pour la biodiversité, ce afin de mieux intégrer et travailler sur cette thématique spécifique. Subdivisé en groupes thématiques, il a notamment pour vocation de consolider l'assise scientifique de la politique publique « biodiversité » et de l'enrichir de compétences d'experts pluridisciplinaires (écologie, sociologie...). Cinq mandats lui ont été confiés par la ville :

- Enrichir les plans d'actions biodiversité de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole
- Réaliser un atlas de la biodiversité à Nantes
- Aider la ville de Nantes à la mise en œuvre du parcours Nantais de la Biodiversité
- Aider la ville de Nantes, Nantes Métropole et les aménageurs à la réalisation d'un diagnostic de la biodiversité à réaliser au préalable dans tous projets d'aménagements
- Mener une action phare en 2013 dans la cadre de l'année Green capital à Nantes.



2.8.3. Fiche synthèse – Nantes et Nantes Métropole

Nom du programme	Agenda 21 Nantes et Nantes Métropole
Localisation	Nantes et agglomération
Année de mise en œuvre	2006 (Nantes et Nantes Métropole)
Objectifs	<p> limiter, les gaz à effet de serre ;</p> <p> Adopter une croissance urbaine qualitative et équilibrée ;</p> <p> Densifier la ville tout en préservant la qualité de vie, en maintenant la mixité sociale, en aménageant des écoquartiers dans l’esprit du développement durable, en dynamisant le centre-ville et les quartiers anciens sur le plan commercial ;</p> <p>Protéger les espaces verts et leur biodiversité ;</p> <p> Être une collectivité exemplaire avec une commande publique responsable, un développement du commerce équitable (écoproduits, achats éthiques...) ;</p> <p> Développer des démarches d’insertion ;</p> <p> Favoriser la diversité culturelle, ‘être ouvert sur le monde’ ;</p> <p> Rechercher une participation « qualitative et quantitative » grâce aux différents lieux de débat : 11 Conseils de quartiers, le Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers, le Conseil de la jeunesse, le Carrefour des citoyens, plusieurs commissions extra municipales, les ateliers de développement durable, le Conseil de développement de Nantes Métropole</p>
Démarche retenue	
Partenaires principaux/acteurs	<p> Elus et agents de la communauté urbaine</p> <p> Conseil de développement</p> <p> Partenaires volontaires des communes et des associations</p> <p> Citoyens : 300 personnes invitées à 4 ateliers</p>
Axes stratégiques	<p> La lutte contre l'effet de serre,</p> <p> Les solidarités et les évolutions des modes de vie,</p> <p> La diversification économique.</p>
Outils	<p> Conseil nantais de la biodiversité (créé en 2010) : rassemble expertise scientifique et associative, doit aider la ville dans ses choix d’études scientifiques de connaissance du territoire, d’aménagement et doit l’accompagner dans la mise en œuvre de la création du grand parcours urbain de la biodiversité</p>
Moyens humains	
Communication	<p> Site Internet de Nantes et Nantes métropole</p> <p> Site Internet Nantes capitale verte (créé et géré par une agence de communication)</p>
Aspects financiers	

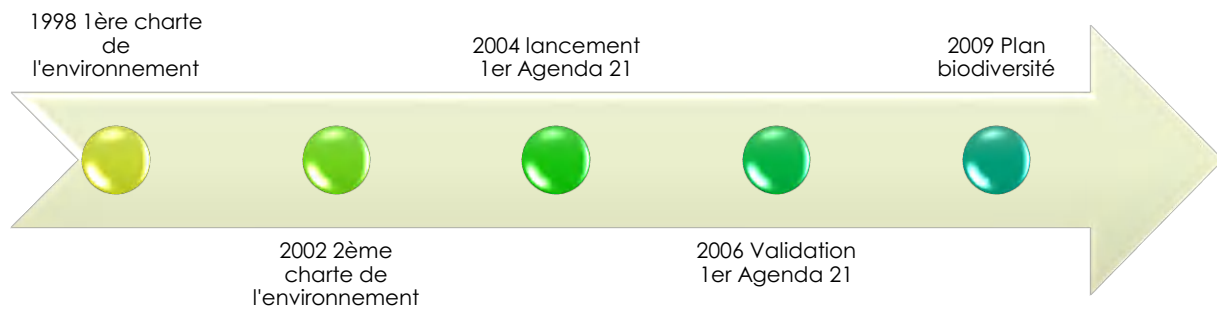
Ratios	Nantes Métropole : 57m ² /habitant d'espaces verts (37m ² pour Nantes) 100% de la population vit à moins de 300m d'un espace vert (500m Nantes) 250 km de cours d'eau 100 parcs, squares et jardins municipaux 1050 hectares d'espaces verts publics, dont 180 hectares d'espaces naturels protégés 60% du territoire de la métropole sont des espaces agricoles ou naturels 417 km de voies cyclables sur Nantes et l'agglomération
Forces	Création du Conseil Nantais pour la biodiversité Recul de 15 ans dans les démarches d'environnement et de développement durable
Faiblesses	Le plan biodiversité semble ne pas avoir totalement abouti
Opportunités	Stratégie Nationale pour la Biodiversité La loi grenelle demandant l'élaboration des trames vertes et bleues d'ici 2012 L'existence de programmes de recherche à l'échelle européenne (Biodiversa...) et nationale (Ecorurb, vigie Nature) permettant de mutualiser et de capitaliser les savoirs La mise à disposition prochaine de toutes les données disponibles au travers du portail de l'environnement Au niveau international, les prémices de la création d'une plate-forme intergouvernementale science et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (Ipbes) afin de disposer, comme pour le climat avec le GIEC, d'une expertise incontestée.
Menaces	Réductions budgétaires Contexte de crise économique peu favorable à la protection de l'environnement
Améliorations apportées / envisagées	
Contacts	Anne-Line Briand Service animation développement durable climat anne-line.briand@nantesmetropole.fr 02 40 41 32 29 02 40 41 99 25
Actions adaptables à Strasbourg	Constituer un Conseil de la biodiversité Réaliser un atlas de la biodiversité dans la ville
Ressources documentaires	Lien web
Site dédié	http://www.nantes-capitaleverte.fr/biodiversite
Article contexte	http://base.d-p-h.info/fr/fiches/dph/fiche-dph-7604.html
Article Agenda 21 local	http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/60_-_Nantes_Metropole.pdf
Bilan Nantes Capitale verte	http://www.nantesmetropole.fr/medias/fichier/bilan-nantes-green-capital-fr_1417013973609.pdf
Fiche commune Agenda 21 Nantes	
Fiche commune Agenda 21 Nantes Métropole	
Dossier de presse Conseil nantais pour la biodiversité	

2.9. Orléans – Plan biodiversité

2.9.1. Résumé de la démarche

La ville d'Orléans a tout d'abord travaillé sur la rédaction d'un [Agenda 21](#), faisant suite aux chartes de l'environnement de 1998 et 2002. Celui-ci intégrait la préservation de la biodiversité au travers de l'axe « Développer et mieux gérer la nature en ville », composé de 18 actions.

A l'appui de premiers inventaires des peuplements d'insectes, d'oiseaux et de chauves-souris sur son territoire, la ville a adopté en 2009 un [Plan Biodiversité](#) spécifique. Pour le mettre en application elle a également recruté un ingénieur biodiversité chargé de promouvoir et mettre en œuvre le plan biodiversité en ville.



2.9.2. Structuration de la démarche

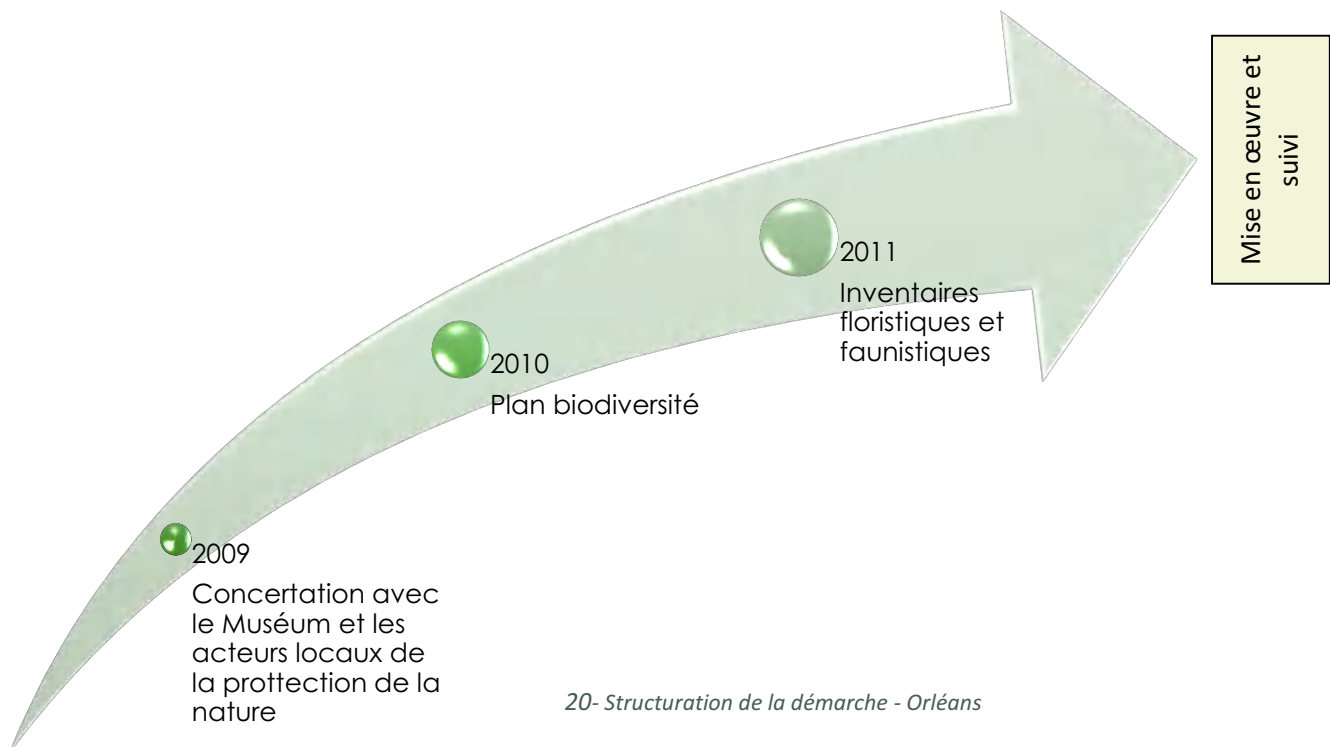
Le Plan de Biodiversité, et les inventaires faunistiques et floristiques ont été réalisés en 2010 et 2011 en partenariat entre le Muséum d'Orléans et des acteurs locaux de la connaissance et la protection du patrimoine naturel.

Ce plan s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- amélioration des connaissances sur la faune et la flore locales ;
- réalisation d'un schéma directeur des enjeux environnementaux du territoire ;
- protection et gestion de la biodiversité ;
- sensibilisation du grand public à la connaissance et à la protection de la biodiversité.

Les objectifs sont de planifier et mettre en œuvre les trames vertes et bleues dans le contexte urbain, définies par le Grenelle de l'environnement, d'organiser la protection ou la réhabilitation des zones naturelles dans l'espace et dans le temps et d'établir une stratégie concertée de conservation et de gestion des espaces linéaires et des îlots de biodiversité sur le territoire orléanais.

La coordination de ce programme pluriannuel a été confiée au Muséum d'Orléans. Plusieurs services municipaux (Direction de l'espace public, Pôle Environnement Hygiène, Direction des sports, Direction de l'Information et de la Communication, ...) participent activement à sa mise en œuvre.



2.9.3. Fiche synthèse – Orléans Plan biodiversité

Nom du programme	Plan biodiversité de la ville d'Orléans
Localisation	Orléans
Année de mise en œuvre	2010
Objectifs	<p>Planifier et mettre en œuvre les trames vertes et bleues dans le contexte urbain, définies par le Grenelle de l'environnement</p> <p>Organiser la protection ou la réhabilitation des zones naturelles dans l'espace et dans le temps</p> <p>Etablir une stratégie concertée de conservation et de gestion des espaces linéaires et des îlots de biodiversité sur le territoire orléanais</p>
Démarche retenue	Etat des lieux de plus de deux ans avec tous les acteurs de l'environnement : les agents des espaces verts, les associations, parfois même les particuliers Ateliers de concertation
Partenaires principaux/acteurs	Communes de l'agglomération Associations Partenaires publics et privés Citoyens
Axes stratégiques	<p>1. Le développement de la connaissance de la biodiversité et de son fonctionnement Inventorier Analyser</p> <p>2. L'élaboration d'un schéma directeur, plan urbain, de la biodiversité</p> <p>3. La gestion de la biodiversité Gérer des espaces verts Protéger la ressource en eau et des milieux aquatiques</p> <p>4. L'éducation et la sensibilisation du grand public à la protection et au développement de la biodiversité</p>
Outils	Charte de l'arbre urbain Charte zéro pesticide Politique de l'eau Biodiversité en ville
Moyens humains	Recrutement d'un ingénieur biodiversité pour promouvoir et mettre en œuvre le plan biodiversité en ville Coordination du programme pluriannuel confiée au Muséum d'Orléans Plusieurs services municipaux (Direction de l'espace public, Pôle Environnement Hygiène, Direction des sports, Direction de l'Information et de la Communication, ...) participent activement à sa mise en œuvre
Communication	Site internet de la ville
Aspects financiers	
Ratios	

Forces	<p>Plan biodiversité intégré dans un Agenda 21</p> <p>Chargé de mission biodiversité pour animer l'ensemble des parties prenantes afin d'impulser une dynamique de changement</p> <p>Travail étroit avec le Muséum d'Orléans pour faciliter l'accès aux données</p> <p>Une analyse de la biodiversité du territoire déjà enclenchée</p> <p>Des indicateurs d'évaluation permettant des comparaisons avec d'autres collectivités</p> <p>Une démarche participative initiée avec une partie des agents municipaux pour partager la connaissance sur la biodiversité et inciter à la préservation</p> <p>La présence sur le territoire de milieux aquatiques (Loire, Loiret,...) particulièrement riches</p> <p>La proximité, le voisinage d'importants massifs forestiers (Forêt d'Orléans, Sologne)</p> <p>La nécessité d'élaborer dans les années à venir un plan local de l'urbanisme et donc la possibilité d'intégrer la préservation de la biodiversité</p> <p>La convergence d'actions menées en faveur de la biodiversité avec des actions de sensibilisation et d'éducation enclenchées (charte zéro pesticide, rucher pédagogique, action de sensibilisation auprès de la population sur la gestion des arbres, ...)</p> <p>La présence au niveau du territoire de nombreuses associations engagées pour la préservation de la biodiversité</p>
Faiblesses	<p>Une connaissance de la biodiversité incomplète et nécessitant de mener des études complémentaires</p> <p>Une valeur du vivant insuffisamment partagée par tous les services municipaux et encore réservée à une sphère de spécialistes et à certaines directions au sein de la Ville</p> <p>Une altération, destruction et fragmentation des habitats</p> <p>La nécessaire densification de la ville</p> <p>Une multitude d'opérations menées sans recherche de cohérence ou de mutualisation des moyens</p>
Opportunités	<p>Stratégie Nationale pour la Biodiversité</p> <p>La loi grenelle demandant l'élaboration des trames vertes et bleues d'ici 2012</p> <p>L'existence de programmes de recherche à l'échelle européenne (Biodiversa...) et nationale (Ecorurb, vigie Nature) permettant de mutualiser et de capitaliser les savoirs</p> <p>La mise à disposition prochaine de toutes les données disponibles au travers du portail de l'environnement</p> <p>Au niveau international, les prémices de la création d'une plate-forme intergouvernementale science et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (Ipbes) afin de disposer, comme pour le climat avec le GIEC, d'une expertise incontestée.</p> <p>La volonté de maintenir et de développer la trame écologique et de favoriser le bon fonctionnement des écosystèmes à l'échelle de projet d'agglomération (Volet biodiversité du projet d'agglomération 2008–2014)</p> <p>La convergence d'actions de communes voisines, vis à vis notamment de la</p>

	réduction de l'usage des pesticides, permettant d'échanger sur les modes de gestion et de mener des pratiques intercommunales cohérentes
Menaces	<p>La difficulté à mobiliser tous les acteurs du territoire pour les associer, les impliquer et les responsabiliser</p> <p>Le poids des habitudes</p> <p>La multiplicité des intervenants dans la gestion des espaces rend difficile la mise en cohérence des pratiques</p> <p>Une lassitude de la population vis à vis des discours catastrophistes liés au développement durable dont la biodiversité fait partie</p> <p>Réductions budgétaires</p> <p>Contexte de crise économique peu favorable à la protection de l'environnement</p>
Améliorations apportées / envisagées	
Contacts	<p>Pôle environnement 02 38 79 24 05</p> <p>Jonathan MORICE</p> <p>Fonction : Délégué au développement durable à la Mairie d'Orléans</p> <p>Mail : jmorice@ville-orleans.fr</p>
Actions adaptables à Strasbourg	<ol style="list-style-type: none"> 1. Collecte des informations et d'études qui renforceront la mission du muséum d'observatoire de la biodiversité dans le cadre de ses fonctions de centre régional scientifique (nécessité d'uniformiser les bases de données entre les différents experts + de se préoccuper de l'entomofaune) 6. Proposer à la population de participer à l'enrichissement des inventaires (ex : Observatoire des Papillons des Jardins du programme Vigie Nature) pour contribuer au développement de notre connaissance de la biodiversité 16. Etudier les flux de papillons au sein de la ville 25. Redécouvrir et cultiver des espèces délaissées dans les espaces publics 28. Intégrer la trame bleue dans le plan urbain de la biodiversité 30. Appréhender l'état de friche comme un parti d'aménagement au sein des programmes en reconnaissant leur valeur en termes de biodiversité 32. Multiplier la création de zones humides (expression la plus simple : mares, noues...) au sein des aménagements 42. Protéger les arbres à cavité en réalisant une expertise des cavités arboricoles avant chaque élagage ou abattage et en proposant un maintien en l'absence de danger 55. Maintenir, développer les qualifications des agents municipaux susceptibles d'impacter par leur activité la biodiversité (formation sur les arbres, flore, faune,...) 57. Mettre en place des bourses aux plantes et des échanges 59. Réaliser des promenades urbaines de découverte de la nature en ville 71. Proposer aux établissements publics (écoles, crèches, foyers

	personnes âgées,...) de parrainer, adopter un espace à cultiver (pied d'arbre, alignement, terre-plein,...)
Ressources documentaires	Lien web
Plan biodiversité Orléans	https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0CCEQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.orleans.fr%2Ffileadmin%2Forleans%2FMEDIA%2Fkiosque%2Fenvironnement%2Fbiodiversite%2Fplan_biodiversite.pdf&ei=Xa9AVeCkLI34ave3gMgD&usg=AFQjCNF-xnk_omvSjkruaYtHE538SfNY8g&sig2=nHPtGkFs4DHnUt8irkxWbA&bvm=bv.91665533,d.d2s&cad=rja
Etude biodiversité Orléans. Premiers résultats	https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=3&ved=0CC0QFjAC&url=http%3A%2F%2Fwww.orleans.fr%2Ffileadmin%2Forleans%2FMEDIA%2Fkiosque%2Fenvironnement%2Fbiodiversite%2Fetude-biodiversite.pdf&ei=Xa9AVeCkLI34ave3gMgD&usg=AFQjCNEw47ntkTTEe9NzCHlbYDnUfHUAIA&sig2=tdsVFUfiWD_XLTtQM09tgw&bvm=bv.91665533,d.d2s&cad=rja
Article internet biodiversité Orléans	http://www.orleans.fr/vie-politique/developpement-durable/biodiversite.htm
Agenda 21 Orléans	http://www.orleans.fr/vie-politique/developpement-durable/lagenda-21.htm
Fiche Orléans Ruban du Développement durable	http://www.rubansdudeveloppementdurable.com/docs/fiches-detaillees/2012/fiche-orleans-2012.pdf

2.10. Paris – Plan biodiversité

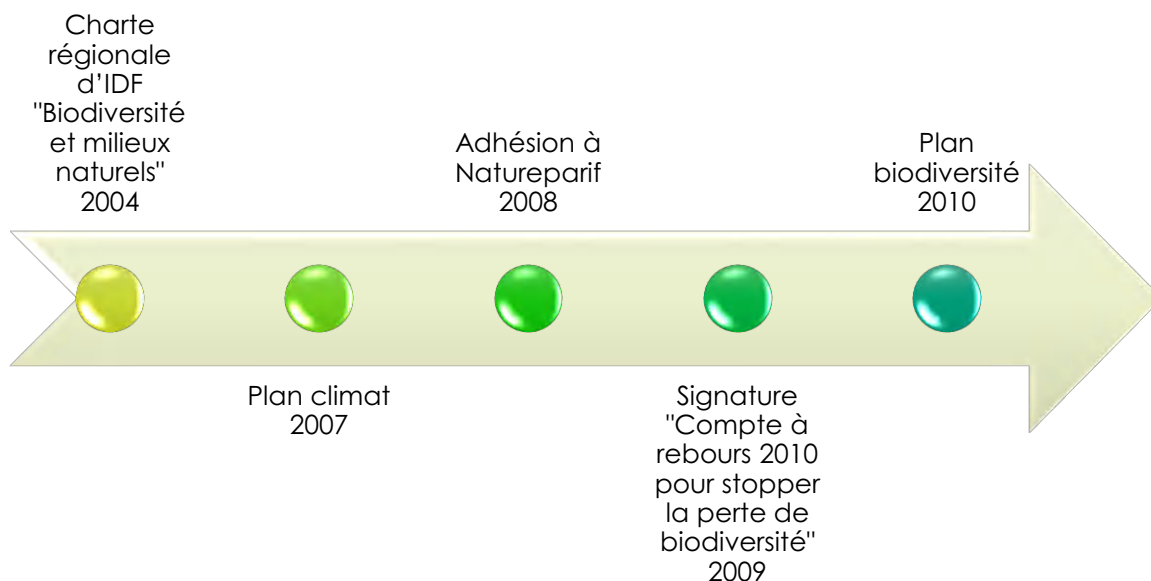
2.10.1. Résumé de la démarche



Consciente des enjeux liés à la préservation de la biodiversité, la Ville de Paris s'est engagée dès 2004 dans différentes actions en ce sens.

Désireuse de formaliser cet engagement, elle a entamé, en 2010, une démarche pour préserver la biodiversité de son tissu urbain, en concertation avec les citoyens.

Les différents acteurs du territoire - habitants, scientifiques, militants, associations, entreprises, élus, ... - ont donc été invités à co-construire ensemble un projet de préservation de la nature en ville. Cette démarche a abouti à la rédaction d'un Livre blanc pour la Biodiversité et du Plan biodiversité de Paris.

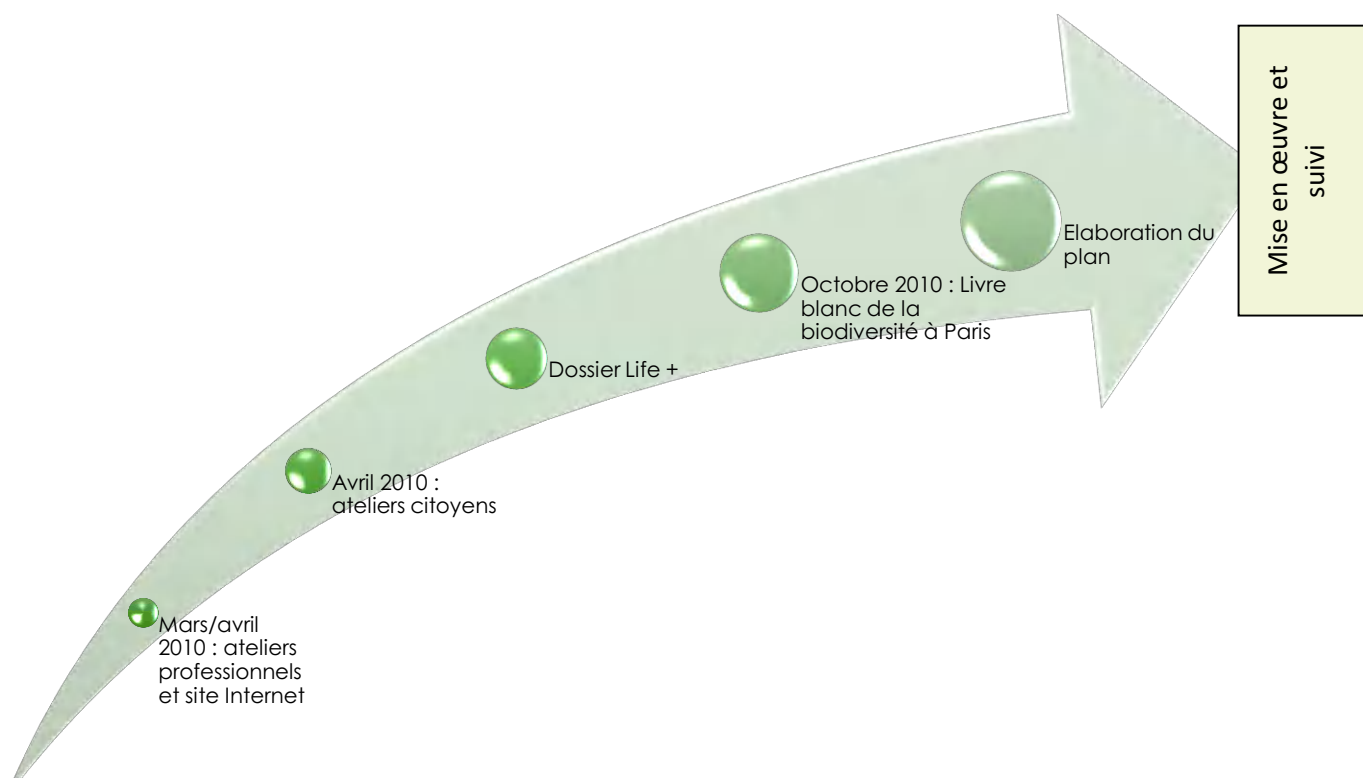


21- Calendrier de la démarche - Paris

Le Plan biodiversité de Paris a été élaboré en cohérence avec les différents plans mis en place par la Mairie de Paris, notamment le Plan local d'urbanisme et son Projet d'aménagement et de développement durable, le Plan Climat, le Plan de prévention du bruit dans l'environnement, le Plan de déplacement de Paris, le Programme local de l'habitat, le Plan alimentation durable... Il a ainsi permis d'apporter des arguments spécifiques, en vue des grands arbitrages à venir en matière d'aménagement ou de gestion urbaine.

2.10.2. Structuration de la démarche

Le plan a été construit sur la base d'un état des lieux partagé par les différents acteurs du territoire. Quatre sites pilotes représentatifs des enjeux de la biodiversité ont été identifiés sur la métropole. Dès le début du projet, les habitants ont été invités à participer à la construction du plan via un inventaire floristique et faunistique réalisé par leurs soins sur les sites pilotes, en collaboration avec des associations naturalistes et des scientifiques. Un site Internet dédié a également permis de prendre en compte les contributions de tout habitant souhaitant participer au projet. Parallèlement, des ateliers organisés avec les professionnels ont permis aux participants de partager leurs analyses sur la biodiversité en ville et de définir des propositions d'actions. Ces ateliers ont réuni plus de 300 personnes (responsables municipaux, entreprises, associations, scientifiques, architectes, paysagistes, urbanistes, etc.) ce qui a permis de favoriser une véritable approche transversale des sujets traités. De ces ateliers professionnels et citoyens ont émergés 95 propositions d'actions, lesquelles ont été retranscrites dans le [Livre blanc de la biodiversité à Paris](#), publié en octobre 2010.



22 – Structuration de la démarche Paris

Ce livre blanc a été un préalable à la construction du plan d'actions. Les aspects du PLU et de la Trame verte pour le centre de l'agglomération concernant la biodiversité ont également nourri le Plan biodiversité parisien.

2.10.3. Fiche synthèse – Paris

Nom du programme	Plan biodiversité de la Ville de Paris
Localisation	Paris
Année de mise en œuvre	2011
Objectifs	<p>1. Prioriser les enjeux parisiens en termes de biodiversité ;</p> <p>2. Elaborer une stratégie qui s'intègre dans les réflexions métropolitaines et s'articule avec les stratégies des territoires limitrophes ;</p> <p>3. Aboutir à des actions à court et moyen termes, concrètes et visibles, portées par les services municipaux, les professionnels œuvrant sur le territoire de la ville et les citoyens ;</p> <p>4. Sensibiliser et mobiliser les Parisiens en faveur de la biodiversité.</p>
Démarche retenue	<p>1. Démarche participative avec 4 sites pilotes aux enjeux écologiques majeurs retenus</p> <p>2. Ateliers citoyens Ont permis d'identifier les actions à mener pour préserver et renforcer la biodiversité dans la ville. Un inventaire naturaliste a également été mené (quinzaine d'espèces sur les sites pilotes) pour estimer la richesse biologique des sites retenus. Les résultats ont été partagés sur un site Internet dédié (www.biodiversite.paris.fr) et géoréférencés.</p> <p>3. Ateliers professionnels L'objectif était de faire travailler collégalement experts et spécialistes des questions d'écologie, de partager les analyses et expériences de chacun et enfin, de proposer collectivement des propositions d'actions. Thèmes retenus : Gestion de la biodiversité à l'échelle d'une métropole Biodiversité et urbanisme Biodiversité et lien social Biodiversité et économie</p> <p>4. Calendrier</p> <p>4.1. De mi-mars à fin avril : 3 ateliers professionnels.</p> <p>4.2. Mi-mars : mise en place du site Internet dédié</p> <p>4.3. Début du mois d'avril : 3 ateliers citoyens sur les quatre sites-pilotes ;</p> <p>4.4. 1er septembre : dépôt du dossier d'appel à projet "LIFE+" pour les actions éligibles identifiées.</p> <p>4.5. Octobre 2010 : Livre blanc de la biodiversité à Paris</p> <p>4.6. Elaboration du plan avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme et les directions de la ville</p>

Partenaires principaux/acteurs	Les directions de la Ville de Paris, l'APUR, des structures franciliennes (Natureparif, Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine (93), Conseils Généraux d'Ile de France), des référents scientifiques (Muséum National d'Histoire Naturelle, Centre National de la Recherche Scientifique, Institut National de la Recherche Agronomique, Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité, experts en sciences humaines, écologues, biologistes...), des associations et des acteurs du secteur privé (réseaux professionnels d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes, syndics...)
Axes stratégiques	<p>01. Renforcer les continuités écologiques Inscrire Paris dans les continuités écologiques régionales Participer au développement d'une culture de la biodiversité au sein de la métropole Renforcer les trames vertes et bleues parisiennes</p> <p>02 Mieux intégrer la biodiversité dans le développement durable de Paris La biodiversité comme élément essentiel des politiques publiques Conforter la place de la biodiversité dans les documents d'urbanisme Mieux prendre en compte la biodiversité dans les opérations d'aménagement et de construction Étendre les pratiques de gestion écologique aux domaines public et privé Aider à la création de filières porteuses de nouveaux emplois</p> <p>03 Développer et fédérer la connaissance, porter les messages : l'observatoire de la biodiversité Regrouper, coordonner et enrichir la connaissance Mettre à disposition des outils opérationnels et former les acteurs de la ville Sensibiliser le grand public à l'importance de la biodiversité Communiquer autour de la biodiversité</p>
Outils	Livre Blanc de la Biodiversité à Paris
Moyens humains	
Communication	Édition du Livre Blanc de la Biodiversité à Paris Site Internet de la Ville de Paris
Aspects financiers	
Ratios	
Forces	Démarche participative et collégiale Forte implication des citoyens dès l'amont du plan Synergie entre le Plan biodiversité et les différents documents existants (PLU, PADD, Plan Climat...) Participation massive des collègues d'experts et de professionnels Maîtrise d'ouvrage externalisée

Faiblesses	Ateliers ne mêlant pas professionnels et habitants Emprise de la ville très étendue Pollution Pression démographique et immobilière Baisse des budgets ?
Opportunités	Stratégie Nationale pour la Biodiversité La loi grenelle demandant l'élaboration des trames vertes et bleues d'ici 2012 L'existence de programmes de recherche à l'échelle européenne (Biodiversa...) et nationale (Ecorurb, vigie Nature) permettant de mutualiser et de capitaliser les savoirs La mise à disposition prochaine de toutes les données disponibles au travers du portail de l'environnement Au niveau international, les prémices de la création d'une plate-forme intergouvernementale science et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (Ipbes) afin de disposer, comme pour le climat avec le GIEC, d'une expertise incontestée.
Menaces	Réductions budgétaires Contexte de crise économique peu favorable à la protection de l'environnement
Améliorations apportées / envisagées	
Contacts	
Actions adaptables à Strasbourg	Action 1 – Participer à l'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique d'Île-de-France Action 4 - Renforcer le rôle de corridors biologiques des infrastructures ferroviaires et autoroutières Action 6 - Introduire la biodiversité dans les actions de coopération avec les collectivités riveraines Action 7 - Élaborer le schéma des trames vertes et bleues de Paris intra-muros Action 9 - Renforcer les capacités d'accueil de la biodiversité sur les bâtiments Action 14 - Intégrer la biodiversité à chacune des phases d'un aménagement Action 17 - Réintroduire des espèces régionales dans la gamme des végétaux plantés Action 19 - Ménager des espaces refuges sur l'ensemble du territoire parisien Action 23 - Approfondir la connaissance des écosystèmes urbains Action 25 - Élaborer et suivre des indicateurs d'évolution de la biodiversité Action 30 - Mettre en place les actions de communication liées au Plan Biodiversité

Ressources documentaires	Lien web
Article en ligne "Le plan biodiversité, c'est parti !"	http://www.paris.fr/pratique/paris-au-vert/nature-et-biodiversite/plan-biodiversite/rub_9233_stand_109572_port_2252_2
Livre Blanc de la Biodiversité	http://labs.paris.fr/commun/pdf/Livre_blanc_bivodiv_ok.pdf
Plan Biodiversite Paris 2010 dossier presse	http://crdp.ac-paris.fr/E3D-paris-en-action/sites/default/files/pdf/Plan_Biodiversite_Paris_2010(1)_0.pdf
Actions marquantes de 2012 et prioritaires pour 2013	https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=16&ved=0CHkQFjAP&url=http%3A%2F%2Fparis3.parti-socialiste.fr%2F2013%2F06%2F16%2Fplan-biodiversite-de-paris-les-actions-marquantes-de-2012-et-les-priorites-pour-2013%2F&ei=j3guVZOvNMbtaLzWgaAG&usg=AFQjCNF6-zC5eoEEGke8PkuP2SzMUdEBRA&sig2=6RE1awZ8-GhX5h100J5U2g&bvm=bv.90790515,d.ZWU&cad=rja
Site de la Ville de Paris - articles sur la biodiversité dans la ville	http://www.paris.fr/biodiversite
Application "Dans ma rue" pour proposer des espaces à végétaliser dans Paris	http://www.paris.fr/duvertpresdechezmoi

2.11. Rennes Métropole – Agenda 21



2.11.1. Résumé de la démarche

En 2004, l'intercommunalité de Rennes Métropole a choisi de s'engager concrètement en faveur du développement durable pour son projet d'agglomération. Le contexte de réflexions stratégique était alors favorable, notamment grâce au nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Les objectifs étaient d'intégrer des enjeux transversaux tout en mobilisant les acteurs, de mettre en cohérence les différentes interventions communautaires sectorielles et de se donner les moyens de l'évaluation du programme grâce au [Baro'Métropole \(voire p7 de l'Agenda 21\)](#).

[L'Agenda 21 de Rennes Métropole](#) prend la forme d'un projet stratégique de développement durable, le projet communautaire. Il se décline dans les différents documents de Rennes Métropole :

- Programme Local de l'Habitat
- Plan de Déplacements Urbains
- Projet de Développement Social
- Contrat Urbain de Cohésion Sociale
- [Programme Local de l'Agriculture](#)
- Charte d'Urbanisme Commercial
- Plan Climat Energie...

Ses orientations stratégiques se retrouvent également dans le SCoT qui les traduit en termes d'aménagement de l'espace du territoire.

La thématique de la biodiversité est somme toute assez diffuse dans cet Agenda 21 sous la thématique « Rennes, métropole accueillante et solidaire ». A noter également la présence d'une entrée sous l'angle « Aménagement de l'espace communautaire ».



2.11.2. Structuration de la démarche

La stratégie retenue est une stratégie classique, globale et transversale, prenant en compte les spécificités du territoire.

L'Agenda 21 est le fruit du travail collégial des différentes communes qui constituent l'agglomération. Il s'articule avec les différents documents sectoriels de l'agglomération.

D'un point de vue participatif, la démarche a été rythmée par différents temps forts qui ont offert aux habitants et aux acteurs du territoire des moments d'échange :

- a. le lancement de l'Agenda 21 (rassemblement de 300 acteurs locaux en juin 2004),
- b. une grande enquête via la revue métropolitaine (11 000 réponses en juin 2004),
- c. un spectacle itinérant sur le développement durable (17 représentations en 2006),
- d. et une exposition « Horizon 2020 » organisée en novembre 2007 (elle a accueilli 12 500 visiteurs).

Le conseil de développement a été l'organe moteur de cette organisation et de la mobilisation. Rassemblant des habitants, il a été ouvert aux acteurs privés et aux associations (entreprises et syndicats). Des démarches spécifiques ont par ailleurs été entreprises pour mobiliser certains acteurs. Ce fut le cas en particulier pour les jeunes de l'agglomération, associés à la démarche par un appel à projets primé sur le développement durable et intitulé « Agis aujourd'hui pour la métropole de demain ».



2.11.3. Fiche synthèse – Rennes Métropole Agenda 21

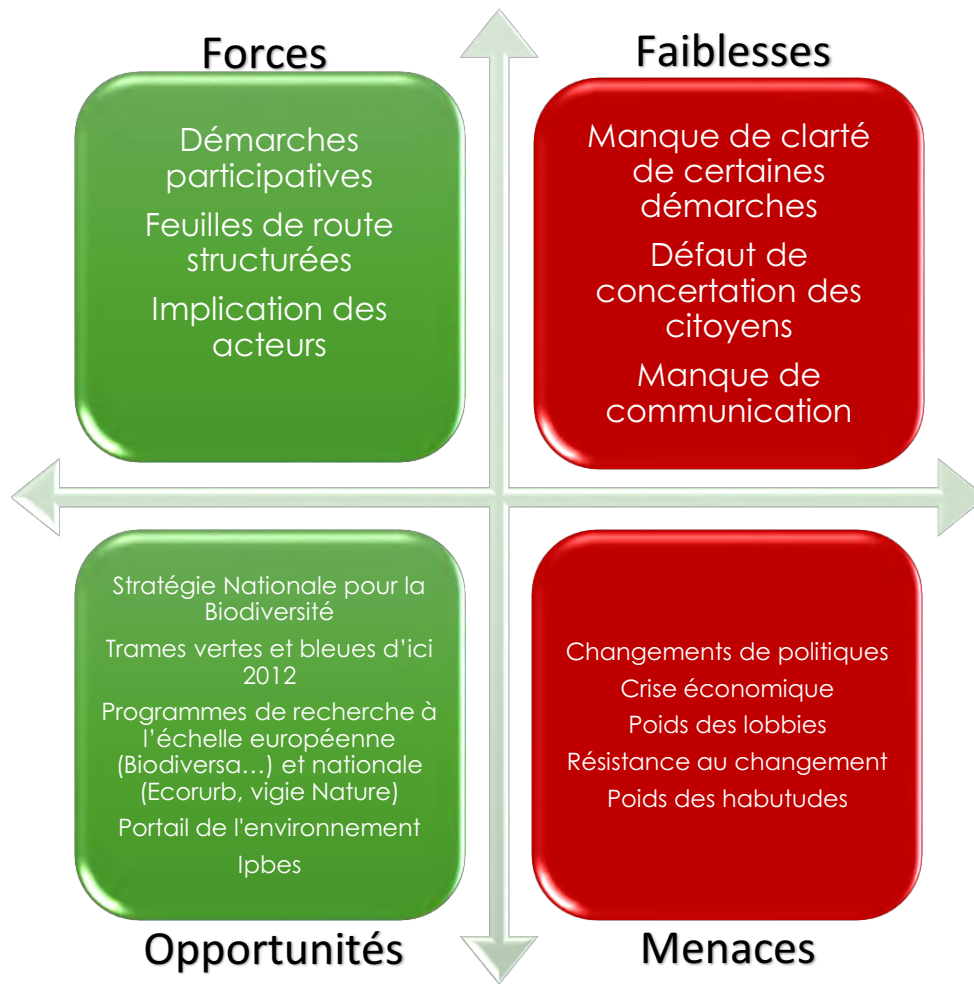
Nom du programme	Agenda 21 Rennes Métropole
Localisation	Rennes et son agglomération
Année de mise en œuvre	2006
Objectifs	Préserver la biodiversité en ville Améliorer le cadre de vie des habitants
Démarche retenue	La démarche a été rythmée par différents temps forts qui ont offert aux habitants et aux acteurs du territoire des moments d'échange : - le lancement de l'Agenda 21 (rassemblement de 300 acteurs locaux en juin 2004), - une grande enquête via la revue métropolitaine (11 000 réponses en juin 2004), - un spectacle itinérant sur le développement durable (17 représentations en 2006), - et une exposition « Horizon 2020 » organisée en novembre 2007 (elle a accueilli 12 500 visiteurs).
Partenaires principaux/acteurs	Communes de l'agglomération Associations Partenaires publics et privés Citoyens
Axes stratégiques	> Rennes Métropole créatrice et apprenante, > Rennes Métropole accueillante et solidaire, > Rennes Métropole entreprenante et ouverte
Outils	Baro'Métropole pour l'évaluation du programme (p7)
Moyens humains	
Communication	Site Internet de l'agglomération rennaise Documents téléchargeables en ligne
Aspects financiers	
Ratios	
Forces	Programme structuré Recul sur la démarche (2ème Agenda 21)
Faiblesses	Peu de visibilité des actions menées dans la métropole Le plan biodiversité n'est pas accessible
Opportunités	Stratégie Nationale pour la Biodiversité La loi Grenelle demandant l'élaboration des trames vertes et bleues d'ici 2012 L'existence de programmes de recherche à l'échelle européenne (Biodiversa...) et nationale (Ecorurb, vigie Nature) permettant de mutualiser et de capitaliser les savoirs La mise à disposition prochaine de toutes les données disponibles au travers du portail de l'environnement Au niveau international, les prémices de la création d'une plate-forme intergouvernementale science et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (Ipbes) afin de disposer, comme pour le climat avec le GIEC, d'une expertise incontestée.
Menaces	Réductions budgétaires Contexte de crise économique peu favorable à la protection de l'environnement
Améliorations apportées / envisagées	

Contacts	
Actions adaptables à Strasbourg	Exposition itinérante et concours photo "Curieux de nature" pour faire découvrir la biodiversité aux Rennais
Ressources documentaires	Lien web
Présentation Agenda 21 Rennes Métropole	http://metropole.rennes.fr/politiques-publiques/elus-institution-citoyennete/l-agenda-21/
Fiche Agenda 21 Rennes métropole du Comité 21	http://www.agenda21.comite21.org/agenda-21-de-territoire/fiche.html?r_id=61
Rapport de développement durable Rennes Métropole	
Plan Climat Energie Rennes Métropole	
Fiche Agenda 21 Rennes métropole du Comité 21	
Programme local de l'agriculture Rennes Métropole	

III. Conclusion

3.1. Synthèse des différentes FFOM identifiées

L'illustration ci-dessous représente les différentes forces et faiblesses identifiées dans les collectivités étudiées, ainsi que les opportunités et menaces au niveau national ou international.



25- Synthèse FFOM benchmark

3.1. Conclusion du benchmark

Le travail de benchmark a permis d'identifier différentes villes dont les programmes de préservation de la biodiversité sont déjà construits, soit à travers un plan spécifique, soit déclinée au sein d'un agenda 21.

Cependant, la clarté et la lisibilité des démarches diffèrent d'une collectivité à l'autre. En effet, certaines villes ou agglomérations disposent d'outils très structurés et accessibles, comme Angers Loire Métropole, Le Havre ou encore Paris.

D'autres au contraire, soit ne diffusent pas suffisamment leurs ressources (pour quelles raisons ?), soit n'ont pas pu faire aboutir complètement leur projet (Lille, Rennes). Ces interrogations pourront être levées par les entretiens en direct avec des représentants des collectivités, au courant de l'été 2015.

3.2. Conclusions pour les décideurs – Points de vigilance

Différents points de vigilance ressortent des recherches effectuées sur les collectivités, mais aussi des différents entretiens menés auprès des responsables des programmes.

UNE STRUCTURATION SANS FAILLE

Parmi ceux-ci, il apparaît tout d'abord essentiel de structurer clairement la démarche. Les démarches établies sur la base d'un état des lieux partagé semblent mieux construites et s'appuient sur des constats concrets, répondant ainsi à des problématiques clairement identifiées.

LA PARTICIPATION DES ACTEURS

Certaines démarches menées ailleurs en France se sont faites sans l'implication de certains acteurs qui pourtant paraissent incontournables. C'est le cas par exemple des partenaires publics et privés professionnels et des habitants pour la ville du Havre. En effet, celle-ci a construit son plan biodiversité uniquement avec l'appui des associations. Le risque est alors grand que la société civile ne s'approprie pas le projet et ne se mobilise pas.

A Strasbourg, tous les acteurs ont déjà été mobilisés dès les premiers temps de construction de la démarche à travers les ateliers des trois sites pilotes (quartiers Gare, Robertsau et Bourse-Esplanade-Krutenau) et l'invitation de leurs représentants aux ateliers thématiques. Les professionnels ne sont pas en reste puisqu'ils participent activement ces derniers.

Il conviendra donc de maintenir cette forte mobilisation qui se manifeste actuellement autour de l'élaboration des futures actions du plan.

UNE COMMUNICATION CLAIRE ET COMPLETE

Sur ce thème, les disparités sont grandes en fonction des collectivités. Si certaines partagent l'intégralité de leurs documents de planification ce qui rend l'appréhension des dispositifs très aisée, d'autres sont beaucoup plus discrètes, compliquant ainsi la compréhension de leur dispositif et surtout la cohérence et l'architecture des actions.

Il serait donc intéressant pour la ville de Strasbourg, déjà active depuis de nombreuses années en termes de préservation de la biodiversité, de profiter de la rédaction de son plan Grandeur Nature pour diffuser au maximum les actions menées auprès du grand public. Ceci pourrait se faire par la mise en ligne des différents documents produits, pour porter à connaissance du grand public la formalisation de ses engagements.

EVALUATION ET SUIVI

Autre point important qui semble poser problème dans diverses collectivités, l'évaluation et le suivi des programmes mis en place. En effet, construire un plan biodiversité est une première étape, mais il s'agit ensuite de l'animer et de l'évaluer en vue de son amélioration.

Le plan Grandeur Nature devra donc, dès sa rédaction, porter une attention toute particulière à ces deux points particuliers, garants du succès et surtout de la pérennité de la démarche. L'exemple de Nantes et de son Conseil pour la biodiversité pourrait inspirer la création d'un organe spécifique. Quoi qu'il en soit, il apparaît opportun de partager le portage des différentes actions entre différents acteurs, ce sous la direction d'un comité de pilotage.

Résumé des points de vigilance

- ✓ STRUCTURER CLAIREMENT LE PLAN GRANDEUR NATURE, DECRIRE SES DIFFERENTES ETAPES DE CONSTRUCTION
- ✓ SOIGNER LA PARTICIPATION ET LA MOBILISATION DES ACTEURS
- ✓ COMMUNIQUER / PARTAGER LE PLAN
- ✓ INSISTER SUR LE PORTAGE, L'EVALUATION ET LE SUIVI DU PLAN

IV. Bibliographie/sitographie

Comme indiqué précédemment, les documents Word ou pdf ont été transmis au commanditaire en version informatique sur clé USB. Des liens hypertexte permettent le renvoi immédiat vers le document correspondant.

Les liens Internet sont systématiquement précisés.

Divers	
Dossier : LA NATURE S'INCRUSTE EN VILLE	http://www.espace-sciences.org/sciences-ouest/301/dossier/la-biodiversite-urbaine-sujet-de-recherche
la biodiversité en ville pour l'être humain_ article suisse	http://www.wsl.ch/dienstleistungen/publikationen/pdf/12093.pdf
Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL (Suisse)	http://www.wsl.ch/fe/oekosystem/insubrisch/projekte/BiodiverCity/index_FR
Villes durables France	http://www.developpement-durable.gouv.fr/Vitrine-des-villes-durables_31763.html
	http://www.natureeteconomie.ch/
Article : Biodiversité : Exemples d'engagements pris, d'actions menées par de grandes villes et leurs agglomérations	http://grandesvilles.org/travaux/developpement-urbain-durable-environnement/biodiversite-exemples-dengagements-pris-dactions
Portail de la nature en ville	http://www.nature-en-ville.com/content/plan-nature-en-ville
Portail de l'éducation à la nature et à la biodiversité en ville	http://www.biodiville.org/
Angers	
Agenda 21 biodiversité d'Angers Loire Métropole	http://www.angersloiremetropole.fr/fileadmin/plugin/tx_dcddownloads/Agenda_21_biodiversite_final.pdf
Synthèse des connaissances en matière de biodiversité	http://www.angersloiremetropole.fr/fileadmin/plugin/tx_dcddownloads/Etat des lieux biodiversite ALM rapport AURAFinal_2_.pdf
Etude du Conseil de développement de la région d'Angers	http://www.angersloiremetropole.fr/fileadmin/plugin/tx_dcddownloads/biodiversit_CD_juillet2013.pdf
Enquête sur les pratiques en termes de biodiversité, rapport de synthèse	http://www.angersloiremetropole.fr/fileadmin/plugin/tx_dcddownloads/Synthese_Enquete.pdf
Besançon	
Agenda 21 Besançon	http://www.besancon.fr/gallery_files/site_1/346/348/24537/2011-agenda21.pdf
Bilan 2010/2013 Agenda 21 Besançon	http://www.besancon.fr/gallery_files/site_1/346/348/24537/bilan2013agenda21.pdf
Fiches actions détaillées	http://www.besancon.fr/index.php?p=499&art_id=4463
Rapport d'évaluation du second programme Agenda 21 de la Ville de Besançon et de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (Juillet 2014)	http://www.besancon.fr/gallery_files/site_1/346/348/24537/2014rapportevaluationagenda21.pdf

Lausanne	
Parcs, Nature et Paysage - Atelier du 16.11.2010	http://www.lausanne-morges.ch/files/docs_palm2012/PALM_ParcsNaturePaysageConstat_Rapport_AtelierPNP_161110.pdf
L'EES pour la mise en œuvre de la stratégie parcs, nature et paysages de l'agglomération Lausanne-Morges	http://www.sifee.org/static/uploaded/Files/ressources/actes-des-colloques/paris//session-3-1/1 CHRISTINET BONNET PPT.pdf
Brochure PALM 2012	http://www.lausanne-morges.ch/files/publications/PALM_brochure2012.pdf
PALM annexes volume A	http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/amenagement/fichiers_pdf/PALM2012/PALM_Annexes_volume_A.pdf
PALM annexes cartes	http://www.publidoc.vd.ch/guestDownload/direct/Annexe%203.pdf?path=/Company%20Home/VD/CHANC/SIEL/antilope/objet/CE/Communiqu%C3%A9%20de%20presse/2014/02/457739_Annexe%203_20140221_1108707.pdf
Le Havre	
Plaquette biodiversité	https://www.lehavre.fr/sites/all/files/vdh_plaquette_biodiversite_basse_def.pdf
Agenda 21 du Havre	http://www.lehavre.fr/sites/all/files/agenda_21_ok_imp_0.pdf
Guide découverte de la nature au Havre	http://issuu.com/1st1_fabien.brasse/docs/guide_de_la_nature?e=3042947/1301697
Blog Agenda 21	http://agenda21-lehavre.blogspot.fr/
Lille	
Présentation plan biodiversité Lille	http://www.lille.fr/cms/accueil/lille-durable/Eau-nature-et-biodiversite
Phasage du plan de Lille	http://lille.eelv.fr/2011/07/biodiversite-lille-franchit-une-nouvelle-etape/
Explication du contexte Lillois et du projet de territoire (2010)	http://www.projetdeterritoire.com/index.php/Les-ressources/Biodiversite/Lille-metropole-objectif-metropole-verte-se-reconcilier-avec-le-vivant
Page site internet Mairie de Lille	http://www.lille.fr/cms/accueil/lille-durable/Eau-nature-et-biodiversite
Guide Nature à Lille	http://fr.calameo.com/read/0028988059b1e22eefdb3
Agenda 21 lillois	http://www.lille.fr/cms/accueil/lille-durable/agenda-21-lillois/axes-travail
Plan Climat Lille Métropole : contributions des acteurs	http://planclimat.lillemetropole.fr/images/stories/comprendre/Livret_Plan_climat-contribution_des_acteurs.pdf
Fiche Plan biodiversité lillois	-
Délibération du Conseil municipal Agenda 21 lillois	-
Délibération du Conseil municipal Plan biodiversité lillois	-
Ministère de l'écologie et du DD	
Présentation démarche de travail	http://www.developpement-durable.gouv.fr/Plan-nature-en-ville.html
Rapport atelier 1	http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_atelier1_cle1eec47.pdf
Rapport atelier 2	http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_atelier2_cle13725f.pdf
Rapport atelier 3	http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_atelier3_cle1139a9.pdf

Rapport atelier 4	http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_atelier4_cle15557b.pdf
Synthèse conférence de restitution des ateliers	http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/synthese_conference_nature_en_ville_05_fevrier_2010_cle655a75.pdf
Plan Nature en Ville	http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plan_nature_ville_durable2_cle114816.pdf
Plan Nature en Ville - Annexes	http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/annexes_nature_ville_durable_cle5a143d.pdf
Montpellier	
Dossier de presse plan biodiversité Montpellier	http://www.abeillesentinelles.net/fichierext/140_planbiodiversite2010_montpellier.pdf
Guide de la nature en ville à Montpellier tome 1	http://www.montpellier.fr/3313-biodiversite.htm
Guide de la nature en ville à Montpellier tome 2	http://www.montpellier.fr/include/viewFile.php?idtf=10763&path=58%2FWEB_CHEMIN_10763_1284037769.pdf
Fiches actions Montpellier	http://www.montpellier.fr/3313-biodiversite.htm
Plan biodiversité Montpellier	http://www.montpellier.fr/include/viewFile.php?idtf=13988&path=0e%2FWEB_CHEMIN_13988_1319612911.pdf
Nantes	
Site dédié	http://www.nantes-capitaleverte.fr/biodiversite
Article contexte	http://base.d-p-h.info/fr/fiches/dph/fiche-dph-7604.html
Article Agenda 21 local	http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/60_-_Nantes_Metropole.pdf
Bilan Nantes Capitale verte	http://www.nantesmetropole.fr/medias/fichier/bilan-nantes-green-capital-fr_1417013973609.pdf
Fiche commune Agenda 21 Nantes	
Fiche commune Agenda 21 Nantes Métropole	
Dossier de presse Conseil nantais pour la biodiversité	
Orléans	
Plan biodiversité Orléans	https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0CCEQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.orsleans.fr%2Ffileadmin%2Fforleans%2FMEDIA%2Fkiosque%2Fenvironnement%2Fbiodiversite%2Fplan_biodiversite.pdf&ei=Xa9AVeCkLI34ave3gMgD&usg=AFQjCNF-xnk_omvSJKruaYtHE538SfNY8g&sig2=nHPtGKfS4DHnUt8irkxWbA&bv m=bv.91665533,d.d2s&cad=rja
Etude biodiversité Orléans. Premiers résultats	https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=3&ved=0CC0QFjAC&url=http%3A%2F%2Fwww.orsleans.fr%2Ffileadmin%2Fforleans%2FMEDIA%2Fkiosque%2Fenvironnement%2Fbiodiversite%2Fetude-biodiversite.pdf&ei=Xa9AVeCkLI34ave3gMgD&usg=AFQjCNEw47ntkTTEe9NzCHibYDnUfHUAIA&sig2=tdsVFUfIWD_XLTtQM09tgw&bvm=bv.91665533,d.d2s&cad=rja
Article internet biodiversité Orléans	http://www.orsleans.fr/vie-politique/developpement-durable/biodiversite.htm
Agenda 21 Orléans	http://www.orsleans.fr/vie-politique/developpement-durable/lagenda-21.htm

Fiche Orléans Ruban du Développement durable	http://www.rubansdudeveloppementdurable.com/docs/fiches-detaillees/2012/fiche-orleans-2012.pdf
Paris	
Article en ligne "Le plan biodiversité, c'est parti !"	http://www.paris.fr/pratique/paris-au-vert/nature-et-biodiversite/plan-biodiversite/rub_9233_stand_109572_port_22522
Livre Blanc de la Biodiversité	http://labs.paris.fr/commun/pdf/Livre_blanc_bivodiv_ok.pdf
Plan Biodiversite Paris 2010 dossier presse	http://crdp.ac-paris.fr/E3D-paris-en-action/sites/default/files/pdf/Plan_Biodiversite_Paris_2010(1)_0.pdf
Actions marquantes de 2012 et prioritaires pour 2013	https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=16&ved=0CHkQFjAP&url=http%3A%2F%2Fparis3.parti-socialiste.fr%2F2013%2F06%2F16%2Fplan-biodiversite-de-paris-les-actions-marquantes-de-2012-et-les-priorites-pour-2013%2F&ei=j3guVZOvNMbtLzWgaAG&usg=AFQjCNF6-zC5eoEEGke8PkuP2SzMUdEBRA&sig2=6RE1awZ8-GhX5h100J5U2g&bvm=bv.90790515,d.ZWU&cad=rja
Site de la Ville de Paris - articles sur la biodiversité dans la ville	http://www.paris.fr/biodiversite
Application "Dans ma rue" pour proposer des espaces à végétaliser dans Paris	http://www.paris.fr/duvertpresdechezmoi
Rennes	
Présentation Agenda 21 Rennes Métropole	http://metropole.rennes.fr/politiques-publiques/elus-institution-citoyennete/l-agenda-21/
Fiche Agenda 21 Rennes métropole du Comité 21	http://www.agenda21.comite21.org/agenda-21-de-territoire/fiche.html?r_id=61
Rapport de développement durable Rennes Métropole	-
Plan Climat Energie Rennes Métropole	-
Fiche Agenda 21 Rennes métropole du Comité 21	-
Programme local de l'agriculture Rennes Métropole	-

V. Remerciements

VI. Tables des illustrations

1 - Phases du benchmark	4
2- Calendrier de la démarche - Angers Loire Métropole.....	8
3- Structuration de la démarche - Angers Loire Métropole	9
4- Calendrier de la démarche - Besançon	14
5- Structuration de la démarche Grand Besançon	15
6- Calendrier de la démarche – PALM Lausanne-Morges	20
7- Structuration de la démarche – PALM Lausanne-Morges	21
8- Calendrier de la démarche – Le Havre	25
9- Structuration de la démarche - Le Havre	26

10-Calendarier de la démarche – Lille Plan biodiversité.....	30
11- Structuration de la démarche – Lille Plan biodiversité	31
12-Calendarier de la démarche – Ministère du Développement Durable.....	34
13- Structuration de la démarche – Ministère du Développement durable.....	35
14- Structuration du plan "Restaurer et valoriser la nature en ville"	36
15-Calendarier de la démarche – Montpellier	40
16- Structuration de la démarche - Montpellier	41
17-Calendarier de la démarche – Nantes.....	44
18- Structuration de la démarche – Nantes 3 ^{ème} Agenda 21	45
19-Calendarier de la démarche – Orléans.....	48
20- Structuration de la démarche - Orléans.....	49
21- Calendarier de la démarche - Paris	54
22 – Structuration de la démarche Paris	55
23-Calendarier de la démarche – Rennes Métropole	60
24- Structuration de la démarche – Rennes Métropole	61
25- Synthèse FFOM benchmark	64